

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 février 2023

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la n°2	n°3 à la n°5	n°6 à la n°8	n°10	n°9, 11 à la n°14	n°15 à la 20	n°21,22	n°24	n°23, 25 à la n°34
Présents : 50	49	48	48	47	46	46	45	45
Absents : 2	3	3	3	4	4	5	6	5
Pouvoirs : 3	3	4	4	4	5	4	4	5

L'an 2022, le 8 février à 19h08 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 30 janvier 2023.

Sont présents : Mme BERTIN, M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, M. DELAUNAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, M. GALERA, Mme GLEMAS, M. GUEGUEN, Mme HEDHUIN, M. ABDOULBAKI, M. VIGNERON, Mme HRISTACHE, Mme KA, Mme LANA, M. METTEY, M. PERREAU, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme POULARD, Mme MENHOUDJ, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. MOLOSSI, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme LELEU, Mme GUERIN, Mme LE GOURRIEREC, M. MADAULE, M. MOLOSSI, M. SERNE, Mme SERRES, M. LEGHMIZI, M. CHARLES, M. CHESNEAUX, M. CONSALVI, Mme DEFINEL, Mme DOUCOURE, M. LEROY, M. MBARKI, Mme PREVIATO, M. REBELLE, M. REZIG.

Procurations : Mme Djeneba KEITA à M. Patrice BESSAC, Mme Murielle BENSARD à Mme Dominique GLEMAS, Mme Anne TERNISIEN à Mme Méline LE GOURRIEREC, Mme Murielle Mazé à M. Julien Guillot, Madame Loline BERTIN à M. Olivier STERN (à partir de la n°6), Madame Michelle BONNEAU à Monsieur Romain DELAUNAY (à partir de la n°15) ,

Absents : M. Julien GUILLOT, Madame MAZÉ (à compter de la délibération n°1), Madame KA (à partir de la n°3), Madame CREACHCADEC (à partir de la n°9), Mme KEITA (pour les n°21, 22 et 24), Monsieur GALERA (à partir de la n°23).

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Mathieu TOME a fait le choix de mettre fin à ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, il m'a fait connaître cette décision par courrier dont j'ai pris connaissance le 16 décembre 2022.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, compte tenu du résultat des élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Monsieur Tarek REZIG, candidat suivant de la liste « Montreuil est une chance » a été convoqué à la présente séance et il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour en conséquence à l'issue de cette installation. Tarek bienvenue. »

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en

exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je vais m'abstenir sur ce vote et mais j'ai aussi un rappel au règlement et une question d'organisation de la séance. J'ai cru comprendre de ce qui a été dit de la conclusion de la Conférence des Présidents et Présidentes de groupe qu'il avait une intervention liminaire du maire et que ça paraît enchaîner directement avec le débat sur le rapport d'orientation budgétaire, habituellement il y a une possibilité de répondre ? en tout cas de prise de parole des groupes et des élus non inscrits à la prise de parole liminaire du maire et ce qui est le cas ce soir. Par ailleurs à quel moment se fera le vote sur le procès-verbal de la dernière séance ? »

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous propose de désigner Monsieur Baptiste PEREAU en tant que notre secrétaire de séance. Je mets au voix cette proposition. Oui M. SERNE(...) Merci beaucoup. Alors je vais d'abord procéder au vote et ensuite je vous répondrai. Le vote pour le secrétaire de séance »

À la majorité des voix, a été désigné Monsieur Baptiste PEREAU pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h08.

- - - - -

PROPOS INTRODUCTIF DU MAIRE

M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant de notre ordre du jour et de l'organisation de la séance donc sont retirés le point 35 relatif aux indemnités des élus, une délibération sera présentée avec débat, délibération n°10 qui concerne l'approbation de la convention de prêt d'œuvre d'art entre la ville de Montreuil et l'association Najoon qui sera présentée après la délibération 5 avec débat. Concernant votre question sur le procès-verbal, nous l'adopterons en point 5 avant le début des interventions liminaires et s'agissant de l'organisation de la séance, nous sommes, comme à chaque fois en séance budgétaire, avec un temps de parole doublée de 10 minutes et donc effectivement une intervention du maire suivi d'intervention de l'adjoint en présentation du rapport d'orientation budgétaire et l'ouverture des débats.

Donc y a-t-il des observations sur le procès-verbal du 7 décembre 2022 ? Je n'en vois pas je mets donc aux voix ? ah pardonnez-moi je ne vous ai pas vu, je vous en prie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui comme je l'ai envoyé par mail tout à l'heure. J'ai voilà enfin, ce qui m'y a fait penser notamment c'est l'arrivée ce soir à Paris du Président ukrainien Zelensky. Il y a dans le procès-verbal de la dernière séance un passage qui est presque pire écrit que à l'oral sur la question du conflit enfin de l'invasion de l'Ukraine par la Russie dont des propos qui me sentent tellement outranciers et problématiques, qui traitent le gouvernement ukrainien de fascistes. Pour résumer, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir dans ce procès-verbal une incise, un mot quelque part qui indique clairement que l'adjoint aux finances qui s'exprimait en tant que tel puisqu'il s'exprimait pour l'exécutif sur la décision modificative numéro 1, que ces propos ne reflètent pas la position ni de la Ville ni de la municipalité, que ce soit quelque part, que ça reste pas en l'état tel quel, sans réaction derrière de quiconque de la municipalité, parce que je pense que ce serait bon pour personne. J'ose espérer au passage que nous n'aurons pas le droit ce soir dans le rapport d'orientation budgétaire à un nouveau délire géopolitique, si on peut appeler ça comme ça ».

Réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vous indique que le procès verbal rendra compte de la séance qui s'est déroulée le 7 décembre 2022 et donc ne sera pas modifiable. Je mets aux voix. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est approuvé

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus chers Montreuil cher Montreuil avant toute chose je propose à notre assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en hommage aux trop nombreuses victimes des récents séismes en Turquie et en Syrie. »

Interruption de séance d'une minute de silence

« Je vous remercie. La municipalité de Montreuil a toujours manifesté son soutien aux populations durement frappées par une catastrophe naturelle et répondra à l'appel de dons émis notamment par des associations comme le Secours populaire français. Une délibération en ce sens sera proposée au prochain conseil municipal. Montreuilloises, Montreuillois, ce lundi 6 février le gouvernement a déposé sa réforme du recul de l'âge légal de retraite devant le Parlement. Depuis plusieurs semaines, la mobilisation pour une retraite digne pour tous les travailleurs et les travailleuses bat son plein. Cette réforme des retraites s'attaque à un droit fondamental, un droit au repos, un droit qui ouvre une nouvelle étape de

liberté dans la vie. Nous sommes appelés à nous mobiliser pour notre avenir, pour celui de nos enfants, pour la justice et la solidarité, pour les salariés qui pendant la crise sanitaire ont fait fonctionner le pays et porter la Nation par la seule force de leurs bras parfois au prix de leur santé et de celle de leurs proches. Aujourd'hui, ce sont ces femmes et ces hommes qui paient terriblement la hausse des prix, qui subissent la pressurisation dans le travail et qui au bout du compte avec cette réforme seront encore à l'ouvrage à 64, 65, 66 ans. Qui peut sérieusement affirmer qu'à ses âges-là il est encore possible d'enseigner à des collégiens de 14 ans avec autant d'énergie, de vigueur et d'envie que dans les premières années d'exercices du métier d'enseignant, qui peut sérieusement imaginer pour d'autres professions comme les policiers, les ouvrières et les ouvriers de l'alimentation et caissiers des supermarchés ! Il y a là, à mon sens une injustice fondamentale et révoltante. Une colère légitime gronde devant les richesses qui s'accumulent dans les palais des milliardaires français et devant l'aveuglement du gouvernement qui feint d'ignorer entre autres choses les 19 milliards d'euros de profits annoncés par Total Energie en 2022 et qui pourraient être surtaxés. Alors nous disons notre soutien aux grévistes qui partout dans le pays battent le pavé et font entendre leur voix et c'est avec cette conviction profonde que nous avons décidé le 31 janvier dernier de fermer les services municipaux durant l'après-midi. Les Françaises et les Français doivent pouvoir débattre car derrière les discussions techniques sur l'équilibre des caisses de la Sécurité Sociale, l'âge de départ à la retraite ou les cotisations patronales il y a des choix, des choix qui percutent les autres institutions collectives. Pourquoi avoir supprimé 80 000 lits dans les hôpitaux ces 25 dernières années, pourquoi privatiser aujourd'hui le service public de bus alors que la pénurie de chauffeurs appelle au contraire un renforcement du service public et des conditions de travail de ces agents. Au fond il s'agit de problèmes d'orientation fondamentaux de la société française au service de qui et de quoi l'économie est-elle ? Pourquoi travaillons-nous ? Il me semble d'évidence que les richesses sont créées pour répondre aux besoins humains, aux besoins d'éducation, de culture, de santé, de logement, de sécurité, d'énergie ou d'alimentation. De ce point de vue, je perçois, nous percevons un grand danger pour notre avenir. La hausse des prix que nous avons connues en 2022 ne s'arrête pas. Dans le Journal du dimanche du 22 janvier, on apprenait que les grands distributeurs anticipaient encore des hausses de prix de l'alimentation allant de 12 à 30 % cette année. Les collectivités, foyers de la solidarité, ne sont plus en mesure d'anticiper la hausse des coûts malgré tous nos efforts, ceux des agents de la Ville, des citoyennes et des citoyens. La ville de Montreuil devra dépenser en 2023 entre 10 et 15 millions d'euros de plus qu'en 2022 en raison des hausses de prix et ce sans accroître d'autant le service rendu à la population. En 2023, l'inflation aura un impact important sur nos dépenses d'énergie, de fournitures alimentaires ou encore sur le niveau des taux d'intérêt auxquels sont soumis nos emprunts. Mais quoi qu'il arrive nous faisons tout pour maintenir le même niveau de service public bien que nos marges de manœuvre se réduisent à peau de chagrin. De tout cela, il sera question et il est question lors de ce débat d'orientation budgétaire et je laisserai la parole dans un instant à Philippe LAMARCHE pour le développer. Je veux simplement ici rappeler quelle est notre orientation politique fondamentale, je le résume à travers ces mots justice sociale et justice climatique et à travers quelques exemples concrets sur le plan de la justice sociale. 40 % des enfants qui vivent avec un parent isolé sont pauvres en France. Je m'y étais engagé lors du dernier conseil municipal et malgré les contraintes budgétaires que j'ai citées, nous proposons d'adopter ce soir l'abattement de 40 % sur les tarifs de cantine et les activités périscolaires pour les parents isolés sous conditions de ressources, car ce sont surtout des femmes qui affrontent seules au quotidien la charge éducative, administrative, financière, doivent être reconnues et soutenues. Sur le plan deuxièmement de la justice climatique, l'une des tâches que nous nous sommes assignées, que nous avons devant nous est d'anticiper dans les formes urbaines le réchauffement des températures. Nous avons récemment pris des décisions dans trois directions planter, planter et encore planter des arbres. Avec Est Ensemble nous avons débloqué un plan de 20 millions d'euros pour planter 20 000 arbres dans les 9 villes du territoire. A Montreuil, c'est donc un objectif de 5000 que nous nous sommes fixés, c'est donc toute la physionomie de la Ville qui s'en trouvera changer en ce début d'année qui est en quelque sorte les premiers pas, les balbutiements de ce projet, nous plantons plus de 200 arbres sur le territoire de notre commune et dès l'année prochaine nous devons monter en puissance pour être sur un rythme de 800 nouveaux arbres pour atteindre le rythme de 1000 arbres par an. C'est maintenant qu'il faut planter avec le réchauffement climatique. Si nous attendons encore 10 ou 20 ans, les arbres n'auront pas le temps de se développer pleinement et de protéger les habitantes et les habitants de notre Ville. En plus de ce plan arbres, les premiers travaux de la promenade des hauteurs commenceront en septembre prochain avec côté ville des Lilas le tronçon démonstrateur de 800 mètres et côté Montreuil le tronçon de 7 km de renaturation et de voirie végétalisée. Deux, nous avons pour affronter l'enjeu de justice climatique besoin de débitumer, nous avons besoin de permettre à l'eau de rentrer dans les sols, de nourrir la nappe phréatique et de nourrir nos arbres. Débitumer une partie de nos sols avec par exemple les fosses d'arbres qui doivent être dégoudronnées et élargies et différents procédés sont actuellement à l'étude en expérimentation pour, en lieu et place de places de stationnement goudronnées, remplacer par des pavés ouverts ou de la grave en laissant l'eau s'infiltrer et agir sur une modification s'agissant de nos trottoirs et de nos manières de concevoir les espaces publics. Trois, créer de nouveaux espaces verts. Nous inaugurerons au minimum deux espaces verts nouveaux dans le bas Montreuil d'ici la fin de mandat et sur le parcours du tramway T1, nous créerons plus de 6,2 hectares d'espaces verts et de pleine terre. D'ici la fin de l'année, nous lancerons après un temps de concertation les travaux de rénovation de la place de la Croix de Chavaux avec comme objectif un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages, les continuités cyclables et la végétalisation de cette place. Chères Montreuilloises, chers Montreuillois, chers élus voici en quelques mots résumés justice sociale et justice climatique, les engagements de la municipalité pour développer et servir Montreuil. Et sans plus attendre je passe la parole à Philippe LAMARCHE pour la délibération numéro une. »

DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20230208_1 : Rapport sur les orientations budgétaires 2023

Présentation de la délibération par M. Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Monsieur le Maire, chers collègues, chers téléspectateurs spectateurs, cette présentation du ROB répond à une obligation réglementaire. Ce rapport présente les dépenses, les recettes ainsi que les éléments concernant la dette de la Ville et les effectifs de notre collectivité. Ce rapport sera ensuite transmis à la préfecture du département ainsi qu'au Président d'Est Ensemble. Il sera bien évidemment publié sur le site internet de la ville. L'environnement dans lequel s'établit ce rapport est un environnement marqué par la crise qui recouvrait elle-même plusieurs crises. Une première qui est environnementale, une deuxième qui est une crise économique et enfin une crise sanitaire et sociale. La crise environnementale existe depuis de nombreuses années, la première publication du GIEC le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat date de 1990. Celle-ci et celles qui ont suivi soulignent l'urgence de prise de décision politique et s'inscrivent en faux par rapport aux propos d'Emmanuel Macron sur l'imprévisibilité de cette situation malgré toutes les déclarations principes des différentes COPS, les émissions de carbone ne font que progresser dirigeant la planète vers un réchauffement climatique aux effets dévastateurs pour la nature, augmentation de fréquence des

catastrophes climatiques, ouragans, incendies gigantesques, périodes d'inondation à répétition et j'en passe. Ce réchauffement induit des bouleversements durables de plus en plus étendus sur l'habitabilité de notre planète. L'avidité du système capitaliste accélère la surexploitation des sols la déforestation et la destruction des écosystèmes naturels. Le modèle de production mondiale doit être revisité afin de permettre l'existence humaine en respectant le milieu naturel. Sur le plan local cette crise environnementale nous oblige à réorienter nos moyens d'investissement. Il s'agit notamment de la préservation et du développement des espaces verts, de la création de cours oasis dans nos écoles ou encore d'une attention particulière au traitement des eaux. Le deuxième volet de ces crises est la crise économique. L'inflation atteint des records jamais vus depuis 1980. Les facteurs pouvant expliquer cette explosion des prix sont multiples. La première est la guerre en Ukraine qui génère une augmentation des prix de l'énergie qui retentit sur l'ensemble de l'économie européenne, l'attentisme sur les énergies renouvelables et la remise en cause de notre indépendance nationale sur le plan énergétique par l'arrêt des centrales nucléaires nous auront rendus dépendants du gaz et du pétrole extérieur à la zone euro. Les choix de libéralisation du marché de l'énergie au niveau européen ont aggravé cette crise. Là aussi le modèle européen doit être réorienté pour satisfaire les besoins de la population et non pour favoriser la spéculation. Cette crise majeure entraîne pour notre population des difficultés à subvenir aux besoins les plus élémentaires et nous oblige là aussi à réorienter une partie de nos dépenses vers les populations les plus en difficulté. Elle a évidemment des conséquences sur notre budget de fonctionnement. Notre ligne budgétaire concernant l'énergie demandera une augmentation de plus de 3 millions d'euros en 2023 et encore que cette estimation me semble un peu optimiste. Les mesures gouvernementales si elles permettent à certains secteurs d'amortir ce phénomène ne répondent absolument pas aux besoins des collectivités territoriales. Montreuil par exemple est exclu du bouclier tarifaire. Les diverses mesures de revalorisation du SMIC et du point indiciaire, si elles sont une bonne nouvelle pour nos agents et une faible partie des salariés sont aussi une charge supplémentaire pour les finances de notre Ville. Celles-ci ne sont évidemment pas compensées par l'État. Une fois de plus les collectivités sont mises à contribution et rendent toujours plus difficile le maintien du périmètre du service public de notre Ville. Sans être alarmiste, nous pouvons penser que nous ne sommes qu'au début de cette crise. Cela rend toute prévision d'investissement très incertaine. La troisième crise sanitaire et sociale a montré l'importance de l'échelon communale notamment lors de la prise en charge du plan vaccinal de la population. La casse du service sanitaire hospitalier public depuis plus de 30 ans par les gouvernements successifs nous a obligé là aussi à réorienter nos moyens dans un secteur qui normalement relève des services de l'État. Nos centres municipaux de santé ont été en première ligne pour assurer la protection de nos concitoyens. Cela valide notre orientation politique de maintenir une couverture médicale pour notre commune et les investissements que nous y consacrons. Permettez-moi à ce moment de ce rapport de souligner que les mesures gouvernementales dans ce domaine ne nous préparent pas à affronter les nouvelles crises sanitaires qui ne manqueront pas de survenir. Ces crises exercent une pression sur nos finances locales et nous oblige là aussi à repenser notre budget de fonctionnement mais aussi notre budget d'investissement. Elles rendent une fois de plus difficile voire impossible toute prévision au-delà d'une année. Les mesures gouvernementales ne permettent pas d'absorber le choc économique qu'elles représentent. Là encore la perte d'autonomie financière des collectivités territoriales induit une remise en cause non seulement de la libre décision de nos choix politiques mais aussi du périmètre de notre service public. Bruno Le Maire parle déjà de faire payer le déficit de l'État aux collectivités territoriales. Dans le cadre de la loi de finances 2023, nous assistons une fois de plus au désengagement des entreprises aux financements locaux voire à ce sujet la suppression de la CVAE la contribution à la valeur ajoutée des entreprises. Si on peut saluer comme une bonne nouvelle la création du fonds vert permettant de financer une partie de nos investissements liés au réchauffement climatique, il nous faudra être attentif aux critères édités par les préfets départementaux dont on sait par expérience qu'ils peuvent minorer l'impact des déclarations de principe. Dans ce sombre tableau, l'actualisation forfaitaire des bases fiscales devraient rapporter à notre collectivité 6 millions d'euros. Mais là encore l'essentiel de l'effort est porté par les ménages, cela ne manquera pas d'aggraver les conditions de vie d'une partie de notre population. Quel est aujourd'hui la situation financière de notre Ville dans ce contexte ? Notre situation financière est saine, les efforts mis en œuvre depuis 2014 ont permis à notre Ville d'avoir des dépenses supportables au vu de nos recettes. La bonne tenue du marché immobilier permet d'avoir des ressources en termes de droit de mutation stable aux alentours de 8 millions d'euros, l'utilisation du levier fiscal sur la taxe du foncier bâti a permis de dégager 6 millions d'euros, les dotations versées par l'État sont stables même si la répartition est légèrement différente du mandat précédent. Notre dette quant à elle s'établit à un niveau élevé et maîtrisé en prévision de l'augmentation des taux. La Ville a réaménagé celle-ci avec aujourd'hui 60 % de nos emprunts à taux fixe et 40% à taux variable. Rappelons ici que nous ne détenons pas d'emprunts toxiques. Pour illustration de la maîtrise de cette dette, les intérêts payés en 2022 auront coûté à la Ville 3 millions d'euros soit 1,4 % de notre encours. Quelles sont dans ce cadre contrainant les principales orientations budgétaires de notre majorité ? Notre Ville est jeune, dynamique cela entraîne des investissements conséquents pour répondre aux besoins de cette jeunesse ainsi nous continuerons à investir dans les crèches, dans l'éducation, dans la santé, l'école notamment reste une priorité forte nous renforcerons les équipes ATSEM pour les classes de moyenne section avec un objectif maintenu de 60 postes à la fin du mandat. Dans le même secteur, plus de 50 millions d'euros seront consacrés à la rénovation, reconstruction des écoles existantes notamment l'école maternelle Guy Moquet, les écoles Estienne d'Orves et Diderot ou encore la construction de deux nouveaux groupes scolaires l'un dans le haut Montreuil, l'autre dans le bas Montreuil. Le deuxième axe de notre effort budgétaire portera sur la lutte contre le réchauffement climatique en collaboration avec Est Ensemble. C'est 5000 arbres qui seront plantés à Montreuil. Une attention particulière sera portée sur les cours oasis des écoles grâce à un aménagement public repensé notamment autour du tramway, des espaces verts et de pleine terre seront créés afin de multiplier les îlots de fraîcheur. Le troisième axe est notre volonté de soutenir les populations les plus en difficulté. Les besoins en termes de santé pourront s'appuyer sur notre engagement auprès des CMS avec une recherche constante de praticiens qu'en médecine générale qu'en médecine spécialisée. La coopération avec le centre hospitalier intercommunal sera poursuivie et développée. Enfin, nous serons attentifs à développer un espace public toujours plus accessible à l'ensemble de la population et à promouvoir les diverses formes de mobilité de façon harmonieuse. Notre programme d'investissement je l'ai souligné est sous contrainte. Nous répondrons à nos obligations notamment en termes d'éducation et nous devrions être en capacité de maintenir notre niveau d'investissement aux alentours de 35 millions d'euros par an qui respecteront les grandes lignes précédemment définies, l'éducation, la lutte contre le réchauffement climatique, l'aménagement harmonieux de l'espace public ainsi que la préservation de notre patrimoine par exemple l'église Saint-Pierre Saint-Paul ou encore les murs à pêches. Sur la fin du mandat, nous continuerons à porter une attention particulière sur les programmes de rénovation urbaine. L'ANRU ce programme d'investissement sera amendé ou étoffé chaque année en fonction de l'évolution des capacités financières de la Ville et en tenant compte de l'environnement économique. Voilà chers collègues ce que je voulais porter à votre connaissance afin d'introduire notre débat merci. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Mesdames et Messieurs, nous savions toutes et tous que la situation budgétaire de la Ville était très difficile. Malheureusement loin de s'améliorer celle-ci s'est même dégradée. Montreuil était placé sous la surveillance des services de l'État, elle le reste. Un seul chiffre à lui seul résume les tensions qui existent au niveau du budget de la Ville, les 6 millions d'euros issus de l'augmentation de la taxe foncière. Ces 6 millions d'euros malgré une communication municipale qui nous assurait de les réserver exclusivement à l'investissement et bien ces 6 millions d'euros ont été intégralement utilisés par la Ville en 2022 pour faire face à l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement. Pour 2023, le rapport sur les orientations budgétaires qui nous est soumis ce soir anticipe une dégradation de la situation budgétaire de la Ville. Les charges financières sont prévues en progression de 2 millions d'euros passant de 3 millions en 2023. S'agissant de la hausse des prix, celle-ci est attendue plus forte qu'en 2022 ainsi à périmètre constant il est attendu en 2023 une augmentation des dépenses d'intervention des services de 2,6 à 7,6 millions d'euros donc globalement le contexte inflationniste va se traduire en 2023 périmètre constant par une augmentation de 10 à 15 millions d'euros des

charges de fonctionnement, dans le même temps les recettes de la Ville ne vont malheureusement pas connaître le même dynamisme. En 2022, la taxe foncière aura permis aux recettes de fonctionnement de progresser pour s'établir à 231,7 millions d'euros. En 2023, les recettes de fonctionnement attendues sont évaluées à 237,7 millions d'euros comme en 2022. Ce dynamisme des recettes sera là également porté essentiellement par les propriétaires montreuillois entre autres, puisque c'est essentiellement la revalorisation de la valeur locative de plus de 7,1 % qui explique leur progression. Soulignons qu'en 2016 à 2022, la vente des biens du patrimoine privé de la Ville a permis de soutenir le budget d'investissement avec les 22,8 millions d'euros engrangés sur la période mais en 2023 cette source semble se tarir. Dans ces conditions, le moins qu'on puisse dire c'est que l'équation budgétaire de la Ville est difficile à résoudre et on aurait pu s'attendre à débattre ce soir de véritables options mises sur la table par le maire et sa majorité. Eh bien il n'en sera rien, si la partie diagnostic du rapport est lucide sur les difficultés budgétaires que la Ville doit affronter, la partie sur les orientations budgétaires 2023 reste floue sur les arbitrages que le maire et sa majorité vont faire. Arrêtons-nous quelques instants sur la partie fonctionnement du budget municipal, en guise d'orientation nous devons nous contenter de grands vœux pieux comme page 46 du document de séance où on nous dit que Montreuil n'entend pas se résigner ni renoncer au service public. On nous rassure même en nous disant que pour le moment il n'est donc pas envisagé de fermeture ou de suppression des services ou d'équipements. Dire cela, c'est oublier que le recul du service public est déjà malheureusement à l'œuvre à bas bruit dans notre Ville. Pour illustrer mon propos je ne prendrais qu'un exemple celui du taux de vacances des postes. A Montreuil, en décembre 2022, le taux de vacance de postes dépassait les 11 %. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ces vacances de poste sont subies par des services dont les effectifs sont déjà réduits au minimum. Vous pouvez vous rassurer Monsieur le Maire en disant que vous n'allez formellement pas réduire le périmètre du service public. La réalité c'est que lorsqu'on demande à un agent seul de remplir les mêmes missions portées par plusieurs hier malheureusement il n'y a pas de secret et dans les faits le périmètre du service public en pâtit. Je ferai juste une petite parenthèse donc sur les conditions de travail qui effectivement donc pâtissent aussi de ses vacances et s'agissant des conditions de travail je voudrais faire une petite incise sur celles faites aux intervenants artistiques sportifs et culturels de la ville de Montreuil. Il s'agit de vacataires aux horaires morcelés. Avant la crise covid certains d'entre eux complétaient leurs heures avec le statut d'intermittent, aujourd'hui sont nombreux à être plongés dans la précarité, pas de mutuelle, pas de restauration et pour toute prise en compte de leur situation une augmentation de 2 euros bruts par heure accordée à la fin de l'année dernière alors que les taux horaires n'avaient pas bougé depuis 2013. Depuis le mois de mai 2022, ces femmes et ces hommes vous sollicitent pour être reçus afin de vous exposer leurs difficultés, leur situation. Il est incompréhensible qu'un employeur qui se dit de gauche refuse même de les entendre. Je ferme cette parenthèse et je reviens donc sur les investissements s'agissant de l'investissement, la situation est de mon point de vue très préoccupante car à aucun moment vous ne tirez les conséquences de la situation budgétaire que vous nous décrivez pourtant dans la première partie du rapport sur les orientations budgétaires. Vous nous avez expliqué quand l'état actuel des choses, la Ville aurait sur les années à venir une capacité d'investissement de 30 à 35 millions d'euros. Quand on sait que l'entretien courant du patrimoine de la Ville coûte entre 16 et 18 millions d'euros on voit que la part du budget qui reste pour des investissements nouveaux étant en réalité très réduite. Cette situation dans une démocratie locale qui fonctionne correctement aurait justifié un vrai débat au fond avec une présentation des différentes options et des priorités d'action auraient été fixées. A Montreuil, il n'en sera rien. Lors de l'adoption du premier budget de votre nouveau mandat en juin 2020, s'agissant des investissements, vous nous aviez annoncé Monsieur le Maire votre volonté de reporter au budget 2021 la discussion sur l'orientation budgétaire de fonds. Déjà à l'époque cela était incompréhensible car en tant que maire sortant reconduit dans ses fonctions vous aviez la pleine connaissance des besoins et des capacités financières de la Ville. Vous aviez un programme de campagne fait en toute logique en tenant compte de la situation financière de la Ville, depuis cette date jamais les enjeux n'ont été clairement posés en conseil municipal et jamais une présentation des investissements que vous jugez prioritaires sur le mandat n'aura été faite. L'an dernier c'est en assumant la non présentation du plan pluriannuel d'investissement de la Ville mais en prenant l'engagement ferme de porter le budget d'investissement de la Ville à 40 millions d'euros, que vous aviez augmenté le taux de la taxe foncière. La réalité c'est qu'on a toujours aucun plan d'investissement de la Ville et que vous n'avez pas réussi à tenir votre parole s'agissant du niveau d'investissement puisque l'intégralité des sommes issues de cette augmentation d'impôts ont été utilisées pour faire face aux besoins courants de la Ville. Nous voilà rendus en 2023 et toujours aucune discussion sérieuse, aucune discussion de fond n'est possible sur le budget d'investissement de la Ville, à la place nous avons une liste longue d'investissement allant de la rénovation de la Croix de Chavaux à la réalisation d'une maison de quartier dans le haut Montreuil, de la construction de deux groupes scolaires à la rénovation thermique des bâtiments communaux, le programme de renouvellement urbain de deux quartiers de la Ville à cette longue liste. Il faut rajouter l'annonce de la construction de la nouvelle Maison populaire sur le site de EIF et sans doute faudra-t-il y rajouter également les engagements phares de votre campagne propre pardon de votre programme électoral de 2020 comme la remunicipalisation de la cantine. Il est regrettable qu'une Ville avec des finances fragiles une Ville amenée à connaître un développement important du fait notamment de l'arrivée de deux infrastructures lourdes de transport, une Ville dans laquelle les besoins sociaux restent encore si importants, mais il est regrettable que dans une telle Ville l'équipe aux manettes navigue autant à vue. Bientôt 10 ans Monsieur le Maire que vous êtes à la tête de cette Ville et s'entendre dire depuis 2020 que la prospective est impossible à Montreuil, qu'on ne peut pas construire de plan d'investissement pluriannuel est juste incompréhensible. Je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, chers collègues et spectateurs effectivement ce débat sur le rapport d'orientation budgétaire se fait à nouveau avec une note de présentation assez étrange. C'est-à-dire que l'essentiel de cette note est une note de conjoncture qui explique qu'il va y avoir beaucoup d'inflation, qui est une note de conjoncture qui est manifestement reprise en tout cas j'espère que c'est le cas d'un cabinet de finances publiques pas franchement anti-gouvernemental, vous auriez pu au moins relire et peut-être corriger certaines parties très favorables au gouvernement vous pourriez au moins « démacroniser » un peu votre présentation dans le rapport d'orientation budgétaire parce que quand on lit des passages qui félicitent le gouvernement pour ces choix interventionnistes et volontaristes sur la protection des ménages et des entreprises et le bouclier fiscal, sur son soutien au pouvoir d'achat par la revalorisation des minima sociaux du point d'indice, tout ça de façon extrêmement neutre en se félicitant de ça tout en disant que quoi qu'il en coûte, a coûté fort cher aux finances publiques. Je ne pensais pas que c'était la position de fond politique de la municipalité et de la majorité municipale. Donc c'est un peu curieux de le retrouver écrit tel quel dans le rapport d'orientation budgétaire présenté par le maire et son adjoint communiste aux finances mais après tout on en est plus à ça près. Sur la partie qui est réellement le rapport d'orientation budgétaire qui concerne Montreuil partie qui est relativement courte qui est relativement floue comme le disait ma collègue et qui est aussi pas claire et pas complète sur toute une série de choses qu'on constate, déjà pour commencer c'est que des sujets extrêmement importants sont carrément totalement passés sous silence, pas un mot, pas un mot sur les problèmes et la problématique de la dépollution des sols dans notre Ville on a pourtant trois dossiers énormes en cours, EIF la semaine et le site Berthollet ou quoi qu'on pense ou quoi que vous en vouliez cela va avoir forcément des incidences budgétaires en 2023, on n'est pas à l'abri d'autres cas du même type et de toute façon c'est une problématique majeure pour la ville de Montreuil, pas un mot sur cette question dans le rapport d'orientation budgétaire dans la prospective budgétaire que vous faites, pas un mot sur la question du prix de l'immobilier du prix du foncier. Des collectivités s'organisent, se battent pour contrer ces choses là. Et on sait que l'arrivée de nouvelles infrastructures de transports entraîne systématiquement des hausses supplémentaires du prix du foncier, du prix de l'immobilier, quand on sait que Montreuil est probablement une des villes de France où le prix de l'immobilier a augmenté le plus ces dernières années, 40 % en 5 ans, c'est phénoménal. Comment ce sujet peut-il être à ce point évacué, quand on sait que cela demande des politiques volontaristes, notamment en matière de logement social, autre sujet totalement absent du rapport d'orientation budgétaire. On ne sait pas quelle est

la politique, quels sont vos engagements, quelles sont vos prévisions prospectives en matière de logement social dans notre ville, rien pas un mot donc vous laissez faire au fil de l'eau, on sait ce que ça veut dire, une augmentation toujours plus forte du coût de l'immobilier pour les Montreuilloises et les Montreuillois dont certains seront obligés de partir comme c'est toujours le cas dans ces cas-là. Pas un mot non plus sur la politique que vous comptez mener sur les crèches, sur les places en crèche c'est un non sujet dans votre rapport d'orientation budgétaire alors que je peux vous garantir que ce n'est pas un non sujet pour les familles montreuilloises c'est assez étonnant de voir à quel point vous arrivez à invisibiliser des sujets, des sujets majeurs pour la population et non habitants. Sur la partie fonctionnement, il y a des impasses et des affirmations qui sont parfois étonnantes. Déjà on croit lire entre les lignes que vous ne prévoyez pas de nouvelles augmentations des taux d'imposition mais ça n'est pas écrit noir sur blanc. Et quand vous dites que la simple augmentation des bases ne suffira pas à maintenir une situation correcte pour la ville ou une situation tenable pour la ville ça pourrait laisser entendre que vous laissez la possibilité d'une nouvelle augmentation dès l'année 2023 des taux de fiscalité. Pouvez-vous nous dire si oui ou non les impôts des Montreuilloises et des Montreuillois augmenteront en matière de taux à nouveau en 2023 ou en tout cas d'ici la fin du mandat parce que ça n'apparaît pas et c'est quand même une question légèrement importante en matière budgétaire dans votre ROB. Sur la hausse des coûts de l'énergie, tout le monde sait qu'elle va se poursuivre, vous écrivez page 37 que il y aura une augmentation de hausse du coût de l'énergie de 8,3 millions ou 10,6 millions d'euros, je pense que ce n'est pas la hausse mais le nouveau montant des dépenses d'énergie mais tel que c'est écrit on a l'impression que c'est le montant de la hausse. Prévoyez-vous donc effectivement une hausse de l'ordre de 10 millions d'euros du coût de l'énergie pour la ville de Montreuil auquel cas ça correspondrait à une augmentation de 2 voire 3 fois du coût actuel 2022 de l'énergie. Ce serait vraiment important que vous précisiez cela parce que la formulation de la phrase est ambiguë et évidemment pas du tout la même chose. Vous dites avoir anticipé en matière de masse salariale une éventuelle augmentation du point d'indice qu'on peut souhaiter effectivement en 2023 mais est ce que c'est compris dans l'augmentation des 3 millions que vous prévoyez en 2023 de la masse salariale ou est ce que c'est en plus. Ça me paraît pas être dans les 3 millions d'augmentation que vous prévoyez pourtant vous dites que vous anticipez sur une telle hausse en matière de masse salariale aussi on peut remarquer que vous vous félicitez d'avoir tenu en 2022 sur la masse salariale parce qu'il y a une vacance de poste sans précédent dans la ville c'est pourtant quelque chose de plutôt insatisfaisant voire inquiétant et quelles mesures envisagez-vous pour éviter que se poursuive dans le temps cette nouvelle tendance à la vacance de poste que vous pouvez avoir parfois organisés quand on remplace pas un agent qui est parti ça crée effectivement de la vacance de poste. Mais en tous cas c'est pas tenable parce que près de 40 emplois de vacance de postes nets entre les départs et les arrivées c'est très problématique y compris pour le service public et pour les qualités de travail des agents. En la matière, je voudrais dire moi aussi comme ma collègue que nous avons été interpellés devant cette mairie ce soir par une manifestation des intervenants artistiques, sportifs et culturels de la ville de Montreuil soutenus par la CGT qui vous interpellent sur à la fois leurs conditions de travail catastrophiques mais c'est très bien l'intervention liminaire du maire c'est vraiment l'exemple typique du « faites ce que je dis pas ce que je fais » c'est -à-dire que vous êtes à fond avec les salariés en lutte dans ce pays qui se plaignent contre leurs salaires et leurs conditions de travail par contre en tant que patron ici vous faites strictement l'inverse c'est-à-dire que vous n'acceptez même pas de discuter avec des agents précaires qui vous demandent des augmentations de salaires et de meilleurs conditions de travail c'est vraiment assez caricatural et vraiment pas digne de quelqu'un qui se dit de gauche et d'un maire qui se dit un employeur correct et quelqu'un de gauche. Même pas recevoir la CGT quand on est maire de Montreuil communiste je dirais quand même on aura tout vu dans cette ville. De la même manière pas un mot, il serait bon de nous expliquer comment vous comptez, comment se budgète comment vous prévoyez de budgéter dès 2023 les compensations que vous devrez mettre en place pour la fermeture de la piscine du centre nautique Maurice Thorez, on va en parler tout à l'heure, mais il est évident que ça a des incidences budgétaires sauf à considérer que vous comptez absolument pas prendre en charge ne serait-ce qu'une partie de ces coûts à côté d'EST-ENSEMBLE ça aussi c'est inquiétant, sur les dépenses en matière de développement durable, de lutte contre le réchauffement climatique, ce que vous dites sur les arbres est tellement scandaleux, vous plantez 5000 arbres dites-vous dans les années à venir, vous en coupez combien dans le même temps, vous plantez des petits arbres jeunes dont vous dites qu'ils ne produiront pas d'effet avant 20 ans, et vous en coupez des dizaines et des dizaines années après années qui sont des arbres matures qui jouaient un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique ça s'appelle une mascarade c'est scandaleux, je préfère m'arrêter là, chacun jugera de votre attitude et évidemment pas un mot sur les questions de pollution, pollution de l'air et pollution des sols. Sur l'investissement, évidemment vous nous laissez une intervention de 10 minutes, sur votre intervention liminaire de 20 minutes, celle d'un quart d'heure de l'adjoint des finances mais je vais continuer, vous me couperez si vous devez me couper. Sur l'investissement, nous n'avons toujours pas de PPI, c'est une obligation légale mais manifestement ici on doit être la seule ville de plus de 100 000 habitants qui n'en a pas et qui se contente de moins d'une page dans le débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la prévision et sur la programmation de l'investissement dans la ville, pourquoi se gêner, aucun détail, pas de calendrier précis, vous dites vouloir dépenser 55 millions d'euros sur les écoles en combien d'années, est-ce que c'est sur le mandat, c'est plus que le mandat ? Est ce que c'est à partir de maintenant, vous comptez déjà ce que vous avez fait, on ne sait pas, vous prévoyez la livraison d'une école dont on n'a pas commencé à faire les choses, dans 3 ans, alors là franchement vous allez me dire, comment vous allez faire, à moins que ce soit des ALGECO, que vous prévoyez, pas un mot je le disais sur les dépenses de dépollution, pas un mot sur ce que vous appelez du déficit de la ZAC Fraternité, on avait deux délibérations, sur l'ordre du jour, de ce soir, mais comme vous ne laissez pas de temps de débat, et qu'il n'y a pas de présentation sur ce sujet, on n'en saura pas plus, mais qu'en est-il de ce déficit, de la ZAC Fraternité et quel impact cela aura sur les finances de la ville, sur le financement de l'investissement, il est quand même très étonnant de constater que nulle part il est question de la capacité d'autofinancement de la ville, vous dites que vous financerez sur l'investissement en 2023, sur la base de 20 millions d'euros d'emprunts, 14 millions d'euros d'apports extérieurs, et que tout ça devra donner 35 millions d'euros de dépenses, si on comprend bien, il y a moins d'un million d'euros de capacité d'autofinancement qui sont prévus, c'est un peu étonnant et on aimerait quand même vous entendre, soit l'adjoint aux finances là-dessus, quelle est la capacité d'autofinancement prévu à Montreuil pour 2023. Comment prévoit-on aussi un certain nombre d'investissements très sincèrement et je terminerai là-dessus, quand on voit vos priorités, c'est-à-dire ce qui n'est pas dans vos projets d'investissements, mais par contre ce qui y figure et notamment, vous nous expliquerez ce qui est prévu dans le hall et au rez-de chaussée de cet hôtel de ville, pour que vous prévoyiez quasiment 6 millions d'euros d'investissement sur ce rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, vous avez peut-être prévu d'y mettre du plaqué or, c'est très étonnant que vous comptiez dépenser 6 millions d'euros d'investissements tout en expliquant que sur le reste, vous avez les poches vides et qu'il va falloir se serrer la ceinture, c'est ce que vous annoncez de toute façon tous les ans, pour ensuite dire que finalement avant ça allait, et que maintenant ça va être pire, très sincèrement si quelqu'un arrive à comprendre ce que vous prévoyez de faire dans les années qui viennent et comment vous comptez protéger les Montreuillois contre la hausse des prix de l'immobilier, contre la pollution des sols, contre la pollution de l'atmosphère, contre le dérèglement climatique, franchement c'est très décevant, c'est très inquiétant aussi parce que ce sont des sujets que l'on ne pourra pas éternellement mettre sous le tapis, je vous remercie. »

Intervention de Mme Anne Marie HEUGAS – conseillère municipale EELV Montreuil écologie

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises et chers Montreuillois,

Le rapport d'orientation budgétaire est comme chaque année l'exercice qui nous donne les éléments de contexte nécessaire pour comprendre et appréhender les environnements économiques budgétaires et financiers de la commune et ainsi débattre des grandes orientations budgétaires de notre Ville pour l'année en cours. À ce titre, nous sommes obligés de souligner que même si beaucoup d'éléments font que les années se suivent, hélas, elles ne se ressemblent pas, car nous constatons une montée en puissance des difficultés. 2022 et désormais 2023 nous obligent à affronter plus encore l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires qu'évidemment nous approuvons mais qui n'a pas été compensée

intégralement par l'État. L'inflation nouvelle de chiffres qui pèsent lourdement sur des postes aussi essentiels que le chauffage dans nos équipements publics ou les repas de la cantine scolaire, l'augmentation des taux d'intérêts et enfin l'impérieuse nécessité d'engager notre Ville sur le chemin des transitions écologiques pour limiter le dérèglement climatique et s'adapter aux changements déjà à l'œuvre. En résumé, alors que nos recettes devraient progresser d'environ 6 millions d'euros en 2023 nos dépenses devraient-elles s'élever à plus de 10 voire 15 millions d'euros. Certes, cette incertitude est liée à la hausse de la facture énergétique. Pour autant, malgré toutes ces difficultés, nous avons choisi avec nos collègues de la majorité de maintenir la stratégie qui est la nôtre depuis plusieurs années, à savoir maintenir la qualité du service public, soutenir les activités éducatives, culturelles, et sportives, anticiper et adapter notre ville au changement climatique au dérèglement climatique. Mais ces coûts d'adaptation à ce dérèglement climatique sont particulièrement élevés et comme nous ne cessons de le répéter, la France est insuffisamment préparée aux conséquences du dérèglement climatique qui deviennent chaque année encore plus tangibles. En conséquence, de nombreux chantiers d'adaptation devront être engagés sur nos territoires dans les années à venir. Parmi les postes responsables des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, nous citons le bâti et ses aspects énergivores et par exemple les équipements publics comme les équipements sportifs, les piscines qui sont particulièrement énergivores. Il s'agit pour nous toutes et tous d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments. Dans le parc privé, Est Ensemble rappelait la semaine dernière que pour se conformer aux obligations réglementaires 100% du parc de logement existants devrait être rénové d'ici 2050, cela répond évidemment à des exigences de justice sociale indissociables auxquelles nous tenons ceci dans un contexte où loin d'aider suffisamment les collectivités à développer le service public local de l'énergie, l'État ne dit toujours pas comment vont être financés l'accompagnement des ménages à travers le dispositif France Rénov porté par l'ALEC l'Agence Locale de l'énergie du climat MVE à partir de janvier 2024 malgré cela avec l'ALEC justement et avec nos partenaires d'EST ENSEMBLE, de la métropole du Grand Paris ou de l'Agence nationale de l'habitat l'ANAH, nous sommes bien décidés du déploiement nécessaire de cette immense chantier. Par ailleurs, le parc public est quant à lui soumis au décret tertiaire de 2019, en effet les bâtiments publics de plus de 1000 mètres carrés devront être rénovés pour améliorer leur consommation d'énergie de 60 % en 2050 par rapport à 2010, un chantier colossal que partage toutes les collectivités de France et qui concerne les écoles les équipements sportifs culturels les bâtiments administratifs etc.. Pour Montreuil, malgré les mises en chantier ininterrompues depuis 2008, dans les écoles cela signifie encore un poste de 9 millions d'euros par an jusqu'en 2050 un budget dont nous ne disposons pas hélas. Pour autant, nous poursuivons avec volontarisme la rénovation de nos écoles actuellement et cela a été dit ce sont les groupes scolaires Diderot Estienne d'Orves qui sont en cours de rénovation. La crise énergétique actuelle a pour conséquence une augmentation littéralement insupportable des factures d'électricité de gaz et plus particulièrement pour les entreprises dites de bouche, certaines d'entre elles ont vu leur facture être multiplié par 3, 4, 5 en un an menaçant ainsi leur viabilité et les emplois qu'elle propose mais plutôt que de subir sans options de secours nous voulons développer l'accès aux énergies renouvelables photovoltaïques et géothermiques et aider ainsi notre territoire à être moins dépendant des fluctuations du marché international de l'énergie qui par ailleurs est quand même fortement amplifié par de la spéculation propre justement à ces marchés sous tension. L'électricité ou encore l'énergie n'étant pas des biens stockables et les besoins du marché en l'occurrence de ces industriels et des consommateurs variant d'heure en heure, le prix varie lui aussi en même temps, d'où un contexte très mouvant et pas facile à affronter. Rappelons tout de même que la France est encore il y a 3 ans le premier exportateur d'électricité au monde, si aujourd'hui elle doit importer l'électricité c'est parce que 32 des 56 réacteurs nucléaires que compte le territoire sont à l'arrêt pour maintenance donc c'est quand même bon de se le rappeler. Mais par ailleurs, nous ne pouvons simplifier ce problème énergétique à un simple problème technique, les incertitudes sur le fonctionnement des centrales nucléaires, la crise du gaz amplifiée par la guerre en Ukraine et les besoins croissants en électricité avec la transition énergétique ont modifié les rapports de force entre les producteurs européens et entre les diverses fournisseurs d'énergie fossile à l'échelle de notre ville, la crise climatique à plusieurs effets tangibles, qualité de l'air, pollution des sols, canicule, sécheresse, chute de la biodiversité mais avec le plan arbre, c'est 5000 arbres plantés dans d'autres villes au cours des prochains mois, les places de voitures débitumées, les pieds d'arbres entourés de pleine terre, tout cela est partie intégrante d'une politique faisant le choix de créer de nouveaux espaces de fraîcheur, des puits de carbone, des refuges pour la faune locale et de nouveaux périmètres où par exemple l'eau de pluie pourra atteindre les nappes phréatiques plutôt que de ruisseler vers les bouches de métro. Dans la période difficile que nous traversons, nous sommes conscients que pour bien faire il faudra avoir les moyens de faire plus, mais vous l'aurez compris nous ne baissons pas les bras et continuerons à agir selon deux axes, développer tout ce qui peut être, tout ce qui peut l'être avec les moyens à notre disposition et nous battre au niveau supra pour faire entendre les besoins qui s'expriment dans notre ville et obtenir nous l'espérons plus de moyens pour agir. Je vous remercie pour votre attention »

Intervention de M. Yann LEROY – conseiller municipal

«Monsieur le Maire, chers collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil,

Mon collègue nous a dressé le portrait très juste de la vie financière de notre ville de Montreuil. Ainsi se dessine une ville qui se place aux côtés et au service de sa population, mais dont les moyens d'action sont minés par les crises du système libéral et les choix politiques du gouvernement.

Nous pensons évidemment au prix de l'énergie, véritable hold-up du marché européen qui porte à 3 millions d'euros les prévisions de sur-coût à notre budget 2023, sans que notre ville soit éligible au bouclier tarifaire. Protéger les collectivités de la crise énergétique, c'est le sens de l'appel commun que nous avons signé avec plusieurs dizaines de villes de France en fin d'année dernière.

La revalorisation du point d'indice de nos agents est une bonne nouvelle, elle rétablit une injustice faite à la fonction publique qui, au plus fort des crises est en première ligne pour protéger et servir. Mais une fois encore c'est une décision d'État qui s'appuie sur le budget communal sans être compensée. Nous pourrions évoquer le coût de la crise sanitaire où les collectivités, dont Montreuil, ont dû se substituer aux services défaillants de l'État, notamment au démarrage du plan vaccinal, insuffisamment compensé. A cela s'ajoute la perte de ressources imposée aux collectivités depuis la baisse des dotations d'État en 2014.

Pourtant, malgré ce contexte et ces difficultés, ce budget a été travaillé avec audace et sérieux par les élu-e-s en lien avec les directions des services de la commune. Affirmer, comme le fait Bruno Lemaire, que les dépenses d'une collectivité territoriale comme celle de Montreuil doivent être « passées au peigne fin », pour trouver des pistes d'économies est un véritable scandale. D'abord, parce que la Loi de programmation des finances publiques prévoit l'austérité à tous les étages, sauf pour le capital, et qu'elle prévoit d'assécher encore plus les services publics, ainsi que la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises dans la fiscalité locale. C'est un sujet politique de fond, ce sont deux modèles de l'Etat décentralisé qui s'opposent : la performance et concurrence financière OU le service public d'intérêt général et régalien. Substituer la nécessaire stabilité des dotations à l'incertitude des marchés de l'immobilier et de l'appel à projet. C'est un tournant idéologique : un état qui ne prévoit plus et qui s'en remet de plus en plus à la main invisible du marché ; même en temps de crise ; avec pour objectif : privatiser et faire main basse sur le patrimoine des collectivités. Vous noterez qu'il s'agit des mêmes choix politiques dans la réforme des retraites : garantir un droit OU s'acheter ce droit par la capitalisation. J'en profite pour saluer l'intersyndicale locale pour son engagement dans le mouvement social. Ainsi, Bruno Lemaire nous dit : « étudier toutes les pistes d'économies pour les collectivités territoriales » cela relève de l'incohérence et de l'impertinence d'un Gouvernement qui muselle toute possibilité d'investissements au service de la population. L'heure n'est pas à l'économie mais à l'investissement ! Notre budget met en lumière plus de 50 millions d'euros consacrés à la rénovation et reconstruction des écoles existantes.

Un plan de plantation de 5000 arbres, des projets à l'étude pour des cours oasis, une débétonisation des abords du tram et des stationnements ou des arbres, sont engagés, faisant de Montreuil une ville pionnière autour des enjeux du « bien vivre ».

Ajoutons l'objectif de recruter 60 agents ATSEM depuis le début du mandat et un investissement pour le rez-de-chaussee de l'hôtel de ville d'un million d'euros pour la mise aux normes et l'accessibilité de 500 000 euros pour la mise en sécurité avec le changement des normes et également des réaménagements nécessaires dans ce bâtiment qui est classé et un peu vétuste dans ces accès. Nous investissons dans l'avenir pour une

ville résiliente face au changement climatique, une ville pour toutes et tous. Notre municipalité a le sens des réalités.

Nous avons aujourd'hui besoin de confiance et non de la défiance de l'Etat vis-à-vis des collectivités de France.

Hier, le groupe Total annonçait un bénéfice record de 20,5 milliards de dollars, en hausse de 28 % par rapport à 2021, en pleine crise de l'énergie et du pouvoir d'achat. « Pour les capitalistes, la messe est dite, la soupe est bonne... » A Montreuil, ils trouveront notre majorité sur leur route pour continuer à mener des politiques utiles à l'intérêt général et au plus proche des besoins des citoyennes et citoyens. Je vous remercie»

Intervention de Mme Michelle BONNEAU – adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles

« Merci Monsieur le Maire, Chères-Chers collègues, Chères Montreuilloises et chers Montreuillois,

Depuis le début du mandat, chaque année a son lot de surprises plutôt mauvaises. Après 2 années covid qui ont demandé une grande réactivité notamment au niveau des solidarités pour les plus démunis d'entre nous, parmi les familles, les personnes isolées, les personnes âgées, nous aurions espéré une année 2023 plus sereine. Mais depuis le début de l'année 2022 et la guerre en Ukraine, c'est une déferlante de mauvaises nouvelles qui s'abattent sur notre pays et sur Montreuil. L'inflation plombe les budgets des plus démunis et nous devons continuer à soutenir ceux et celles qui en ont le plus besoin. C'est notre devoir mais aussi c'est l'histoire de notre ville toujours solidaire face à l'adversité. Alors, pas de doute il va nous falloir être efficace mais aussi faire des choix qui porteront et dans chaque quartier des réalisations visibles, concrètes et améliorant la vie des Montreuilloises et des Montreuillois. Le groupe Montreuil socialiste partage les priorités qui sont présentées dans ce rapport sur les orientations budgétaires pour 2023 avec 3 axes priorités. Protéger et soigner sont une évidence pour notre ville. A travers les échanges que nous pouvons avoir avec nos concitoyennes et nos concitoyens, la place de l'humain a toujours une large part. Et il n'est pas anodin de rappeler ce qui est mis en place par notre majorité afin que chaque Montreuilloise et Montreuillois quelle que soit son origine, quelles que soient ses difficultés trouvent une réponse adaptée et humaine. Les sujets ne manquent pas lorsqu'il s'agit de solidarités : santé, centres sociaux, économie sociale et solidaire, insertion, précarité, alimentation, la liste n'est pas exhaustive et tous les pans des difficultés de vie sont traités avec la même ténacité de la part des agents de la ville qui conseillent et accompagnent celles et ceux qui en ont le plus besoin. Qu'elles et ils en soient remerciés. Nourrir les capacités humaines et c'est pourquoi l'école reste le premier budget de la ville, car il nous faut continuer à répondre à une augmentation démographique galopante. La ville de Paris perd des habitant-e-s mais à Montreuil c'est exactement le contraire. La ville gagne des habitant-e-s qui s'installent et agrandissent leurs familles ce qui nécessite plus d'écoles, plus de crèches, plus d'infrastructures et avec la Ligne 9 du métro et prochainement la ligne 11 dans le haut Montreuil puis le tramway dans les années à venir, il y a toutes les raisons de penser que notre ville va accueillir de nouveaux habitant-e-s. Anticiper les conséquences climatiques n'est pas une projection dans l'avenir mais un besoin urgent indispensable, et si on nous annonce que le trou de la couche d'ozone est presque rebouché, ce qui est une bonne nouvelle, cela veut aussi dire que lorsque de bonnes décisions sont prises pour l'environnement, elles peuvent avoir un très fort impact. Il ne faut pas oublier ce que nous avons vécu pendant l'été 2022 en France et dans le monde et que chaque incendie, chaque inondation, n'est pas dû à un effet « pas de chance » mais à l'impact de notre société de consommation sur la nature. Oui, il faut que tous ensemble nous apprenions les gestes qui préserveront la planète et au niveau de Montreuil des décisions concernant l'aménagement de l'espace public doivent être notre quotidien avec plus d'arbres plantés et des sols progressivement débittimés et dégoudronnés pour laisser plus de place à la nature et permettre à l'eau de s'infiltrer. Il n'y a évidemment aucun doute que ces choix vont dans le sens d'un meilleur vivre-ensemble à Montreuil, mais ce qui pourrait être assez désespérant c'est finalement de constater que l'Etat ne répond pas à la hauteur de nos besoins et comme notre collègue Philippe Lamarche vient de nous l'exposer, il va falloir à nouveau faire des choix que nous ne devrions pas avoir à faire. A ce jour personne n'est en mesure de savoir comment évoluera la situation énergétique, inflationniste, économique, environnementale et la réforme des retraites ajoute à l'anxiété. Chaque année, il faut se battre pour avancer alors que toutes et tous ensemble de la majorité municipale, nous n'aspérons qu'à un seul objectif servir de notre mieux les Montreuilloises et les Montreuillois. Nous continuerons à faire de notre mieux. Le groupe Socialiste votera ce rapport sur les orientations budgétaires. Je vous remercie. »

Intervention de M. Luc DI GALLO – adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

En ce 8 février 2023, nous abordons notre quatrième débat d'orientation budgétaire pour la ville de Montreuil de ce mandat. A chaque année, sa spécificité qui compte, conditionne les orientations politiques que nous souhaitons donner au budget de la Ville, des orientations qui demande de faire des choix bien trop souvent sous contrainte en raison de restrictions budgétaires toujours plus insoutenables, nous l'avons déjà évoqué, j'y reviendrai un peu plus loin. Il y a eu évidemment les deux premiers débats de ce mandat lié à la crise Covid que nous avons subie en 2020 et 2021 puis le débat en 2022 qui s'est orienté vers une forme de sortie de crise Covid tout en nous donnant une petite souplesse avec l'augmentation de la taxe foncière autour de 7 %. Cette année j'affirme que nous avons à faire à une.. je vais faire un petit jeu de mots à un débat de bifurcation budgétaire, bifurcation du mandat qui se projette sur les 3 dernières années de notre mandat pour mettre en œuvre un programme avec lequel nous avons été élus. Nous sommes dans cette année de bascule où c'est maintenant que nous devons enclencher les derniers grands projets de transformation du mandat sans oublier que nous devons bien entendu nous projeter évidemment au-delà de 2026, des projets qui doivent répondre aux enjeux de la transition écologique et d'adaptation au dérèglement climatique tout en répondant aux besoins liés au développement démographique de notre Ville. Je pense en particulier, nous l'avons évoqué, aux grands projets de l'école d'Estiennes d'Orves et Guy Moquet qui font l'objet d'une part d'une rénovation mais aussi d'agrandissement dès cette année et c'est d'ailleurs aussi l'objet d'une délibération un petit peu plus loin qui abordera la question d'un parvis intergénérationnel dans le cadre de ce projet et que nous croyons dans ce projet. Une bifurcation comme je disais pour choisir entre laisser un filet de développement d'une ville non maîtrisée ou bien maintenir une cohésion sociale, le bien vivre ensemble que nous avons évoqué et la mixité, je pense en particulier par exemple à la part de logements sociaux qui est parmi les éléments cruciaux de nos engagements, préserver le service public de proximité aussi avec notamment des centres de santé municipaux qui sont si importants pour de nombreux concitoyens et tout aussi, donc il y a son implication dans la part du budget de fonctionnement que nous allons construire dans les prochaines semaines. L'humain aussi est au centre de notre cœur et de notre politique et nous devons évidemment poursuivre les politiques sociales et solidaires qui permettent notamment de lutter contre cet isolement vécu par tant de nos concitoyennes et concitoyens. Notre politique jusqu'à la fin de ce mandat et au-delà doit se concentrer à remettre les citoyens au cœur de nos décisions politiques et ainsi poursuivre la réalisation de nos engagements. Je disais aussi, j'ai dit aussi bifurcation économique, car il n'a jamais été aussi difficile cette année d'élaborer un budget avec autant d'incertitudes. C'est ce que nous disait notre collègue Philippe. Nous avons à faire face à une inflation inédite depuis plusieurs décennies. Nous devons construire un budget qui doit prendre en compte une augmentation des prix de l'énergie qui est extrêmement difficile à prévoir. Je voudrais faire une petite aparté d'ailleurs sur cette inflation puisque dans ma délégation, je suis les questions de déchets. Une inflation qui a un impact sur la production de déchets par les habitantes et les habitants qui est à la baisse et ça c'est très certainement lié à l'inflation, 4 % de réduction de déchets en 2022 par rapport à 2021. Jamais notre Ville n'a produit aussi peu de déchets depuis 2018. C'est des chiffres que j'ai. On pourrait peut-être remonter au-delà c'est dire à quel point notre population subit de plein fouet cette crise en rognant sur sa consommation parfois alimentaire. Fini ma petite aparté. Nous devons donc construire un budget pour la fin du mois de mars qui

n'impliquera pas d'augmentation d'impôts, qui maîtrise une masse salariale et faire face à des dotations de l'État qui sont loin d'être à la hauteur comme on vient de l'évoquer plusieurs fois et tout en limitant l'endettement de la Ville avec des taux qui augmentent à vue d'œil. Pourtant nous souhaitons maintenir un niveau d'investissement aussi digne que possible autour de 35 millions d'euros et pourquoi pas j'aimerais bien espérer dans les années à venir autour de 40 millions d'euros. Des incertitudes aussi qui nous empêchent de me projeter au-delà d'un an voire même on l'a évoqué 6 mois. On parlait de l'inflation qui nous empêche de nous projeter au-delà de 6 mois et nous empêche donc de produire éventuellement un plan pluriannuel d'investissement solide. C'est cependant pour permettre de réaliser nos investissements. Nous allons, nous devons encore continuer d'accélérer les recherches de subventions d'où la présence d'une nouvelle personne missionnée à la direction générale qui doit nous aider à capter au maximum ces subventions et en particulier sur le fonds vert promis par l'État. Enfin, je termine sur la bifurcation écologique. Nous sommes confrontés à une bifurcation écologique. Avec un réchauffement climatique, nous l'avons évoqué, nous en avons parlé en particulier de la sécheresse de cet été mais aussi en particulier les températures complètement hors norme de ce mois de décembre autour de 15 degrés. On parle beaucoup de réchauffement climatique, mais on parle aussi de perte de biodiversité. Ces dernières années la moitié de la biomasse représentée en particulier par des insectes a disparu sur la Terre, destruction de l'environnement à travers l'épuisement de nos ressources, je pense par exemple. On a évoqué récemment l'ouverture d'immenses mines de charbon en Allemagne ou des mines en lithium un peu partout dans le monde pour alimenter nos batteries. Il y a donc un enjeu à répondre à ces enjeux écologistes à travers un projet de justice climatique. On l'a dit mais aussi un projet de justice sociale. C'est la bifurcation majeure de toute l'humanité à laquelle nous sommes confrontés. Je prendrai deux exemples sur ces bifurcations puisque le temps avance, en particulier le « Plan arbres » que nous avons évoqué planter 20 000 arbres sur Est Ensemble et 5000 arbres sur Montreuil. Ça implique aussi pour que ces arbres puissent se développer et grandir dans de bonnes conditions de débitumer et de rendre perméable une partie de notre voirie et donc derrière tout ça un entretien de ces espaces et un entretien de la végétation ainsi que de la propreté qui sera rendu un peu plus difficile puisque les pieds d'arbres qui sont débitumés enfin en tout cas rendus imperméable justement nécessite un travail plus fin sur la propreté et donc des implications sur le budget de notre Ville. Je parlerai d'un autre exemple aussi c'est l'investissement puisque c'est un sujet que je suis de près l'investissement du garage municipal qui a permis l'électrification de notre flotte et donc j'ai regardé depuis le début du mandat une baisse de 15 % de nos émissions de CO2 liés à la consommation de carburant. On doit continuer ces investissements pour la transition écologique et donc l'inclure dans le budget primitif de fin mars. On doit et donc mon vœu et notre vœu c'est aussi que le budget construit pour la fin du mois de mars mette en avant la transition écologique et les enjeux que je viens de développer. Voilà en tout cas l'équation que nous devons résoudre pour construire notre budget primitif avec ces 3 bifurcations que j'ai évoquées et trouver et donc garder le cap pour faire de Montreuil une ville où il fait bon vivre ensemble. Notre groupe évidemment votera ce rapport. »

Intervention de Mme Nathalie LANA – adjointe au maire, déléguée à la vie associative – quartier Paul Signac

« Cette année encore, l'exercice du vote du budget primitif 2023 se fait dans un contexte d'intenses turbulences. Je crois important d'en dire un mot en ce que ces turbulences sont une clé d'explication et de détermination des présentes orientations budgétaires. Ces turbulences sont d'abord sociales. L'inflation frappe de plein fouet les ménages, à commencer par les plus précaires. Alors que les prix ont augmenté de 7 %, les salaires réels, eux, ont baissé de 2 % en un an. Dans ce contexte, l'inaction du Gouvernement est coupable. Peut-être avons-nous sur ce point une légère différence d'appréciation. A la page 11 du rapport sur les orientations budgétaires, j'ai lu avec étonnement, je dois l'avouer, que : « la loi de finances pour 2023 met l'accent sur les mesures de protection des ménages, des entreprises et des collectivités face à l'explosion des coûts énergétiques. Elle vise à préserver au maximum le pouvoir d'achat et l'économie ». Pour nous, à la France insoumise, les mesures gouvernementales ne sont que pure affiche politique. Pour preuve, le soi-disant « bouclier tarifaire sur l'énergie » est passé de 4 % à 15 % au 1^{er} janvier, ce qui représente un coût de 300 € supplémentaire pour le budget de chaque ménage par année. La même tartufferie concerne le bouclier tarifaire s'appliquant aux petites et moyennes entreprises. Les promoteurs macronistes se félicitent d'un plafonnement du prix à 280 €/Mwh pour les TPE alors que le prix d'achat des fournisseurs alternatifs à EDF est de 42 € ! Cela signifie qu'en pleine crise, les énergéticiens vendent l'énergie 6,7 fois plus cher qu'ils ne l'achètent ! Quant à « l'indemnité carburant » qui a remplacé la remise à la pompe, les conditions pour en bénéficier sont restrictives et son financement par l'État laisse les profiteurs de crise en paix. Pour les particuliers, comme pour les professionnels, l'asphyxie est bien réelle faute de blocage des prix. À la France Insoumise, puis avec la NUPES, nous n'avons cessé de marteler que le blocage des prix des produits de première nécessité était une priorité. Dans cette loi de finance pour 2023, le Gouvernement a aussi fait voter la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, pour un coût de 8 milliards d'euros, soit quasiment le déficit qu'il dit craindre, avec hypocrisie et à coups de mensonges, pour notre système de retraites en 2027. En parallèle, le Gouvernement poursuit ses politiques néolibérales et sapent nos services publics (hôpital, école publique, énergie) tout comme les moyens de nos collectivités territoriales. Dans ce contexte, méfions-nous aussi des discours sur la réduction du déficit public et de la dette à l'échelle nationale. L'an dernier, Bruno Le Maire a affirmé vouloir passer le déficit sous la barre de 3 % d'ici 2027. Concrètement, cela signifie une économie de 80 milliards d'euros. Quels services publics seront amputés pour cette économie ? Personne ne le sait. Pourquoi ne pas mettre à contribution les actionnaires, dont ceux du CAC 40 se sont gavés de 80 milliards d'euros en 2022 ? Personne ne le sait non plus. Ces éléments de contexte sont utiles, car ils déterminent, en grande partie, le budget de notre ville et ses marges de manœuvres.

Il ne peut s'agir uniquement de dispositifs techniques. Les moyens alloués ou supprimés des collectivités locales s'inscrivent en réalité dans une orientation politique générale des gouvernements successifs. Ainsi, il faut rappeler que la suppression de la taxe d'habitation, si elle semble bénéficier au pouvoir d'achat de nos concitoyens-ne-s, a surtout comme conséquence d'éloigner le contribuable de son territoire et d'appauvrir nos collectivités territoriales en raison d'une perte de recettes de l'ordre de 17,6 milliards d'euros. Comme le note d'ailleurs le rapport, le chemin pris par le Gouvernement est de saboter les services publics qui répondent pourtant aux besoins de toutes et tous. En réalité, il s'agit d'une logique à la fois ultralibérale et autoritaire. Il s'agit de continuer la mise sous tutelle des collectivités par l'État, au travers des mécanismes de dotations, et comme il est écrit, de « basculer le financement du service public du contribuable vers l'usager ». Dans cette logique, moins de fiscalité locale est l'augmentation du prix des services pour les ménages. Afin de maintenir notre ambition du service public et de notre politique d'investissement tournée vers les mesures sociales et écologiques, nous avons opté en 2022 pour l'augmentation de la taxe foncière. Cette mesure, qui s'est aussi mise en place selon des critères afin d'arriver au taux moyen d'Est Ensemble, s'est montrée indispensable pour mener en 2022 le niveau d'investissements nécessaires et, rappelons-le, tout de même minimal, dans le contexte d'inflation des prix. Outre l'inflation et la suppression des taxes, s'ajoutent également le tropisme du gouvernement néolibéral de faire toujours plus porter par les collectivités les dépenses. Si l'augmentation du point d'indice de la fonction publique est une mesure juste et même minimale, là encore, le gouvernement laisse les collectivités seules à supporter le poids. Cela est injuste bien sûr, mais, là encore, vise aussi à orienter les politiques locales. En effet, derrière ces décisions il y a un moyen simple d'obliger les collectivités à limiter leurs effectifs. Moins de personnel, c'est plus de recours au privé, c'est laisser les habitants-le-s seuls-e-s face à leur capacité, ou non, à s'offrir les services indispensables pour subvenir à leurs besoins. Or, à Montreuil, nous faisons le choix de maintenir et même d'augmenter nos effectifs. Si nous voulons mener nos politiques, avoir des services publics utiles et forts, développer des projets, entretenir notre patrimoine, cela ne peut se faire sans personnel dans nos services. À ce titre, il est incontournable d'améliorer les moyens contre la vacance des postes afin de permettre la bonne mise en œuvre des politiques publiques locales. Les orientations présentées du rapport rappellent que nous ne nous résolvons pas à en rabattre sur nos ambitions mais que nous voulons agir. On nous enlève de la fiscalité ? Nous en rétablissons dans des limites les plus équilibrées. Les dotations restent en deçà ? Nous allons chercher des subventions. Enfin, nous pouvons aussi chercher de l'emprunt. La politique menée de gestion de la dette nous permet aujourd'hui de ne pas fermer la porte à un emprunt supérieur. Nous pensons qu'il ne faudrait effectivement surtout pas se priver, par principe, de cette possibilité. En effet, le niveau

d'investissement de 35 millions € annuel, est un minimum pour une ville comme la nôtre. D'une manière générale, si je me félicite, à l'instar de mes collègues Insoumis, des orientations qui vont dans le bon sens, je reste néanmoins dans l'interrogation sur le cadre général. Sur un rapport de 58 pages, un peu moins d'une page est consacrée à proprement parler à l'orientation des dépenses, notamment celles d'investissement. « protéger les citoyens, nourrir les capacités humaines et anticiper les changements climatiques pour bâtir une ville résiliente » : ce sont bien des orientations fortes qu'il faut rappeler, mais il nous faut en décliner les contours et ses déclinaisons concrètes. Je pense notamment aux projets de rénovation et de construction de groupes scolaires, les projets d'ores et déjà annoncés comme le déménagement de la Maison populaire aux Murs à Pêches que nous soutenons sans réserve. Pour autant, beaucoup d'autres projets restent à préciser dans leur temporalité et dans leur faisabilité. De même, il nous faut accompagner concrètement la définition des axes programmatiques comme « repenser l'espace public » ou encore « accélérer sur le plan climatique ». Par conséquent, il est indispensable de prendre à bras le corps la question du changement climatique, commencée et désormais irréversible, et les conséquences qui en découlent pour notre ville en matière de santé et de sécurité énergétique et alimentaire. A ce titre, la rénovation thermique sur nos bâtiments publics et l'aménagement des espaces publics sont, à notre sens, des priorités. Le contexte d'incertitude est sans doute un facteur du flou de certaines formulations du présent rapport. Dès lors, l'enjeu essentiel porte sur les modalités de décisions des mois et années à venir pour appliquer cette feuille de route. Sur tous ces sujets, qui concernent l'ensemble des Montreuilloises et des Montreuillois, nous pensons que l'une des clés réside dans la généralisation des outils démocratiques qui permettent l'expression des habitants-tes. Faisons confiance à l'intelligence collective. C'est dans ces conditions que nous parviendrons à porter notre programme et ses mesures utiles aux habitants. Je vous remercie. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Nathalie Lana. Quelques mots avant de prendre acte de la tenue de ce débat. D'abord dire que effectivement et c'est sans doute la première fois qu'en tant que maire de Montreuil qu'une pareille situation arrive, c'est que les différentes perspectives budgétaires qui m'ont été présentées se sont révélées à chaque fois au cours des six mois qui viennent de s'écouler. C'est finalement les perspectives les plus négatives qui se sont réalisées du point de vue de la conjoncture des prix ou de la conjoncture bancaire. Ce qui place la municipalité de Montreuil comme toutes les municipalités de France devant une situation inédite du point de vue de la maîtrise d'un certain nombre de ses charges, de ses coûts, de ses choix d'investissement. Ainsi, par exemple, nous avons régulièrement des plis qui sont ouverts et qu'ils reviennent avec des prévisions, des résultats pardon de réponses des différentes entreprises que nous employons pour faire ceci ou pour faire cela qui sont beaucoup plus chers que les prévisions que nous avons effectuées et cela a été cité par mon adjoint, Philippe LAMARCHE, notamment une renégociation à venir sera difficile pour la ville de Montreuil comme pour l'ensemble des collectivités qui dispensent des services de cantine, celle des produits alimentaires. Dont nous ne savons pas aujourd'hui où va s'arrêter cette espèce d'escalade devant laquelle nous sommes sur les produits de base. Et donc cela crée pour la municipalité, que j'ai l'honneur de conduire, une situation totalement inédite sur sa capacité à se projeter avec suffisamment de sécurité dans les années à venir et c'est ainsi que je comprends la critique qui explique que en ceci ou en cela nous n'avons pas tenu les prévisions et les engagements que nous nous étions donnés à nous-mêmes il y a deux ans. Sauf qu'il y a deux ans la situation économique que nous connaissons présentement était absolument imprévisible. D'ailleurs le gouvernement lui-même dans ses prévisions macroéconomiques c'est systématiquement trompé sur tous les sujets d'inflation et de coûts et je rappelle pour les gens qui nous regardent, que nous sommes soumis à des coûts spécifiques et donc par exemple dans l'ordre des matériaux qui est une partie importante des dépenses que nous faisons, l'inflation n'est pas de 5 ou 6 %, elle a été plutôt de l'ordre de 15 à 20 %. Et cela doit donc occasionner pour la majorité et bien un travail nouveau d'affinement parce que ça n'est pas la même chose de financer un programme d'investissement quand les coûts ont augmenté de 15 à 20 % sur une partie de ce que nous devons acheter. De ce point de vue, je fais remarquer, même si nous avons ce débat de manière habituelle, que la publication du PPI lors du budget primitif n'est pas une obligation légale et que nous prévoyons évidemment nos investissements mais que naturellement la municipalité les adapte années après années aux réalités qu'elle connaît. Je veux également dire s'agissant de l'augmentation des prix du foncier et du coût des terrains et du logement que nous assumons depuis maintenant de nombreuses années le fait que les moyens à notre disposition pour agir sur le prix du logement le moyen principal c'est la construction de logements publics et c'est donc le fait qu'à l'échelle du territoire nous poursuivons avec ce grand objectif de 40 % de logements publics dans l'ensemble de nos quartiers. Bien sûr, nous mettons en œuvre par exemple la loi qui cherche à encadrer en quelque sorte les loyers, bien sûr nous mettons en œuvre des sociétés nouvelles notamment pour mettre en œuvre le bail réel, bien sûr nous agissons avec la charte promoteurs ou d'autres moyens pour réserver aux familles et aux premiers achats les constructions nouvelles, bien sûr nous nous engageons en faveur du logement coopératif, bien sûr nous faisons tout cela mais en l'état de la loi et des outils qui sont à notre disposition nous savons une chose et une chose fondamentale et au fond nous ne sommes pas si nombreux à appliquer cette politique que le logement public est le meilleur stabilisateur des prix dans la durée et c'est pour cela que nous nous opposons à la vente du logement public comme le font d'autres villes. Je veux dire que j'ai bon espoir que s'agissant des mesures que nous prenons en matière de justice climatique nous arrivions par la sorte d'efforts que nous avons produits en commun avec les autres villes d'Est Ensemble et à l'échelle de notre ville, Montreuil en quelque sorte à bénéficier des différents dispositifs qui de l'échelle européenne, à l'échelle nationale, à l'échelle régionale, à l'échelle départementale cherche à encourager et à pousser en avant les villes qui s'engagent véritablement. Nous le ferons en matière de rénovation énergétique ça va de soi, nous le ferons en matière de végétalisation de nos cours d'école c'est évident, nous le ferons aussi dans l'effort résolu avec la promenade des hauteurs, avec le plan végétalisation, avec le plan débitumisation, de faire en sorte de changer notre conception de l'aménagement urbain, de l'aménagement de nos espaces publics et au fonds de faire le pas de plus qui permettent non pas d'avoir pour référence la ville qui s'est construite après les années 50 dans la deuxième moitié du 20^e siècle mais inventer la ville dont nous avons besoin pour les 50 prochaines années. Je veux dire de ce point de vue que je compte bien sur le soutien de ces différentes institutions et sur l'écoute attentive notamment du ministre chargé de la transition écologique et de la préfecture de Seine-Saint-Denis sur ce sujet. Je conclurai pour dire à l'ensemble des groupes et singulièrement des groupes de la majorité qu'un certain nombre de remarques notamment de précisions sur la mise en rapport des orientations que la municipalité défend avec les masses financières qui seront concentrées. Les politiques publiques qui seront développées sont évidemment entendues, le débat d'orientation budgétaire est le premier acte, je dirais par lequel le conseil municipal entame la discussion budgétaire et qui débouchera dans quelques mois sur l'acte fondamental pour un conseil municipal, pour une collectivité qui consiste à voter le budget primitif par lequel notre souveraineté en tant que élus municipaux s'exprime pleinement. Je mets à présent aux voix non pas le rapport d'orientation budgétaire mais le fait de prendre acte que le débat s'est tenu. »

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci. Bon on peut pas dire qu'on ait eu des réponses précises et détaillées aux nombreuses questions qui ont été posées. Je constate que la France Insoumise est assez d'accord sur la présentation qui était faite un peu trop pro gouvernemental disons, mais des questions importantes ont été posées sur les questions de dépollution, sur les questions de prise en compte des demandes du personnel de la Ville auxquelles il n'est apporté aucune réponse. On apprend donc que le PPI serait à Montreuil non obligatoire légalement alors que c'est le cas dans toutes les autres grandes communes de France et que sans aller très loin les autres communes d'Est Ensemble présentent leur PPI, à Pantin par exemple c'était le cas en décembre. Mais ici on est extraterritorial manifestement. Donc voilà sur le foncier le prix de l'immobilier oui donc c'est la faute à tout le monde mais nous on peut rien faire comme d'habitude. C'est curieux cette notion de logement public et moi j'ai cru comprendre que ce qui était important c'était le fait que ce soit du logement social pour essayer de maintenir le fait que des familles puissent rester à Montreuil, le logement social c'est pas

forcément du logement public, il y a des bailleurs sociaux privés donc je voilà c'est une notion un peu étonnante que vous avez utilisée ce soir et donc dans ces conditions je demande à ce que soit noté que je, enfin je ne prends pas acte de ce débat d'orientation budgétaire, d'abord à cause du temps que vous nous avez laissé qui est trop faible par rapport aux interventions que vous, vous faites, notamment et par ailleurs qu'il n'a pas été répondu aux questions posées lors de cette esquisse de débat d'orientation budgétaire. Donc je ne prends pas acte. Merci »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous rappelle que s'agissant des temps de parole comme à ce conseil municipal, comme à tous les précédents, je suppose 2 élus soient vous Monsieur Serne et Madame YONIS ont concentrés plus de 50 % du temps de parole de cette assemblée et j'ai largement permis que vous vous exprimiez tout votre soûl puisque j'ai été au-delà du temps autorisé, après évidemment je ne peux pas répondre toujours et en toute chose à toutes les questions de tout le monde sur les sujets les plus divers. Petite transition, il y a parmi nous quelqu'un qui sert notre assemblée depuis 2020 et dont c'est à présent le dernier rapport d'orientation budgétaire à Montreuil. Elle travaille depuis 30 ans à la mairie de Montreuil où elle est entrée je crois en 1993, en tant qu'animatrice de cantine à la restauration scolaire à Diderot, vous vous en souvenez pas, mais nous si. Elle devient rédactrice en 1999, elle deviendra coordinatrice de la médiation, elle rejoindra en qualité d'adjointe au responsable de service l'état civil et les affaires générales en 2016 et en 2020, elle rejoint le service des assemblées, elle partira en Vendée, je crois prendre un peu d'air dans une mairie qui je crois est à quelques kilomètres de la plage et de l'air frais de Vendée ses nouvelles fonctions. Je voulais la remercier avant qu'il ne soit trop tard dans cette soirée et lui dire merci et lui témoigner notre confiance et enfin tout ça merci Isabelle Deschamps envoyez-nous une carte postale de temps en temps. Dominique Attia pour la délibération numéro 2»

DEL20230208_2 : Mise en place d'un abattement tarifaire pour les activités péri-scolaires et restauration pour les parents isolés

Présentation par Mme Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Merci Monsieur le Maire, citoyennes, citoyens, mes chers collègues,

Avant de présenter concrètement cette délibération, je voulais avant tout saluer l'engagement des intéressés, de celles et de ceux qui mènent ce combat pour la prise en compte spécifique des difficultés que doivent surmonter les parents isolés. Le boulot, la garde, les rentrées scolaires, le casse-tête des congés, les fins de mois difficiles à boucler. Tout ce lot de soucis quotidiens qui pèse et qui se rajoute aux galères pour concilier obligation professionnelle et vie familiale. Les parents isolés rencontrent malheureusement des difficultés financières qui pèsent sur leur quotidien. Ils vivent une forme de double peine, l'isolement d'abord et la peur de joindre les deux bouts ensuite. Les familles monoparentales représentent aujourd'hui un quart des familles et leur situation particulière mérite d'être prise en compte non seulement dans l'organisation du travail à l'entreprise mais également dans les différentes séquences de la vie, disposer de moments conviviaux ou tout simplement pouvoir dans un lieu exprimer ses difficultés, libérer sa parole, partager avec d'autres pour s'entraider et lutter contre l'isolement et l'enfermement permettrait de répondre aux évolutions des familles et dépasser les écueils rencontrés. Comme Monsieur le Maire et notre majorité s'y sont engagés, les directions de l'éducation et des Finances ont travaillé sur le sujet de la tarification des activités et les évolutions des prestations à l'enfance. La réponse apportée correspond aux situations des familles monoparentales et aux mesures de justice sociale portée par la collective avec qui ce travail a pu se mener en toute transparence et dialogue. Aussi, nous sommes en mesure de proposer un abattement dégressif qui s'appliquerait selon les taux tels que définis dans la délibération en tenant compte des revenus des foyers, la présentation de l'avis d'imposition ou la case T sera cochée et demandée pour justifier l'octroi de cette mesure, ainsi lorsque le QF se situe entre 255 euros et 1000 euros, l'abattement sera de 40 %. Lorsque le QF, quotient familial, se situe entre 1 001 € et 1401 euros, l'abattement sera de 25 %. Nous sommes satisfaits que cette revendication ait pu aboutir à une solution plus juste. Il est à préciser que la Ville en supportera entièrement la charge. Cependant, nous ne pouvons nous départir du nécessaire combat qui doit être mené pour que de mesures substantielles de l'État soient prises.

En effet, on ne peut à chaque fois laisser les communes gérer seules ce qui relève d'une orientation politique nationale en faveur des personnes fragiles et précaires. L'État doit prendre ses responsabilités et s'engager fermement pour que des aides plus conséquentes soient octroyées.

Le candidat Macron avait annoncé une augmentation de 50 % de l'allocation de soutien familiale qui passerait de 116 euros à 174 euros par enfant. Est-ce bien raisonnable de proposer une aide à cette hauteur alors qu'un cadeau de 7 milliards d'euros est consenti aux entreprises par la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Nous voyons ici où penche l'absence de cœur de l'exécutif. Les pensions sont imposables mais également prises en compte dans le calcul du montant du RSA et de la prime d'activité des prestations familiales et des aides au logement. Ce sont vers une refonte de ces mesures que doivent s'orienter, que doit s'orienter le gouvernement pour augmenter le pouvoir d'achat des parents isolés.

La nécessaire répartition des richesses n'est-elle pas au cœur des mesures politiques à prendre ? La mobilisation contre la réforme des retraites en est un illustre exemple ainsi la reconnaissance par cette délibération du statut de parents isolés est un acte conforme à ce que porte et défend notre majorité « la solidarité et la justice sociale ». Raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande d'approuver cette délibération, je vous remercie. »

Intervention de M. Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Notre municipalité s'inscrit ce soir, à la suite d'une poignée d'autres villes, dans un mouvement de reconnaissance des difficultés auxquelles se heurtent les parents isolés – dont la plupart sont des femmes. Et comme notre collègue Dominique Attia l'a dit à l'instant, le gouvernement ferait

bien de s'en inspirer en prenant et finançant des mesures similaires à l'échelle nationale. Nous sommes très satisfaits que ce travail ait été mené en lien étroit avec des représentantes et des représentants des parents concernés. Je pense bien sûr en premier lieu à la Collective des mères isolées, qui a joué un rôle de lanceur d'alerte sur la situation de ces familles et qui nous a aidés à améliorer le dispositif que nous avons imaginé pour y répondre. Les nouvelles modalités d'abattement tarifaire proposées ce soir vont permettre de toucher davantage de familles et c'est une bonne chose. Pour autant, nous n'oublions pas que beaucoup de parents – qu'ils soient « isolés » ou non – se heurtent encore à la barrière tarifaire pour inscrire leurs enfants à certains services municipaux. Citons ici la cantine scolaire, dont l'accès pour tous les élèves, et notamment celles et ceux issus des familles les plus modestes, reste pour nous un enjeu majeur. Nous continuerons donc avec le groupe Montreuil Insoumise à porter au sein de la majorité l'ambition d'une réflexion tarifaire plus large, prenant en compte l'impact financier réel de la cantine sur le budget des familles, selon leur situation, et visant jusqu'à la gratuité des repas à l'école pour les plus pauvres. L'abattement voté ce soir va dans ce sens puisqu'il permettra de faciliter l'inscription à la cantine et aux activités périscolaires pour les enfants de parents isolés. Nous voterons donc évidemment pour cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de M. Amin MBARKI – conseiller municipal – Majorité, Montreuil Socialiste

« Merci à Monsieur le Maire, Montreuilloises, Monteuillois, chers collègues,

Nous sommes heureux au groupe socialiste de pouvoir utiliser cette délibération pour mettre l'accent sur une politique publique qui est particulièrement importante pour nous, qui est celle de politique en faveur des familles isolées. Ça a été dit, une famille sur 4 est dans cette situation. C'est une situation structurelle et qui concerne près de 2 millions d'enfants dans ce pays et évidemment les femmes en sont les premières victimes. Juste un chiffre, 85 % des femmes qui ont deux enfants à charge sont dans une situation en dessous du niveau de pauvreté donc c'est normal que les politiques publiques, que les pouvoirs publics se saisissent de ce sujet particulièrement important. Mais force est de constater que les dispositifs notamment au niveau de l'État ne sont pas suffisants lorsqu'une femme devient avec ses enfants dans une situation de famille isolée son niveau de vie baisse de 19 %. alors que pour un homme ce niveau de vie baisse que de 1,9 %. Donc il y a un écart important là aussi, qu'il s'agit de résorber et les politiques mises en place par la ville de Montreuil avec cette délibération vont effectivement dans ce sens. Alors les abattements il y en avait pour d'autres sujets sur les longues maladies, sur la retraite, sur la perte d'emploi et là on ajoute un élément nouveau une politique qui est importante pour nous avec cet abattement de 40 % en fonction des revenus. Mais voilà on voudrait insister sur ce point important qui est que ce dispositif à lui seul ne suffit pas et qu'on a besoin d'un soutien plus massif au niveau national, à la fois des dispositifs fiscaux élargis puisque aujourd'hui ils existent, mais il n'est visiblement pas suffisant avec un soutien financier plus ciblé et plus large en faveur de ces familles. Car disons-le clairement il n'y a pas de politique de lutte contre la pauvreté sans politique en faveur des familles isolées, alors en attendant ces politiques au niveau national nous sommes ravis de pouvoir voter cette disposition et cette délibération. Je vous remercie »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Depuis 2021, les mères isolées nous interpellaient sur les difficultés rencontrées par leur foyer en matière de facturation de la restauration scolaire et des activités périscolaires. Après le faux départ du dernier conseil municipal où vous avez dû retirer de l'ordre du jour la délibération parce que sa mise en œuvre aurait laissé beaucoup de mères isolées sur le côté, vous nous soumettez ce soir une délibération mieux préparée que je voterai bien entendu. Je veux m'arrêter quelques instants sur la légèreté avec laquelle ce sujet, pourtant identifié depuis 2021, a été géré par vous et votre majorité. Si je veux insister sur cet aspect c'est parce que malheureusement on est loin d'être dans un cas isolé depuis le début de votre nouveau mandat. Monsieur le Maire, nombreux sont les dossiers impactant pour la population et qui pourtant sont gérés avec beaucoup de légèreté par l'équipe municipale. Pour illustrer mon propos, je citerai quelques cas précis : les vacances apprenantes parce que le dossier n'avait pas été suffisamment préparé par l'équipe municipale, les enfants du haut Montreuil ont été privés à l'été 2021 de ce dispositif de rattrapage scolaire gratuit mis en place et financée par l'Éducation nationale, la démolition de la SMEN avec votre équipe Monsieur le Maire, vous justifiez à l'époque la nécessité d'engager sans attendre les travaux de démolition par le fait qu'il fallait mettre à profit les vacances scolaires et la fermeture des écoles avoisinantes. Le problème c'est que dans le même temps vous avez ouvert le centre de loisirs de l'école fermée et vous en avez même fait un centre de regroupement en amenant les enfants d'autres écoles sur ce site. La légèreté avec laquelle vous et votre équipe gérez la ville c'est ce qui par exemple vous fait retirer ce soir de l'ordre du jour du conseil municipal la délibération sur les indemnités des élus en effet celle-ci reprenait dans sa rédaction la délibération de mai 2020 annulée par le tribunal administratif pour défaut d'information des élus. Les délibérations à l'ordre du jour, ce soir, portent d'autres traces de cette légèreté avec laquelle les affaires municipales sont malheureusement gérées. Je pense par exemple à l'avenant à la convention avec l'établissement foncier d'Île-de-France, c'est un avenant important car il permet de faire passer l'entièreté de la ville de Montreuil en secteur de veille foncière pour permettre à EPFIF d'acquérir des terrains. L'enveloppe qui nous lie à l'EPFIF fait passer de 50 à 70 millions d'euros hors taxes ce n'est pas rien surtout quand on sait la situation budgétaire de la Ville on l'a vu tout à l'heure mais là également le dossier de séance est très maigre. Le plan pluriannuel d'investissement de la Ville aurait pu peut-être nous enseigner et nous permettre de comprendre quels sont les projets qui motivent un tel classement. Bah non en fait on aura rien. Nous allons ce soir voter le quatrième budget enfin pardon le quatrième débat d'orientation budgétaire de votre nouveau mandat et ce plan nous l'attendons toujours. On ne peut que regretter la méthode qui fait qu'un dossier aussi engageant pour l'avenir de notre Ville soit présenté vide en conseil municipal. Je conclurai mon propos en revenant sur la légèreté avec laquelle la fermeture d'un équipement aussi important pour les Montreuilloises et Montreuillois que la piscine de la Croix de Chavaux a été gérée jusqu'à présent par votre équipe. Cette légèreté d'autant plus coupable Monsieur le Maire, que vous êtes maire de Montreuil depuis maintenant bientôt 10 ans depuis 2020, vous êtes président d'Est Ensemble et la vice-présidente en charge du sport à Est Ensemble n'est autre que la personne qui pendant 12 ans a été l'adjointe montreuilloise aux sports, en principe on aurait pu espérer avoir les meilleurs connaisseurs des conséquences prévisibles d'une telle fermeture. Je pense que vous avez tort de tout miser sur la communication et à un moment donné il va falloir se résoudre à rompre avec cette méthode de travail marquée par autant de légèreté. Je vous remercie. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Juste en matière de légèreté je pense que Monsieur LE CHEQUER aura l'occasion de dire que contrairement à ce qui est affirmé présentement, la Ville ne donnera pas un euro de plus à l'EPF. C'est simplement l'établissement public français qui dans un but de lutte contre la spéculation en accord avec la ville de Montreuil passe de 50 à 70 millions d'euros son régime d'intervention sur le territoire de Montreuil. Pour le reste chacun aura pu noter que votre intervention n'était pas très légère. »

Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises et chers Montreuillois,

Ce sujet que nous abordons ce soir est un sujet que nous avons déjà évoqué lors du conseil municipal du mois de décembre l'année dernière. Je ferai donc court La décision que nous nous apprenons à prendre est une bonne chose comme je le disais lors du conseil municipal de 7 décembre 2022. Nous avons pris le temps de recevoir et d'écouter une représentante de la collectivité des mères isolées qui nous a alors éclairé sur leur situation et leur quotidien face à cela. Leur demande était claire il faut mettre en place les 40 % d'abattement tarifaire pour les activités scolaires

périscolaires et de restauration pour les parents isolés. Et bien aujourd'hui je suis fière de notre majorité en faisant cela nous mettons d'une part en place, une politique féministe et d'autre part de justice sociale je dis féministe, car nous savons que la grande majorité des familles monoparentales sont en réalité des mères isolées. Ainsi par cet abattement nous permettons de combattre les discriminations et notamment à réparer les inégalités. Je rappelle que cet abattement vient évidemment compléter ce d'ores et déjà en vigueur pour tenir compte des situations familiales particulières comme vous avez pris soin de rappeler Monsieur le Maire, 76 % des familles en situation monoparentale présentent le risque de se retrouver un jour en situation de grande précarité. Cela veut dire de devoir faire en dessous de seuil de pauvreté et par cette mesure nous prenons en compte cette réalité. Merci. »

Intervention de Mme Catherine SERRES – conseillère municipale

« Monsieur le Maire, Montreuilloises, chers Montreuillois, chers parents, chers enfants, chers familles monoparentale, chers grands-parents, chers parents isolés, chers pères isolés, chères mères isolées, Avec les élus de mon groupe génération Montreuil Ecologie et Solidarité nous nous réjouissons de cette délibération qui permet la mise en place d'un abattement tarifaire pour toutes les activités périscolaires et la restauration en direction des parents isolés, pour tous les parents isolés car que ce soit subi ou choisi élever seul un enfant est toujours difficile.

Nous souhaitons mettre en lumière le bataillon, le plus nombreux de ces familles bataillons pour lequel la vie est souvent un combat quotidien les mères isolées celles qui élèvent, éduquent, soignent leurs enfants seuls et conjuguent leurs activités. Ces activités avec une activité professionnelle quand cette activité professionnelle c'est infirmière, aidante, d'auxiliaire de, puériculture, caissière, soignante, éducatrice etc, des métiers parfois difficiles le plus souvent peu reconnu presque toujours peut payer avec des horaires difficiles à suivre, un nombre d'heures, parfois réduits qui aboutira à la fin de la vie de travail à ce qu'on appelle des carrières hachées et ces femmes justement qui peut-être perdront deux années de vie apaisés à la retraite si le gouvernement passe son injuste réforme des retraites contre laquelle notre municipalité se bat aussi vis-à-vis de cet avenir qui pourrait devenir fort sombre pour ces familles sommes-nous heureux qu'à Montreuil dans l'immédiat présentement et tout de suite l'ensemble des élus de la majorité se reconnaissent à travers cette délibération et partage uni le combat contre une réforme qui atteindrait spécifiquement pardon spécifiquement les parents isolés et plus particulièrement parmi eux les mères isolées dont les carrières sont les plus hachées nous voterons donc avec enthousiasme cette délibération. »

Intervention de Mme Mama DOUCOURE – conseillère municipale

« Monsieur le Maire, chers collègues, citoyennes et citoyens de Montreuil,

Nous, le groupe Montreuil Rassemblée, nous réjouissons de cette délibération féministe sur la mise en place d'un abattement tarifaire pour les activités périscolaires et restauration pour les parents isolés.

Le concept de famille monoparentale n'est apparu qu'en 1976, quand la France créait l'Allocation de Parent Isolé. Depuis, alors que le nombre de parents isolés augmente, trop peu d'aides ont été développées. En 2018, 35 % des familles monoparentales vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

Avec une seule source de revenus, ni le niveau ni la permanence ne sont assurés si une crise économique survient le lendemain.

Dans huit cas sur dix, le parent isolé vivant en dessous du seuil de pauvreté est une femme. Cette réalité est un miroir grossissant des inégalités femmes/hommes de salaire, de charge parentale et de carrières tronquées par la maternité et l'éducation des enfants.

Les mères isolées ont une « double charge ». C'est à juste titre qu'elles réclament aujourd'hui de la visibilité, de la réflexion sur des modes de vie hétérogènes et singuliers, et toute notre attention.

Ainsi, le « plafond de verre » et le « plafond de mère » résonnent ici l'un avec l'autre. Les pensions de droit direct des femmes sont de 40 % inférieures à celles des hommes.

Les politiques des 30 dernières années ont trop peu agi contre la précarisation des femmes, au contraire, elles l'ont souvent aggravée.

A ce titre, la réforme des retraites aggravera les inégalités pour les femmes. Même le gouvernement l'affirme et banalise cette situation en demandant un « effort aux Français », mais surtout aux Françaises ! La réforme des retraites ne corrige en rien les inégalités, ni de salaire, ni de pension. Battons-nous pour obtenir l'égalité femmes/hommes, et battons-nous également contre cette réforme qui nous méprise.

Nous, les élu.es du groupe Montreuil Rassemblée, nous ne sommes pas fatalistes. Nous croyons en une société où les parents isolés auront acquis un statut juste et adapté à leurs besoins et ceux de leurs enfants. Bravo à La Collective pour son combat, auquel nous apportons tout notre soutien. Dans ce sens, avec la Maison des Femmes de Montreuil Thérèse Clerc, nous avons établi un partenariat pour accompagner et faciliter le parcours éprouvant des femmes victimes de violences.

Aussi, les logements passerelle constituent un outil d'émancipation pour les femmes, en leur permettant de créer ou de conserver des liens sociaux et faciliter une insertion professionnelle. A Montreuil, nous poursuivons leur création, avec l'OPHM et la Main Tendue, pour les accompagner loin de toute situation de violence. Aucune femme ne doit être exclue de l'accès aux pensions et au travail.

Les femmes se battent pour leur droit de vivre dignement, de la naissance à la retraite.

Aussi, c'est notre devoir politique de les écouter, de les soutenir et d'agir pour que jamais aucune femme ne soit isolée de la société. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, chers collègues et spectateurs, les spectatrices,

Je vais essayer d'être très léger, vous savez c'est une de mes caractéristiques principales. Je vais comme ma collègue Choukri YONIS dire à quel point évidemment je suis favorable à cette délibération que je voterai. Dire aussi à quel point elle arrive tardivement par rapport aux alertes qui avaient été lancées et dont on aurait pu penser que dans une ville qui se targue effectivement d'être sociale, de gauche et féministe on aurait pu éviter d'attendre aussi longtemps, d'avoir le raté de la dernière séance qui a dû faire reporter cette affaire et qui fait qu'on ne vote qu'en 2023 ce dispositif. Ça correspond effectivement comme l'a dit ma collègue à un problème qui semble de plus en plus récurrent et qui est manifestement structurel de prise d'enfin comment dire de légèreté sans doute de considération que finalement la loi on n'est pas obligé de l'appliquer, que faire les choses dans les règles c'est pas forcément obligatoire et qui fragilise de plus en plus souvent les délibérations, les prises de décision de cette collectivité quitte d'ailleurs à faire encourir des conséquences dramatiques. Faudra que vous nous expliquiez à un moment ce que vous allez faire sur la question des indemnités des élus parce que à l'heure actuelle on est tous a priori obligé de rembourser 18 mois d'indemnités suite au jugement qui a été rendu par le tribunal administratif la semaine dernière, mais elle a cité plusieurs exemples. Je rajouterais dans cette séance le fait que vous nous faites voter en février 2023 la régularisation que vous demandez être rétroactive de la mise à disposition de personnels au CCAS, la rétroactivité jusqu'à preuve du contraire c'est pas légal évidemment on n'ira pas gratter parce qu'on voudrait pas embêter enfin que ça ait des conséquences pour cette agente mais enfin comment est-il possible que dans une collectivité de la taille de Montreuil avec le niveau de ses agents et de notamment de ses emplois fonctionnels on puisse faire des choses comme ça, qu'il y ait des bévues de ce type où on oublie de renouveler la mise à disposition d'un agent au profit du CCAS, qui fait qu'on fait en 2023 quelque chose qui aurait dû être fait en 2021 et qu'on est obligé de demander la rétroactivité au 1er janvier 2022, c'est ridicule, c'est grave, ça met en danger l'agent en question et c'est pas vraiment reluisant. Quant à l'EPFIF, vous enfin je sais pas, je vais essayer, je vais être léger, je vais demander au maire si on lui a expliqué que le Père Noël n'existait pas en fait parce que normalement tout le monde sait que le Père Noël n'existe pas, l'EPFIF c'est pas le Père Noël. Si vous pensez que la ville de Montreuil n'aura rien à payer dans ces histoires vous avez oublié que l'EPFIF achète et la commune est obligée à la fin de racheter les

biens. Je suis effectivement ancien administrateur de l'EPFIF, on vient de parler des retraites, du mouvement social actuel alors si vous voulez vous venez de parler de l'EPFIF, vous venez d'en parler. Comment pouvez-vous dire que l'EPFIF c'est neutre budgétairement pour la ville de Montreuil c'est absolument, c'est aberrant de dire ça, la ville de Montreuil à la fin si elle veut faire si elle a des projets sur les terrains en question elle les rachète c'est même écrit dans la convention qui va passer tout à l'heure. On rachète, donc avoir une enveloppe de 50 millions d'euros ou de 70 millions c'est vraiment pas pareil et nous expliquer qu'on passe l'enveloppe de 50 à 70 millions. Il y a pas de débat sur les autres délibérations on est obligé d'en parler dans les cinq minutes qui nous sont accordés sur les autres délibérations et comme il y a pas de présentation des autres délibérations c'est comme ça qu'on fonctionne. Vous voulez nous couper la parole ce sera encore mieux fragilisé toutes les délibérations en nous empêchant de parler en tout cas sur l'EPFIF. Comment pouvez-vous dire qu'on passe d'une enveloppe de 50 millions à 70 millions alors que la convention s'arrête fin 2024 et qu'on a consommé pour l'instant 37 millions, ça veut dire que 37 millions pour passer à 70 millions il y aura une dépense de l'EPFIF de 33 millions prévus d'ici fin 2024, en 2 ans ça mérite quand même peut-être que vous nous expliquiez. Nous n'avons eu aucune réponse sur le sujet donc vraiment oui légèreté, oui vous faites n'importe quoi, oui il y a des morceaux d'incompétence qui commencent à se révéler dans votre municipalité qui sont très inquiétants parce que ça met en danger le fonctionnement de cette collectivité et au final le service aux habitants. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise en place d'abattements dégressifs pour les activités périscolaires et la restauration scolaire pour les parents isolés dont la case T est cochée sur l'avis d'imposition.

Article 2 : Approuve les taux d'abattements applicables aux tarifs définis comme suit :

- Lorsque le quotient familial se situe entre 255 € et 1 000 € l'abattement sera de 40 %
- Lorsque le quotient familial se situe entre 1 001 € et 1 400 € l'abattement sera de 25 %
- Lorsque le quotient familial se situe au-delà de 1 401 € il n'y a aucun abattement.

Article 3 : Dit que l'abattement est valable pour une année fiscale et que la demande doit être renouvelée chaque année.

Article 4 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous faisons donc partie de la vingtaine de municipalités sur les 36000 de France, incompétente, légère, incapable de mener un projet au bout qui vient d'adopter cette chose qui me semble être d'avant-garde et qui consiste à obtenir un abattement spécifique reconnaissant la situation des mères isolées. Pas mal, bravo, bravo la Collective, bravo Dominique ATTIA et bravo les services de la ville de Montreuil. Ils travaillent bien et quand j'en parle je ne dis pas cette ville, je dis avec fierté Montreuil parce que je suis fier de ce qu'ils font. »

DEL20230208_3 : Approbation du règlement de voirie et des espaces publics de la Ville de Montreuil

Présentation de M. Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois. Tout d'abord. »

Prise de parole de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon Djamel mais c'est vrai que, un instant, nous avons été les premiers à l'échelle du département pendant le covid avec nos centres municipaux de santé, aller dans les foyers de travailleurs migrants grâce aux médecins de nos services municipaux de santé, nous avons été une des premières villes changeant les règles, à mettre en place les protections périodiques gratuites dans nos services, nous sommes désormais parmi les 5 % de villes qui appliquent ce régime fondamental qui est de dire 50 % de logements publics, de logements sociaux dans toutes les constructions nouvelles, nous faisons partie des gens qui, sur un certain nombre de délibérations, faisons à chaque fois des choix qui me semblent être justes mais souvent à contre-courant dans les politiques publiques libérales injustes qui sont menées aujourd'hui à l'échelle nationale et malheureusement dans beaucoup de villes. Alors je veux bien subir les Panzers de propos délirants sur la légèreté avec lequel les services municipaux et les élus agissent mais j'aimerais rappeler de temps en temps où est le droit, où est la justice et où est l'action véritable et je signale aux élus de l'opposition que nous n'avons pas hurlé comme ils hurlent depuis le début dans les interventions que je fais et que font les autres élus de la majorité et donc je vous le redis, nous sommes très fiers de mettre en place l'abattement pour les mères isolées, nous sommes très fiers d'avoir eu en quelque sorte la sorte de courage qui consiste à dire que nous n'étions pas prêts et que le travail n'était pas suffisamment abouti et donc d'avoir retiré la délibération pour la remettre aujourd'hui dans de bonnes conditions ayant abouti le travail et le dialogue, il n'y a au fond que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et donc quand on remarque qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans le travail qu'on fait et bien on le corrige c'est ce que nous avons fait et ce qui aboutit au vote d'aujourd'hui. Je le rappelle 20 communes de France ont fait ce que nous venons de faire sur 36 000, pas mal pas mal. »

Présentation de M. Djamel LEGHMIZI – adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Tout d'abord un premier rappel, l'actuelle version du règlement de voirie date de juillet 2016 c'est la raison pour laquelle il nous a semblé nécessaire de l'actualiser. Je suis donc devant vous ce soir pour vous présenter la nouvelle version du règlement de voirie et des espaces publics, du moins, les grandes nouveautés de ce dernier. Permettez-moi quelques mots introductifs quant à la démarche qui a été mise en œuvre pour aboutir à ce nouveau règlement. Ce projet d'amendement a été mené dans le cas d'une concertation réalisée en associant les services de la ville, les concessionnaires comme GRDF, Enedis et encore Veolia, puis les élus de la ville tels que l'élu à la tranquillité publique, au commerce, à la propreté, au stationnement et au vélo. Les amendements effectués dans le cadre du règlement de voirie tournent autour de 4 objectifs. Le premier étant le souhait de la Ville de maintenir le domaine public dans un bon état lors d'interventions et d'occupations diverses. Concrètement et contrairement au règlement de voirie antérieur, celui-ci comporte désormais des pénalités en cas d'infraction. L'objectif de ces pénalités est

d'envoyer un signal fort pour montrer que Montreuil est une ville comme les autres, qui fait appliquer son règlement intérieur de voirie de façon stricte comme le font d'ailleurs déjà les villes autour de nous, à savoir Vincennes par exemple. Dans cet objectif, des pénalités seront appliquées aux prestataires qui ont commis une infraction et un système de mise en demeure sera mis en place. La réalisation de travaux sera donc effectuée par la Ville puis cette dernière facturera ensuite au prestataire initial les coûts de l'opération.

L'objectif suivant est d'éviter les abus d'appropriation de l'espace public en prenant une meilleure anticipation et collaboration entre les acteurs, services de la Ville, maître d'ouvrage, maître d'œuvre intervenants. Cela va passer par une évolution des droits de voirie, des droits relatifs à l'activité commerciale type terrasse et étalage et aussi par une mise en place de tarifs différenciés selon les zones d'occupation de l'espace public. En effet, cette évolution de la tarification pour les commerces souhaitant une terrasse est une nouveauté. Dorénavant la tarification sera différente selon dans quelle zone de Montreuil le commerce se situe. Les zones sont les suivantes : la zone plutôt défavorisée il n'y aura pas d'augmentation. Il y a une volonté ici de la Ville à encourager les commerces à s'installer. La seconde zone, la zone dite « mixte » une augmentation du prix est prévue de 7,5 % relative donc à l'inflation et enfin la zone centre avec une augmentation du prix de 15 % pour s'aligner à hauteur des tarifs parisiens. De plus, il est bon de savoir qu'à Montreuil la municipalité est dotée d'une charte esthétique des devantures commerciales et ce depuis 2017. Ce travail reste encore un chantier en cours et comme vous pourrez le constater les objectifs ne sont pas atteints mais c'est un travail que nous menons. Le troisième axe quant à lui porte sur la préservation du patrimoine végétal. Outre le respect des dispositions de protection lors de travaux à proximité, ce sont les pénalités qui sont accrues. Les cheminements des nouveaux réseaux ou des réseaux rénovés devront être adaptés pour faciliter les implantations végétales aussi en cas de travaux d'urgence de nuit ou de week-end nécessitant une atteinte au système racinaire l'appel auprès du cadre de permanence de la Ville devra être fait afin d'obtenir l'accord préalable de ce dernier. Pour finir dans ce nouveau règlement de voirie une attention particulière est portée sur la sécurité des piétons et des cyclistes. Lorsque des travaux sont réalisés sur les aménagements cyclables ou les trottoirs, il conviendra avant tout de maintenir les continuités cyclables et piétonnes. J'apporte maintenant mes remerciements pour le travail effectué à la direction générale des services techniques, la direction des espaces publics et mobilité ainsi qu'aux agents et aux services. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, je vais vous le dire très solennellement ce que vous venez de dire tout à l'heure à mon égard, à l'égard des élus de l'opposition, les seuls ce soir présents, n'est pas acceptable. Vous ne pouvez pas dire, comparer les élus de l'opposition à des « Panzers ». Je vous rappelle que les Panzers c'étaient les chars nazis dans la deuxième guerre mondiale. Dire ça à des élus d'opposition est scandaleux, le dire à un élu d'opposition juif et petit-fils de déportés juifs de la part d'un élu qui traite le gouvernement ukrainien de fasciste effectivement on peut s'attendre à tout. Je vous demande donc Monsieur le Maire des excuses. Je vous demande des excuses sur ce propos qui a dû manifestement dépasser votre pensée. L'antisémitisme est une chose trop grave pour jouer avec ce genre de propos, que ça vous déplaît ou non, traiter des élus d'opposition de « Panzer » est inacceptable, scandaleux, injurieux et je vous demande des excuses. »

Prise de parole de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vais vous répondre sur ce point. D'abord je dois dire que je substitue bien volontiers, si cela choque, au terme « Panzer » qui n'avait aucune connotation que vous dites le terme char d'assaut ou encore le terme de gros sabots car effectivement à écouter les deux interventions qui ont été un d'un ton, disons de critiques, toutes plus excessives les unes que les autres. Le maire que je suis, un conseil municipal, tous les 10 conseils municipaux, finit par ne pas respirer au bon moment et d'avoir envie de temps en temps de défendre un peu de mesure de justice et de dignité. Ceci dit je dois vous dire que je suis pleinement conscient, qu'en quelque sorte je m'échauffe, de vous offrir l'immense plaisir quand je vous coupe la parole de pouvoir vous poser en victime et de faire une polémique supplémentaire sur Twitter et en quelque sorte plutôt que des excuses de ma part, je devrais de votre part demander des remerciements car c'est bien là le fonctionnement politique et en quelque sorte le fonctionnement auquel on assiste depuis le début. C'était je crois une parole qui avait tenu en son temps une autre élue bien connue de Montreuil. Je vais à présent passer la parole à Pierre SERNE pour la suite de son intervention. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Des excuses, ce qui est assez étonnant je le répète, les mots ont un sens et quand on dit « Panzer » on dit pas char d'assaut voilà et donc « Panzer » c'est un mot que vous devriez au moins sur ce mot le retirer. Je n'ai pas twitté là-dessus. Je suis blessé et choqué et si vous ne le comprenez pas ça ne m'étonne pas forcément vu que vous êtes pathologiquement dépourvu de toute émotion, mais je suis au regret de vous dire que j'exige des excuses. Voilà, sur la délibération donc sur laquelle nous sommes donc il s'agit d'une modification du règlement de voirie. La difficulté avec cette délibération c'est que toutes les déclarations qui sont dans ce règlement de voirie y sont intéressantes. C'est généralement des choses qui sont, qui vont vraiment dans le bon sens mais le problème c'est que ce règlement de voirie n'est strictement pas appliqué. Il n'y a pas de contrôle de l'application de ce règlement de voirie. Les chantiers se font absolument n'importe comment dans cette Ville et c'est pas, on peut pas le reprocher d'ailleurs forcément aux services de la Ville qui ne sont pas suffisamment nombreux sur ces missions-là. Mais quelle garantie peut-on donner à l'application de ce règlement de voirie quand l'application n'en est pas contrôlée, l'application n'en est pas respectée. Il suffit de voir comment se passe beaucoup de chantiers un peu partout dans la Ville. Aucun respect des trottoirs, du cheminement piéton, camion garé dans les pistes cyclables de façon quasi systématique, traitement des arbres absolument scandaleux y compris quand c'est des chantiers qui sont menés par la Ville ou par le Département comme c'est en train d'être le cas avenue Gabriel Péri où vous avez eu des remontrances de la part de riverains. On parle quand même là de traitement d'enrobés amiantés pour lesquels il n'y a aucune protection des alentours et aucune protection des riverains, il n'y a aucune enfin je veux dire vous ne respectez pas, il y a aucune information riverain on ne reçoit aucun tract dans les boîtes aux lettres, on ne reçoit aucun élément d'information qui dit tel jour à telle heure ça commencera. Pour l'avenue Gabriel Péri, les gens ont eu dans leurs boîtes aux lettres quelque chose d'assez incompréhensible et qui ne disait pas grand-chose que l'avant-veille personne leur avait dit d'ailleurs que ça se passerait toute la nuit. On ne peut pas voter comme si c'était quelque chose de génial et de bien ce règlement de voirie quand on sait que derrière il ne sera pas appliqué et il ne sera pas respecté. Donc pouvez-vous nous expliquer quelle mesure vous allez prendre pour éventuellement faire davantage respecter ce règlement de voirie et éventuellement nous expliquer comment vous allez améliorer la prise en charge des riverains, des piétons et des cyclistes dans les futurs chantiers qui ne manqueront pas dans notre commune. »

Intervention de Mme Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Le groupe Socialiste se réjouit de ce travail d'actualisation du règlement de voirie qui vient d'être présenté par mon collègue qui a associé aussi un certain nombre d'élus thématiques notamment du groupe et qui vise effectivement à affiner, à encadrer davantage les activités d'occupation et d'intervention sur l'espace public au service de deux grands objectifs. D'abord mieux partager, réguler apaiser l'espace public. On a cité un meilleur encadrement des chantiers, des pénalités pour les prestataires, une plus grande cohabitation aussi des activités commerciales avec la place suffisante à laisser aux piétons notamment au PMR ou aux poussettes et puis une conciliation des usages aussi autour de la vie nocturne en

introduisant des dispositifs innovants. S'agissant des terrasses, des bars et restaurants, on a évoqué à l'instant la tarification par zone. Il y a aussi des conditions nouvelles qui sont posées pour distinguer les services du midi et les services du soir qui ne créent pas forcément les mêmes problématiques de conciliation des usages et qui nous permettront de moduler en fonction des zones et des problématiques et un cadre élargi qui nous permettra de revenir sur tout ou partie des autorisations de terrasse en cas de manquement aux règles par exemple de propreté ou de tranquillité publique. Deuxième grand objectif de cette actualisation c'est le fait d'être à la hauteur de l'ambition environnementale, ça a été rappelé par le maire en introduction de ce conseil. A titre d'exemple le nouveau règlement de voirie intègre l'interdiction du chauffage des espaces extérieurs qui entrainait en vigueur dans le cadre légal l'année dernière et qui intègre ce règlement. La préservation des arbres sur lequel ma collègue Catherine DEHAY ne manquera pas de revenir j'imagine dans son intervention, « arbre » qui ne doivent plus être la variable d'ajustement des emprises de chantier ou des terrasses de café. Il y a aussi dans ce règlement de voirie des dispositions qui sont introduites sur les réglementations et les restrictions en matière d'éclairage et d'enseignes lumineuses pour lutter contre la pollution lumineuse et contribuer à l'effort de sobriété énergétique. Évidemment ce nouveau règlement nécessitera une application renforcée, une attention renforcée dans son application afin qu'il s'ancre peu à peu dans la réalité. Ça nécessitera un effort d'information et de dialogue renforcé avec les acteurs concernés, les entreprises, les commerces, etc... et un effort de surveillance par les services municipaux compétents à savoir les surveillants de travaux et la police municipale. A noter enfin que certains sujets importants relatifs au partage et à l'occupation de l'espace public n'ont pas pu être traités dans le cadre de ce règlement de voirie pour des raisons juridiques et doivent faire l'objet de la poursuite de nos travaux en commun avec mes collègues notamment Olivier STERN, Frédéric MOLOSSI, Gaylord LE CHEQUER. S'agissant notamment de la problématique induite par l'explosion des activités de livraison à deux roues qui pose un certain nombre de problématiques sur l'occupation de l'espace public à des fins commerciales et sur lequel il nous reste à poursuivre le travail. En attendant le groupe Socialiste salue ce travail réalisé et vote bien évidemment pour cette délibération, merci beaucoup.

Intervention de M. Luc DI GALLO – adjoint au maire délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Montreuilloises, Montreuillois,

Je vais un petit peu aller dans le sens de ce qui a été dit récemment juste avant moi. Ce nouveau règlement de voirie a été le travail, le fruit d'un travail interservices. Il fixe les règles de ceux qui interviennent sur les ensembles de notre espace public. Ce règlement est un outil en particulier coercitif. Il ne dit pas comment développer le bien vivre ensemble qui nous est si cher c'est l'objet d'une politique publique en termes de prévention d'animation et de cohésion sociale. Ce règlement vise à faire cohabiter par contre l'ensemble de ces acteurs qui interviennent donc sur l'espace public pour contribuer au bien vivre, au respect de l'environnement et aussi au respect de notre cadre de vie et le cas échéant et c'est ce que nous faisons aujourd'hui, l'adapter en cas de carence ou d'évolution de nos politiques publiques et je vais y revenir sur la partie végétation mais je vais pas aller très loin puisque peut-être notre collègue Catherine va aller en détail. Là je vais pas non plus énumérer l'ensemble des points de ce règlement qui fait quand même pas loin de 100 pages mais parler en particulier de quelques points saillants qui concernent spécifiquement ma délégation et qui a un lien effectivement avec la végétation et nos espaces verts. Je parle en particulier des pieds d'arbres et de nos espaces perméables puisque on l'a évoqué récemment, c'est le maire qu'il a annoncé, nous allons rendre perméable quelques-unes de nos places de parking avec du gravier et donc tout cela implique de protéger ces nouveaux sols parce que nous allons effectivement débitimer une partie de notre voirie pour permettre effectivement la pénétration de l'eau mais aussi le développement de toute cette vie indispensable à la croissance de nos arbres. Il faut donc protéger ces sols-là et donc en particulier éviter le déversement, je vous donne comme exemple dans ce règlement le versement de liquide qui peuvent être parfois extrêmement nocifs. On voit régulièrement des déversements d'huile de vidange. Il faut effectivement se donner les nouveaux outils et les moyens de limiter ces risques en tout cas de les interdire et de les limiter. Ce règlement de voirie vise aussi à doter d'outils pour responsabiliser les commerçants sur la propreté. Certains commerçants pas tous heureusement mais quelques-uns qui empoisonnent le cadre de vie d'une partie de nos habitantes et habitants en ayant peu d'égard aux déchets qui se retrouvent sur l'espace public. Je parle en particulier des mégots, des tickets, des gobelets qui sont parfois jetés par les usagers de ces commerçants autour ou sur les trottoirs. Et donc ce règlement de voirie vise à donc les responsabiliser sur la propreté autour de leur commerce jusqu'à 20 mètres. Et enfin je vais terminer sur un autre aspect du développement durable de ce règlement de voirie et qui m'est si cher, puisque c'est aussi un élément de ma délégation c'est effectivement ce qui va dans le sens un petit peu général en France c'est l'interdiction de la vaisselle et des gobelets à usage unique sur les terrasses des commerçants. Maintenant effectivement il y a de nombreuses évolutions positives sur ce règlement de voirie et maintenant charge à nous de le faire appliquer comme ça a été dit en tout cas le groupe Génération Montreuil Ecologie et solidarité votera en faveur de ce nouveau règlement de voirie. »

Intervention de Mme Catherine DEHAY – conseillère municipale déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens

« Bonsoir, je souhaite souligner les avancées significatives concernant les arbres plantés sur la voirie. Ce règlement de voirie et des espaces publics prend vraiment en compte le bien-être des arbres dans leur proche environnement lors de travaux ou de la présence d'obstacle à leur bon épanouissement. Les contraintes financières sont bien précisées en cas de mauvais traitement ou d'abattage lorsqu'il est possible de faire autrement. J'y vois la poursuite de la charte de l'arbre que nous avons voté ici même le 20 octobre 2021. Cette cohérence dans notre avancée sur une bienveillante prise en compte du vivant dans notre Ville fait vraiment plaisir à voir ! Quant à vous, chers collègues qui nous donnez toujours et encore des leçons de moral sur nos actions concernant les arbres, avez-vous si peu de mémoire que vous avez oublié par exemple les 75 arbres abattus en pleine santé dans les murs à pêche pour laisser place au centre de remisage du tramway ? Il a fallu du béton pour construire ce centre résultat, zéro arbre, zéro biodiversité, 100 % béton d'autant que ce centre aurait pu être mis sur une autre parcelle déjà bétonnée ailleurs qu'à Montreuil. Néanmoins cher Monsieur personne ne vous a entendu sur cette affaire. Aujourd'hui nous héritons d'un patrimoine arboré en très très mauvais état entre autres les arbres massacrés toute leur vie par des coupes en rideau qui ne peuvent même plus reprendre leur port naturel car leurs branches ne le supporteraient pas et je ne me souviens pas d'une de vos interventions pour éviter ce traitement calamiteux des arbres ! Alors ceux qui sont aux manettes peuvent faire des erreurs et chacun d'entre nous peut faire le choix de les assumer ou pas. Mais de là à se faire donner des leçons de morale par un élu qui en a collectionné je dis non. Cet héritage et le nôtre et il est peu intéressant de revenir constamment dessus. Cela n'apporte pas grand-chose surtout que et nous le voyons avec ce nouveau règlement de voirie toute l'équipe municipale est bien décidée à changer certaines habitudes pour améliorer le respect du vivant au sein de notre ville et je vous assure c'est bien ça le plus important, merci. »

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui et pour essayer de comprendre ce que là le coup de charge que vient de me faire Madame DEHAY. Il faudrait peut-être rappeler juste un peu la chronologie. J'ai été élu moi à Montreuil en mars 2020 et j'ai pris mon mandat en mai 2020 il ne me semble pas être responsable de quoi que ce soit de cette ville concernant le SMR des murs à pêches et autres par contre là enfin si je comprends bien c'est une attaque un peu virulente contre vos collègues de la majorité écolo qui eux siègent dans la municipalité à l'époque, j'ai un peu de mal à comprendre là ce que vous êtes en train de faire que vous ayez décidé pour le bien de votre association de couvrir la politique honteuse d'abattage d'arbres de cette ville c'est votre problème

mais reporter la faute sur des élus qui n'étaient pas là à l'époque ou de fait que vous citez et qui n'y sont strictement pour rien alors maintenant vous m'accusez en plus d'être responsable du fait que les voitures abiment les arbres de Montreuil mais enfin vous vous adressez à qui exactement en fait. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le règlement de voirie et des espaces publics de la ville de Montreuil annexé à la présente délibération.

DEL20230208_4 : Approbation du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) entre la Ville et la région Ile-de-France dans le cadre de l'opération de construction d'une école maternelle à proximité de l'école élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves et création d'un parvis intergénérationnel et aménagement de cours Oasis

Présentation par Mme Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Oui je remercie mon collègue Monsieur STERN. Bien Mesdames, Messieurs, Citoyens, Citoyennes, chers collègues,
Les bilans successifs des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sont implacables. Le changement climatique s'accélère et ses conséquences constituent plus que jamais une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète. Sans une atténuation des émissions de gaz à effet de serre rapide et radical, l'objectif des accords de Paris de limiter le réchauffement à un 1,5 degré par rapport à l'air préindustrielle ne pourra pas être tenu. Ce constat alarmant fait prendre la mesure année après année des conséquences du dérèglement climatique. Ces conséquences imposent des transformations aussi bien économiques que sociales. Aujourd'hui il faut révolutionner nos modes de production, consommation pour faire de l'écologie un défi scientifique et politique. La phrase d'Emmanuel Macron feignant l'étonnement par, on ne savait pas, relève davantage d'une incapacité ou du manque de volonté qui conduit à l'inaction. Des décennies ont été perdues du fait de la course au profit des mécanismes du marché, contre l'écologie et d'une économie fondée sur les énergies carbonées. Le dérèglement climatique appelle des mesures fortes pour affronter les lobbys, engager des dépenses majeures, agir pour la réduction des inégalités Nord-Sud devant les conséquences du réchauffement climatique. Alors quelle solution, que fait-on face à cette inertie alors qu'en 2022 la France n'a quasiment pas réduit ses émissions de gaz à effet de serre. Alors que ce sont les plus riches qui polluent et jettent le poids des efforts sur les populations laborieuses. La multiplication des épisodes de canicule nous conduit à transformer des espaces publics voués au minéral avec peu d'arbres et de coins d'ombre en espace où la nature reprendrait ses droits. Ainsi dans le cadre de l'analyse sur la prospective scolaire la reconstruction de l'école maternelle Guy Moquet, la rénovation d'Estienne d'Orves et la création d'un parvis interne intergénérationnel entre ces deux écoles est un projet qui s'inscrit dans les principes du plan d'aménagement et de développement durable de la Ville et de l'établissement public Est Ensemble. Projet priorisant la prise en compte de l'efficacité énergétique du bâtiment de la maternelle, la sauvegarde de la biodiversité, le rejet des eaux de pluie à la parcelle. Les cours et le parvis fourniront ainsi aux habitants du quartier, aux enfants qui fréquenteront nos écoles des espaces végétalisés qui apportent fraîcheur et ombre. Nous devons penser autrement et faire évoluer les conditions de vie que nous souhaitons à nos enfants et aux générations à venir. Les cours d'école sont essentielles dans la construction et la pédagogie offerte pour un développement sain qui prône l'égalité, le respect et le bien-être. Ainsi une répartition non genrée des espaces de cours non seulement pour Estienne d'Orves et Guy Moquet mais également lors de la rénovation lourde des élémentaires du groupe scolaire Diderot. La réfection de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès ou sur la future école du haut Montreuil donne plus de place aux filles sinon reléguées sur les côtés de la cour et dans la vie laissant la place aux hommes. Dans la même optique la prise en compte des enjeux climatiques sera incluse dans les aménagements à venir des cours d'école. C'est pourquoi, forte de cette volonté, notre majorité a sollicité la région Île-de-France afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre du contrat d'aménagement régional pour le projet Estienne d'Orves et Guy Moquet. Ces initiatives prises par des collectivités sont à saluer et à développer et doivent s'intégrer dans une démarche nationale, dans un cadre initié au niveau gouvernemental pour que les gestes locaux qui renvoient trop souvent à une responsabilité individuelle ne se noient pas dans l'inertie des dirigeants au plus haut niveau. Aussi mes chers collègues je vous demande d'approuver cette convention cadre présentée ce soir. »

Intervention de M. Romain DELAUNAY – conseiller municipal, délégué aux centres sociaux

« Mes chers collègues, chères Montreuilloises et Montreuillois,
Je vais bien évidemment ne pas maintenir le suspens bien longtemps et vous indiquer que notre groupe soutiendra et votera cette délibération qui nous permet d'évoquer à nouveau ce beau projet concernant le patrimoine bâti scolaire de notre ville. En effet, et le rapport l'explique parfaitement, notre ville vit une augmentation importante de sa population nécessitant d'autre part une vigilance toute particulière pour l'accueil des enfants au sein de nos écoles publiques. Il s'agit là d'ailleurs d'une de nos compétences les plus importantes en propre. C'est un poste budgétaire important où notre municipalité consacre des moyens pour investir dans l'avenir des petites montreuilloises et des petits montreuillois. Ce projet en l'espèce est aussi l'opportunité de mettre en œuvre une nouvelle façon de construire ou reconstruire nos écoles. Méthodologie déjà amorcée par le passé toujours avec le fil rouge d'être exemplaire dans la performance énergétique de nos bâtiments. Élément d'ailleurs bien identifié et qui résonne tout particulièrement depuis des mois dans la recherche d'une sobriété énergétique pour les collectivités mais aussi pour repenser les usages de nos espaces et plus particulièrement ceux de nos cours d'école. Comme vous le savez le développement du concept des cours oasis est croissant dans notre pays, qui avait d'ailleurs beaucoup de retard sur le sujet et n'est pas un gadget contrairement à ce qu'affirment certains « esprits chagrins ». Avec leurs superficies importantes, leurs places au sein de nos quartiers, des usagers qui les fréquentent, les cours d'écoles sont des espaces bien trop souvent inutilisés hors des horaires scolaires alors qu'elles peuvent être à plusieurs titres des atouts majeurs dans la résilience, la mixité des usages ou encore une ouverture au quartier quand cela est possible. Nous pouvons donc que nous féliciter que le projet Estienne d'Orves s'inscrive dans cette logique et que désormais les futures réhabilitations puissent tenir compte au moins de certains de ces éléments dans le cadre du programme de cours oasis et je tiens à saluer le travail de nos collègues notamment Dominique ATTIA et Karine POULARD qui a réuni autour de la table toute la communauté éducative pour construire ce projet. Petite parenthèse pour conclure, un petit regret que la convention

comporte autant de dispositions pour mettre tel ou tel panneau de communication sur le territoire imposé par la région. Si bien évidemment il apparaît logique de faire ressortir les financeurs du projet sur divers supports et rappeler leur soutien, conditionner cette subvention à l'installation d'un panneau en entrée de ville paraît légèrement exubérant et je conseillerais plutôt à Madame Péresse d'utiliser ce budget mobilisé pour ces panneaux afin par exemple d'améliorer les transports du quotidien indispensable à nos concitoyens. Je vous remercie. »

Intervention de Madame Dominique GLEMAS – conseillère municipale

Monsieur le maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Nous ne pouvons que nous féliciter de la construction d'une nouvelle école maternelle qui, intégrée à l'école élémentaire Estienne d'Orves déjà existante, formera un nouveau groupe scolaire. Elle est la résultante d'une attractivité toujours plus forte de notre ville mais tient aussi à des raisons d'évolution démographique évidentes.

Pour nous, défenseuses et défenseurs de l'école publique, cette mesure va dans le bon sens et nous soutenons ce projet.

Notre responsabilité, comme élu.e.s, est de permettre que ce service public d'éducation soit assuré dans les meilleures conditions. Cette responsabilité est d'autant plus grande lorsque l'on sait que ce service public est sapé par les politiques de ce Gouvernement, en parfaite continuité avec les précédents.

D'autre part, les paramètres de conception/réalisation retenus pour ce projet, non seulement répondent au budget possible pour notre collectivité mais surtout répondent aux fortes exigences que notre collectivité défend :

- Tout d'abord l'exigence environnementale en priorisant l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment, utilisation de matériaux bio-sourcés, intégration de la lumière naturelle dans la conception des classes, lieux de vie et enfin création de cours dite oasis respectant et intégrant végétalisation et biodiversité, arbres plantés, récupération de l'eau...
- Ensuite l'exigence du bien vivre ensemble en proposant un vaste parvis intergénérationnel planté, végétalisé et intégrant la topographie du terrain. Ce parvis desservira les entrées du groupe scolaire mais sera aussi, de par son projet de conception, un espace public. Pour notre groupe Montreuil Insoumise, il nous semble donc important que les habitantes et habitants du quartier soient aussi associé.e.s et deviennent actrices acteurs de leur espace public.

Pour finir, la subvention obtenue de la Région Île-de-France, est plus que la bienvenue dans le contexte que nous connaissons, à savoir celui de contraintes budgétaires qui s'amplifient. Ce volontarisme de la municipalité pour mobiliser les soutiens financiers de toutes parts doit être poursuivi. Je vous remercie. »

Intervention de Mme Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, Mesdames, Messieurs,

Je veux pour commencer me réjouir du dynamisme de notre ville qui attire toujours plus de familles venant s'installer dans la commune. Parce qu'on y trouve un mode de vie qui prends compte de notre diversité et de tout ce qui nous lie par la solidarité, l'échange, les rencontres, un tissu associatif particulièrement riche imprègne un quotidien du vivre ensemble. Ces nouveaux arrivants font de Montreuil, une ville dont la jeunesse est essentielle. Une jeunesse pour laquelle nous devons aussi préparer l'avenir et investir dans 3 domaines essentiels. L'école publique celle qui doit garantir les garanties des chances. Actuellement les capacités d'accueil en école maternelle dans ce quartier sont pas suffisantes en vue de l'évolution démographique. Le besoin d'une nouvelle infrastructure est claire et la création d'un groupe scolaire prendra l'exigence d'offrir une entrée dans la vie scolaire agréable et riche. Mais qui répond aussi aux enjeux écologiques d'une ville vivable alors que le dérèglement climatique dégrade la qualité de vie pour nous et plus largement pour la biodiversité dont nous faisons partie et qui pâti terriblement de l'augmentation continue des fortes températures et du manque de pluie. En ce sens la perception du projet s'inscrit dans les principes auxquels nous sommes attachés profil énergétique et environnemental exigeant, l'édition carbone, sauvegarde de la biodiversité, développement de la végétalisation, défense du patrimoine arboré, création d'espaces de pédagogie et de vie avec un potager et un poulailler ainsi qu'un parcours piéton paysagé qui qualifie un espace aujourd'hui mal utilisé. Enfin nous saluons la création d'une cour oasis pour faire face à l'augmentation des températures, une cour qui permet aux enfants l'accès à un espace rafraîchis que ce soit en période scolaire ou pour les activités périscolaires, un espace sécurisé commun aux écoles du groupe qui permettent l'échange, les jeux et les rencontres. Une ville pour toutes et tous, pour chacune et chacun. Pour ces 3 points spécifiquement le groupe Génération Montreuil Solidarité Écologie se réjouit de ce projet et votera pour. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Évidemment il y a des points très positifs dans cette déclaration. Il y a la prise en compte du caractère généré des activités des enfants est un progrès important qui passe d'ailleurs difficilement à certains endroits qui est un acte que je qualifierai de militant important. Cela dit si la végétalisation des écoles est un élément positif, ce qui c'est passé sur la cour oasis du collège Jean Moulin qui sert a posteriori de compensation aux arbres coupés avenue Gabriel Péri ce serait un peu dommage que la plantation de ces arbres dans cette future école soit quelque part une sorte de compensation à l'avance d'arbres que vous coupez ailleurs. Donc est ce qu'on peut avoir la garantie que ces arbres qui seront plantés dans cette école ne seront pas une sorte de quotas de compensation pour les arbres que vous comptez couper ailleurs. Et donc en coupant des arbres accessoirement bousiller, détruire des habitats d'espèces protégés ce que semble avoir oublié Mme DEHAY. Parce que les arbres coupés avenue Gabriel Péri c'était pas que des arbres coupés c'est aussi des habitats de chauves souris, de mésanges qui ont été détruits et dont la compensation n'arrivera pas avant des années puisque les arbres sont pas près d'être replantés. Donc là-dessus on aimerait des réponses par ailleurs est ce que cette école sera vidéosurveillée ? Vous, vous dites vidéosurveillée maintenant comme la droite mais moi je continue à dire vidéosurveillée. Est-ce qu'elle sera vidéosurveillée comme vous prévoyez manifestement de le faire sur les écoles maternelles de la ville puisque une des décisions du maire qui nous est transmise pour ce conseil municipal sur laquelle j'ai demandé des informations qu'on ne m'a pas données donc voilà encore une fois mais cette décision du maire indique qu'une grosse subvention est demandée à la Région pour pouvoir vidéosurveiller enfin vous dites protéger mais vidéosurveillée les écoles maternelles de la ville. Je pense pas qu'il y a eu de débat là-dessus. Je ne suis pas persuadé que l'ensemble des groupes de la majorité soient très pour ce genre de choses. Est-ce qu'on peut avoir des informations et en tout cas pour l'école dont il est question, est-ce que la vidéosurveillance est par exemple une condition posée par la Région pour financer ce projet ou est-ce que vous êtes comme Madame Péresse favorable à cette vidéosurveillance et donc de toute façon vous le ferez avec ou sans la Région. Merci. »

Intervention de M. Bruno REBELLE – conseiller municipal

« Monsieur le Maire, cher.e.s collègues, cher gros sabot, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Bien évidemment nous saluons l'investissement visant à optimiser l'accueil des enfants de notre commune dans un nouvel établissement scolaire.

Nos villes sont confrontées au dérèglement climatique avec pour conséquence des étés plus chauds et des épisodes caniculaires plus fréquents et plus intenses. Notre responsabilité est donc en plus de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, d'adapter nos villes à ce réchauffement climatique. En ce sens reconfigurer les cours d'école est une bonne chose, encore trop souvent bituminés et imperméabilisés, ces espaces constituent aujourd'hui des îlots de chaleur contre lesquels nous devons lutter. Initiée dans la ville de Paris, la transformation des cours d'école en cours oasis incluant plus de végétaux, des surfaces perméables, des points d'eau, une gestion intelligente des eaux de pluie constitue donc une piste particulièrement judicieuse pour instaurer des îlots de fraîcheur et des espaces plus ludiques. Ces cours oasis interrogent également l'occupation des espaces par les enfants, la configuration classique des cours d'école pourrait être considérée comme favorisant une répartition genée et de l'espace pour corriger ceci il serait intéressant par exemple de ne plus positionner les terrains de sport au centre de la cour et de renforcer la diversification des activités proposées ainsi ces futurs aménagements devraient favoriser la mixité des jeux. Rappelons aussi que de nombreuses études ont prouvé que les espaces naturels de végétation sont intuitivement des espaces plus mixtes. Nous apprécions aussi la création d'un parvis intergénérationnel dont nous espérons qu'il constituera effectivement un nouvel espace de sociabilité et nous accueillons les remarques qui ont été faites sur la nécessité d'associer les voisins, les habitants du quartier à la conception de ces espaces et de ce parvis intergénérationnel. Penser ainsi ces nouveaux aménagements devrait permettre de véhiculer les valeurs qui sont les nôtres égalité homme-femme, respect de l'environnement, promotion du vivre ensemble et toutes ces raisons le groupe EELV Montreuil Ecologie est favorable à cette délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention cadre du contrat d'aménagement régional de la commune de Montreuil pour réaliser le programme d'investissement d'un montant total de 10 405 079,62 € HT composé de trois opérations répondant aux objectifs du contrat d'aménagement régional :

Construction d'une école maternelle de 10 classes et de son centre de loisirs à Montreuil : 7 044 150,32 €HT

Création d'un parvis intergénérationnel et de cours oasis à Montreuil : 1 814 974,73 €HT

Bonus Environnemental pour la création d'une école maternelle à Montreuil : 1 545 954,57 €HT

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention cadre du contrat d'aménagement régional annexée à la présente délibération.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur SERNE vous souhaitez la parole un instant ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'avais une explication de vote mais manifestement c'est trop tard et, donc il y a des questions qui sont posées dans les interventions sur ces délibérations avec débat, mais vous répondez pas en fait. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« En fait Monsieur Serne conformément au règlement intérieur et d'ailleurs au code général des collectivités territoriales, j'invite les membres de l'exécutif à répondre aux questions qui concernent effectivement des demandes d'information légitimes des conseillers sur la délibération qui est en débat, pour toutes les autres questions qui relèvent en quelque sorte de l'intervention politique que nous comprenons et qui est ordinaire mais qui ne concerne pas la délibération il s'agit au fond de la libre appréciation de chaque membre de l'exécutif et non pas d'une obligation légale. »

DEL20230208_5 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et la Maison Populaire relative à la co-élaboration du projet culturel d'éducation populaire et à la relocalisation des locaux au sein du réaménagement de la friche EIF

Présentation de Mme Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et l'éducation populaire

« Merci Monsieur le Maire, je suis très heureuse de présenter cette délibération autour de la Maison populaire qui a été créée en 1966 et qui comme vous le savez est un établissement phare, un vaisseau amiral de l'éducation populaire. Elle compte aujourd'hui plus de 2600 adhérentes et adhérents, elle propose au regard de l'éducation populaire des pratiques amatrices moi je dis pratique amatrice maintenant je dis plus pratique amateur, également de la programmation de spectacle et puis un centre d'art d'importance à l'échelle de l'Île-de-France. La Maison populaire depuis maintenant assez longtemps souffre de locaux qui se dégradent et surtout d'un manque de place extrêmement important et nous travaillons depuis un certain temps à essayer de voir comment nous pourrions soit la faire déménager, on a eu plusieurs projets soit la laisser sur site et on a beaucoup travaillé notamment avec la commission bâtiment de la Maison populaire que je remercie pour son travail qui nous a beaucoup inspiré et nous avons travaillé également avec l'ancienne directrice et avec la nouvelle directrice il y a de la casse à côté pour excusez-moi ça n'a rien à voir avec les murs de la Maison Populaire. Donc on cherchait depuis longtemps on a étudié des projets divers et variés je remercie tous les collègues avec qui on a cherché et les services également et puis on est arrivé sur cette proposition de pouvoir resituer la Maison populaire sur l'actuel site de EIF rue Pierre de Montreuil dans un plan d'aménagement global sur lequel enfin dont parle la délibération et que je pourrais vous détailler plus profondément si vous le souhaitez. Pour nous, le site est idéal et je pense pour la Maison populaire évidemment puisque nous en avons parlé avec le conseil d'administration avec la directrice parce qu'on resitue la Maison populaire dans un quartier populaire et comme une espèce de noyau qui va relier le centre-ville à un quartier populaire et tout ça a proximité des murs à pêches. Donc c'est un travail qui va encore être long, déjà trouver le site a été long mais pouvoir maintenant l'aménager ça va être long et l'objet de cette convention c'est de travailler avec la Maison populaire avec le conseil d'administration, avec les équipes, avec les adhérents, à cet aménagement, à sa programmation, au devenir également de l'ancien site et ce qui est intéressant aussi c'est que le projet bien évidemment de la Maison Populaire a évolué puisque les pratiques sont différentes puisque l'éducation populaire des objectifs enfin les objectifs restent les mêmes de l'éducation populaire mais les publics ont changé, leurs besoins, leurs

souhaits, leurs désirs ont changé et que avec cette opportunité nous pouvons travailler un bâtiment qui va s'adapter à un projet et non pas comme c'est trop souvent le cas un projet qui doit s'adapter à un bâtiment et je pense que c'est un travail extrêmement rare, c'est extrêmement précieux c'est réjouissant c'est beaucoup de travail ça va être beaucoup de temps mais en tout cas on s'attaque à tout ça avec beaucoup d'enthousiasme et on souhaite le partager bien évidemment avec toutes celles et tous ceux qui membres au nom de la Maison populaire voudront se joindre à nous je vous remercie. »

Intervention de Mme Sidonie PEYRAMAURE – conseillère municipale déléguée

« Monsieur le Maire, chers élus, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Équipement emblématique de notre ville depuis 1966 et forgé sur des valeurs d'éducation populaire solides, la Maison Pop a su proposer une grande diversité d'activités culturelles à plusieurs générations d'enfants et d'adultes montreuillois.

Avec un nombre croissant d'adhérents et le vieillissement de ses locaux arrivés en bout de course, la maison pop attendait ardemment une décision politique pour son devenir.

Le projet de son déménagement futur dans l'ancien site patrimonial d'EIF prend donc tout son sens aujourd'hui en répondant à plusieurs enjeux majeurs pour la ville et pleinement partagés par le groupe Montreuil Insoumise :

- Il répond tout d'abord à une volonté citoyenne hautement revendiquée de sauvegarder les Murs à Pêches en préservant certaines de ses franges dont le site EIF,
- Son emplacement est aussi stratégique, situé au carrefour des quartiers Bel Air, Murs à pêches et Ruffins, il permettra d'ouvrir cet équipement phare à des publics élargis provenant de différents quartiers populaires.
- À proximité immédiate du futur TRAMWAY, son attractivité rayonnera potentiellement au-delà de ce secteur en devenant tout en participant activement à l'effervescence culturelle montreuilloise.

Dans l'attente de découvrir le futur programme consolidé du lieu ainsi que les propositions architecturales qui en découleront, un chantier de taille, celui de la dépollution du site EIF, est déjà engagé sur place par l'Établissement Public Foncier d'Île de France.

Il me paraît important de rappeler encore ici ce soir la volonté de transparence et d'exemplarité de la municipalité dans la conduite et l'accompagnement des réhabilitations de friches sur son territoire.

En tenant compte des derniers enseignements de la SNEM et dans une démarche attentive aux besoins du quartier des Murs à Pêches, la Ville a missionné l'Institut Écocitoyen pour assurer un travail d'aide à l'expertise auprès des riverains et de la collectivité.

Intermédiaire neutre entre l'ensemble des acteurs mobilisés par la dépollution, l'Institut accompagne et permet de traduire les documents techniques, d'expliquer les méthodes, de conseiller sur les analyses et les diagnostics. Il propose des recommandations tenant compte directement des attentes citoyennes et des échanges avec les riverains. De façon complémentaire aux études pilotées par l'EPFIF dans l'enceinte du site EIF, la ville a également pris la décision de mettre en place un dispositif de suivi environnemental et sanitaire sur sa périphérie.

Ainsi, plusieurs campagnes de mesures préventives ont été planifiées dans ce périmètre élargi et en concertation avec les riverains mobilisés.

Dans cet objectif, la première campagne de mesures de la qualité de l'air intérieure chez des riverains volontaires a pu être lancée dès janvier 2023, en préalable de toute intervention sur le chantier. Des analyses seront également effectuées, hors site toujours, sur les gaz du sol et les eaux souterraines à partir du 20 février prochain. Ces campagnes de mesures, étroitement suivies par l'IEC, seront régulièrement renouvelées en suivant, pas à pas, les différentes étapes clés du chantier de dépollution estimé entre 18 et 24 mois. L'organisation en Ateliers permettra à tous les acteurs de se rencontrer, d'établir un cadre de confiance, d'apporter des précisions techniques à partir de leur expertise et d'assurer un lien permanent avec les riverains. Dans cette nouvelle façon d'aborder les chantiers de réhabilitation de friches industrielles, la ville prend ainsi toute sa part dans le suivi au plus près du déroulement du chantier et au-delà de ce qu'exigerait la réglementation avec des moyens inédits pour garantir les intérêts de son territoire. Cette démarche, tout à fait innovante pour une municipalité, dessine déjà ce que sera, à terme, une stratégie préventive applicable sur d'autres sites concernés par une dépollution. Pour nous, élus insoumis, la mise en place de concertations est indispensable dans le but de privilégier la médiation scientifique et technique en faisant du questionnement des riverains un objet de progrès au service du projet.

Créer les conditions pour que la mobilisation citoyenne autour de ces sujets majeurs de santé environnementale puisse s'exprimer nous semble à ce jour primordial face aux enjeux de transition et d'urgence climatique. L'adhésion et la confiance d'un maximum de citoyen sera bien nécessaire pour opérer ce virage et faire que les nombreux changements à venir liés aux besoins d'adaptations et de résilience de notre territoire soient pleinement consentis et non subis ! Je vous remercie. »

Prise de parole de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup j'en profite pour saluer le travail mené par notre collègue Sidonie Peyramaure en lien avec notamment Pascale Taillat qui font de ces sujets un engagement déterminé, rigoureux et serein et quand on aborde des sujets comme ceux-là je crois qu'il est effectivement indispensable de le faire avec la sérénité nécessaire plutôt que d'agiter des peurs. Donc bravo pour ce travail. Madame Yonis vous avez la parole. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs,

J'ai trois observations à faire par rapport à cette délibération relative à l'approbation de la convention de partenariat entre la Ville et la Maison Populaire. Cette convention porte à la fois sur la co-construction du projet culturel et sur la relocalisation des locaux de la Maison Populaire. Ma première observation porte sur la co-construction du projet culturel d'éducation populaire entre la ville de Montreuil et la Maison Populaire. Je pense qu'il s'agit là d'une bonne méthode d'élaboration de projets, j'attirerai juste l'attention sur le fait que localiser un équipement culturel dans un quartier populaire ne suffit malheureusement pas pour que les personnes qui n'ont pas l'habitude de fréquenter de tels lieux se mettent à le faire. L'exemple du théâtre des Roches situé à quelques mètres de la cité de l'Amitié malheureusement est l'illustration parfaite si je puis dire, sur le fait que effectivement c'est pas automatique. Il y a un vrai travail à faire pour aller chercher ces personnes et j'espère qu'une attention particulière sera portée à cette dimension dans le cadre de l'élaboration du projet. Ma deuxième observation porte quant à elle sur la relocalisation des locaux au sein du réaménagement de la friche EIF. Il est rapidement fait mention de la dépollution du site qui a débuté en janvier 2023 et qui est prévue effectivement sur une période de 18 à 24 mois. Si la dépollution est abordée très rapidement dans cette convention il n'en demeure pas moins que cette phase est primordiale pour la suite du projet. Je dirai même plus qu'elle conditionne la faisabilité de la relocalisation en elle-même. À la réunion publique du 12 décembre dernier, le propriétaire du site en charge de sa dépollution n'était pas aussi affirmatif que vous l'êtes sur le fait que ce site puisse à terme accueillir la Maison Populaire. À ce stade on ne peut pas l'affirmer en effet avant le réaménagement du site pour accueillir la Maison Populaire, il faut non seulement avoir dépollué mais surtout il faut que le niveau de pollution restant, car il va y avoir de la pollution résiduelle il faut que ce niveau de pollution résiduel sur le site puisse être compatible avec l'aménagement d'un établissement permettant l'accueil du public y compris d'un jeune public. Le niveau de dépollution de la friche qui sera atteint dépendra beaucoup de l'argent qui sera mis sur la table. L'établissement public foncier d'Île-de-France fait du portage foncier. Les coûts d'acquisition du terrain ainsi que les frais engagés par lui

pour la dépollution du terrain seront infinis et refacturés à la ville lors du rachat du terrain pour pouvoir y construire la Maison populaire. Pour être complète cette délibération aurait dû à mon sens faire état du prix plafond que la ville de Montreuil est en capacité de mobiliser pour acquérir ce terrain. Aujourd'hui ce qui conditionne l'aboutissement du projet c'est l'aspect financier, pour ma part je regrette que ce coût de dépollution ne soit même pas mentionné alors que dans les faits c'est là l'enjeu essentiel. Ma troisième observation est un point de méthode en lien avec le volet financier que je viens d'évoquer. Ce soir nous sommes en séance budgétaire. Le rapport sur les orientations budgétaires de la ville sur laquelle sur lequel pardon nous avons eu longuement à échanger précédemment à montrer combien l'équation financière était difficile à résoudre au niveau de la ville de Montreuil. Malgré la double augmentation de la taxe foncière en 2022, on constate que la Ville ne peut dégager une capacité d'investissement supérieure à 35 millions d'euros dont 18 millions vont aller presque automatiquement à l'entretien du patrimoine existant de la ville. C'est très peu d'argent qui reste finalement pour investir sur des projets nouveaux et on sait combien avec l'arrivée attendue de 800 enfants d'ici 2026, le prolongement du tram T1 et de l'arrivée de la ligne 11 du métro à Montreuil les nouveaux projets ne manqueront pas. C'est parce qu'il y a très peu d'argent disponible et que les besoins sont importants qu'il est de mon point de vue essentiel de donner à tous et à toutes de la visibilité sur les montants maximums que la Ville est à même d'engager sur ce projet. L'absence de toute mention d'enveloppe financière fragilise à mon sens la collaboration annoncée. »

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Merci Monsieur le Maire, une courte intervention au nom du groupe Socialiste. D'abord la Maison Populaire c'est un lieu, ça a été rappelé formidable d'éducation populaire qui a vu des générations et j'en fais partie d'enfants et d'adultes découvrir, se perfectionner à des pratiques artistiques culturelles, sportives bref d'émancipation. Des lieux comme ceci au fond ce sont des trésors pour notre ville que nous devons protéger, soutenir et puis accompagner dans leur développement. Aujourd'hui la Maison Populaire est à l'étroit sur son site un peu engoncé dans ces modules préfabriqués. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau lieu pour accueillir les plus de 1000 personnes. Ça a été rappelé par ma collègue Alexis Lorca c'est quasiment un tiers oui mais 1000 personnes qui n'ont pas satisfaction lorsqu'ils souhaitent participer, adhérer à la Maison Populaire tous les ans sur quasiment 3000. Donc on est sur un peu plus d'un tiers des personnes qui veulent participer à ces activités et qui en raison du site ne peuvent malheureusement pas le faire et donc ce nouveau site qui est visé à horizon c'est une très très bonne nouvelle pour ces citoyens en devenir ou confirmés qui viendront grossir les rangs de la Maison Populaire. Alors quand le maire Patrice Bessac et puis nos collègues Gaylord Le Chequer ou Alexie Lorca nous on évoqué ce projet sur le site des Murs à Pêche nous on s'est dit contrairement à d'autres mais quel meilleur endroit à Montreuil que ce site-là celui des Murs à Pêche pour une maison d'éducation populaire sur un lieu qui dit tant de choses d'un point de vue paysager, sur l'histoire horticole de notre Ville, sur son histoire manufacturière. Voilà et puis une maison plus populaire. Elle doit être tournée vers les quartiers populaires, permettre à l'accès à toutes et tous aux activités foisonnantes qui sont proposées et de ce point de vue et nous le savions, la relocalisation de cette institution cela participe également au fond d'un rééquilibrage nécessaire des lieux d'émancipation, de connaissances, de culture en direction des quartiers populaires et peut-être bien sûr voilà en écho à ce que disait Choukri Yonis certainement que ce n'est pas une condition suffisante mais c'est une condition nécessaire et moi j'ai toute confiance dans la capacité de cette institution de la Maison Populaire en lien avec la ville de jouer tout son rôle d'attractivité pour être au rendez-vous de cette ambition et puis cela s'inscrit dans l'appropriation d'une nouvelle centralité pour notre ville. Les Murs à Pêches qui seront dans quelques années desservis par le tram qui aussi sur le tracé, sur notre plateau de la promenade des hauteurs un projet phare de renaturation du territoire et donc cette nouvelle centralité je ne doute pas que la présence d'un lieu comme celui-là favorise l'appropriation encore plus large par les citoyens de ce site. Donc cette nouvelle convention c'est le coup d'envoi d'un travail de collaboration avec la Maison Populaire pour construire avec la ville ensemble les conditions de mise en œuvre concrètes de ce projet sous compétences publiques puisque le site aujourd'hui propriété de l'établissement public foncier d'Île-de-France passera sous bannière municipale à l'issue de la phase de dépollution et s'appuiera sur les compétences de la société publique locale résilience et innovation qui accompagnera la ville et la Maison Populaire dans la maîtrise d'ouvrage. C'est donc ça la gestion publique, ça a été rappelé par ma collègue Sidonie Peyramaure. C'est beaucoup plus souhaitable pour une gestion transparente et responsable du nécessaire processus de dépollution en particulier et puis pour faire advenir en suivant un site dont nous savons d'avance qu'il sera identitaire du site des Murs à Pêches et de montrer plus largement. Alors je dois vous partager ma satisfaction aussi de voir que aux postures initiales nous pouvons dans la discussion dans l'explication patiente parfois convaincre et faire évoluer les positions des uns et les autres pour que nous voyons à terme et nous partageons ensemble le bonheur de voir éclore ce nouvel équipement emblématique à destination des Montreuilloises et des Montreuillois. Je vous remercie. »

Intervention de Mme Nathalie LELEU – conseillère municipale

« Merci Monsieur le Maire, chère .s collègues, Montreuilloises,
Le groupe Montreuil Ecologie Solidarité salue aujourd'hui un bel alignement des planètes, transport, aménagement du territoire et politique de la Ville vont permettre un grand projet d'éducation populaire, de connaître une seconde vie à l'intersection des quartiers Ruffins, Murs à Pêche et Bel-Air Grands Pêcheurs qui seront bientôt desservis par le prolongement du tram T1. Le projet associatif porté par la Maison Populaire participera au rayonnement de ces quartiers et ira à la conquête de nouveaux publics. Aujourd'hui la Maison populaire à 57 ans. Elle compte comme on l'a dit 2600 adhérents et adhérentes dont 90% de Montreuilloises et Montreuillois avec une offre de 120 ateliers pour tout public dans le domaine des arts visuels, du numérique, de la musique, du sport, de la danse, du cirque et du théâtre. Ces chiffres ont leur limite ils n'expriment pas la qualité du service des dizaines de professionnels qui dispensent leur enseignement à la Maison Populaire. Il n'exprime pas non plus la proximité, l'accessibilité de l'équipe qui dirige et encadre l'activité au quotidien enfin il n'exprime pas la solidarité et la compétence des bénévoles dans l'administration de l'association mais aussi dans l'accueil des publics et l'organisation d'événements. Pour voir tout cela il faut aller à la Maison Populaire. Il y a quand même quelque chose que vous ne verrez pas en allant à la Maison Populaire c'est le vaste réseau auquel elle appartient à travers son centre d'art, ses expositions et ses résidences d'artistes. Le réseau tram fédère en Île-de-France, 35 institutions culturelles qui sont aussi diverses que leur but est commun : promouvoir leur activité et faire dialoguer les différents publics grâce à des actions communes à l'ensemble des lieux du réseau. La Maison populaire, c'est tout cela, et tout cela doit avoir sa part dans le projet de la Nouvelle Maison Populaire - en plus accessible, en plus confortable, en plus riche encore - pour tirer le meilleur parti d'un outil culturel qui a fait ses preuves, et qui reste innovant.
« Ce petit espace en haut d'une colline où il se passe des choses très excitantes » (selon les mots de la journaliste Emmanuelle Lequeux), atterrira à l'horizon 2026 sur l'ancien site EIF après sa dépollution. Un site tout près pour certains, trop loin pour d'autres. Nous comprenons qu'il existe des craintes de voir la Maison populaire changer d'identité hors des murs historiques de la rue Dombale. Nous ne doutons pas cependant que la Maison populaire conserve son ADN à travers sa croissance, grâce à son nouveau projet culturel à construire en large concertation. Un projet qui prendra pleinement en compte l'évolution de la population montreuilloise et des opportunités en termes de services et d'offre culturelle. Nous ne sommes qu'au début de la route : les instances de réflexion et de proposition destinées à coconstruire le projet mettront toutes ces cartes sur table - y compris celles concernant les moyens humains, techniques et financiers.
L'exposition Des fissures dans l'archive se tient actuellement à la Maison populaire. Elle explore la place de la mémoire, le pouvoir de l'archive et le rôle de la fiction dans l'histoire collective. Parallèlement se déroule un travail mené par l'équipe de la Maison sur ses propres archives afin de se projeter sur le site EIF.
C'est une saine opération, car on ne renaît pas de rien. Que ce travail de continuité entre passé, présent et avenir puisse nourrir la réflexion qui

s'engage aujourd'hui avec la signature de cette convention.

Le groupe Montreuil Écologie et Solidarité votera favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci sur cette délibération. Beaucoup de choses ont été déjà dites notamment par ma collègue Choukri Yonis, donc je vais pas revenir sur les éléments qu'elle a soulevé si ce n'est quand même que effectivement l'usage futur du site n'est toujours pas connu dans ses possibilités et que voilà on s'engage. Ce serait très bien si vous voulez voir là la Maison Populaire mais à ce stade rien ne dit que l'état de pollution finale de ce site permettra un tel usage et qu'on devrait quand même peut-être prendre quelques précautions de ce même ordre d'idée il est un peu étonnant de faire une convention d'ores et déjà de six ans avec la Maison Populaire. Habituellement on fait des conventions de trois ans qu'on reconduit éventuellement. Pourquoi avoir fait d'emblée six ans et tout ça sans aucun élément financier ou budgétaire associé c'est-à-dire que c'est une convention qui à l'air absolument sans implication financière. Il y a aucun élément financier dans cette convention, de la même manière une question sur l'importance en fait qu'à cette convention dans la conception et la programmation en fait de l'ensemble du site EIF. On a l'impression à la lecture de la convention que finalement c'est dans un dialogue bilatéral entre la commune et la Maison Populaire que va se décider entièrement l'avenir non seulement du futur bâtiment éventuel de la Maison Populaire mais de l'ensemble du site EIF. Ce qui donne l'impression qu'on sort en fait de toute cette histoire absolument tous les autres acteurs éventuels et les riverains, les habitants. Enfin voilà donc c'est très curieux d'inscrire en fait tout l'avenir du site EIF dans un dialogue bilatéral si on peut le dire bilatéral parce que le dialogue entre la Ville et la Maison Populaire c'est un peu je me parle à moi-même un peu quand même et à quel moment en fait peut-on considérer qu'on traite du site des bâtiments et qu'on entend absolument pas la question des personnels de cette Maison Populaire. Dire ils étaient devant la mairie ce soir. Ils nous ont remis un tract qui montre leur souffrance et leurs revendications on va dire salariales au moment où ils souffrent en fait de l'inflation. Ils le disent enfin là voilà les prix, des prix des transports augmentent, les prix s'envolent et nos salaires stagnent ça suffit. Ils écrivent ça ils s'adressent à nous élus de la commune. Ils expliquent que la mairie a rejeté à deux reprises notre demande de prise de parole au conseil municipal et refuse de nous entendre. Nous poursuivons notre mobilisation plus déterminée que jamais avec le soutien de l'Union locale CGT de Montreuil et de la CGT. Comment peut-on parler ce soir de la Maison Populaire ? Sans même évoquer, aborder ce sujet et sans même nous répondre sur une question qui a déjà été posée pendant les débats d'orientation budgétaire. Ok il n'a pas été répondu que je repose maintenant vous me direz pas que ça ne concerne pas la Maison Populaire et la délibération qui est en jeu et donc est-ce qu'on peut avoir des réponses, est-ce que vous pouvez à travers cette question leur répondre à eux aussi ? C'est-à-dire pourquoi vous ne les recevez pas ? Pourquoi vous n'entendez pas leur demande, ce sont des salariés précaires ils ont peut-être le droit à un peu enfin je sais pas d'écoute, de prise en compte de ce qu'ils disent et peut-être même de répondre un peu sonnante et rébuchante. Enfin je comprends pas comment on peut dire l'avenir de la culture populaire dans cette ville, c'est la Maison Populaire mais par contre ses agents, ses salariés ils peuvent crever quoi enfin je sais c'est pas possible qu'une municipalité comme la vôtre, une ville comme Montreuil comme la nôtre puisse se comporter comme ça avec des salariés de l'éducation populaire qui expriment leur souffrance et qui sont soutenus par la CGT. Vraiment j'aimerais savoir comment vous pouvez justifier quelque chose pareille. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur Serne. Est-ce qu'il y a sur le motif de la délibération numéro 5 des réponses à apporter par l'exécutif ?

Réponse de Madame Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et l'éducation populaire

« Simplement si vous voulez bien Monsieur le Maire redire que pour ce qui est du travail qui est fait à destination du public que l'on dit « éloigné » il y a beaucoup de choses. Il y a beaucoup de choses qui sont dites et qui sont jetées un petit peu comme ça parce que ça fait partie un petit peu de la mode des choses qui doivent être redites. Mais je voudrais dire que dans tous nos équipements culturels ainsi que dans toutes les associations notamment les compagnies de théâtre qui maillent notre territoire et qui font un travail, on en parlait avec Mama Doucouré tout à l'heure dans les centres sociaux, dans tous les organismes il y a dans toutes ces équipements et ces associations sont quand elles, subventionnées par la Ville le sont à cette condition c'est qu'il y a un travail d'action culturelle extrêmement important. Ce travail d'action culturelle qu'on a à la ville de Montreuil, à travers tous nos équipements on l'a pas dans toutes les villes et ce que je voudrais dire c'est qu'ils sont souvent portés par les femmes très jeunes qui sont des femmes sur diplômées par rapport à ce que peuvent leur payer souvent les compagnies et que je trouve que dire que le travail ne se fait pas assez en fonction bien sûr on pourrait toujours faire mieux mais c'est aussi jeter un peu le bébé avec l'eau du bain et faire fi de ce travail qui ne se voit pas, qui ne se communique pas mais qui est au quotidien auprès des habitantes et des habitants et notamment des scolaires dans tous nos équipements. Je veux dire dans la journée on n'y est pas donc on peut dire ah bah on les voit pas oui ils sont là en général quand on travaille et ils sont là... Laissez-moi parler Monsieur Serne ! Je voudrais vous dire aussi une chose c'est que depuis le début de cette séance chaque fois qu'une femme parle vous y allez vous éructer dans votre coin donc il y a un moment vous voyez il y a une forme de militantisme féminisme de certains hommes, de certains mâles dominants qui demandent l'écriture inclusive par exemple mais qui quand une femme s'exprime ont besoin de lui couper la parole et ça voyez-vous je trouve ça assez insupportable donc si vous pouviez me laisser continuer mon intervention sans m'interrompre. Je suis une femme Monsieur Serne ! Je suis une femme assez âgée pour autant je suis assez loin de la retraite donc s'il vous plaît arrêtez avec votre position de mâle dominant et laissez-nous parler sans éructer je vous remercie ! Donc voilà je voulais donc continuer mon intervention en disant que ce travail d'action culturelle est fait à travers toutes nos associations, à travers nos compagnies de théâtre et que jeter le bébé avec l'eau du bain et dire que ce travaille n'est pas fait notamment par les maisons populaires. Il suffit d'y aller comme le disait Nathalie Leleu pour voir qui la fréquente. Je vous conseille aussi d'aller au Théâtre de La Noue et voir avec qui travaille la compagnie ligne 9 actuellement et les amateurs et les amatrices nous amènent notamment à la MC 93 de Bobigny ce sont des gens de nos quartiers. Donc je vous conseille avant de jeter tout cela en pâture avec franchement je trouve des réflexes « pavloviens », assez détestables, je vous conseille d'aller dans nos lieux culturels vraiment vous y serez les bienvenus. Je vous remercie. »

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui il va quand même y avoir des limites à pas dépasser ce soir parce que me traiter de mâle dominant sous prétexte que j'interromps manifestement seulement les femmes alors que j'ai interrompu essentiellement ce soir je pense tout le monde l'a entendu un certain Patrice Bessac qui jusqu'à preuve du contraire accessoirement le seul que j'ai vraiment interrompu à qui j'ai demandé des excuses s'appelle Patrice Bessac qui jusqu'à preuve du contraire n'est pas une femme. Me traiter de mâle dominant bon très bien c'est un peu une drôle de manière de résumer ma vie mais quand on sait à quel point je subis les insultes et les diffamations et le harcèlement homophobe bon, en attendant vous n'avez pas répondu à une seule des questions qui vous ont été posées ce soir. J'ai simplement dit j'ai pas interrompu puisqu'on peut pas interrompre quand vous avez le micro j'ai simplement dit qu'ils étaient certes très bons mais qu'ils étaient mal payés ce à quoi vous n'avez pas répondu donc mon vote sera une abstention et voilà vous m'interrompez encore ! comme quoi manifestement voilà merci et donc mon vote sera une abstention mais attention moi j'étais au tribunal pour défendre, pour contester une délibération inégalitaire en matière homme-femme vous vous en accommodez très bien manifestement ! »

A la majorité par
50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Maison Populaire relative à la co-élaboration du projet culturel d'éducation populaire et à la relocalisation des locaux au sein du réaménagement de la friche EIF, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Permettez-moi de remercier l'ensemble des groupes de la majorité. Nous venons de faire à mon sens un acte très important pour la Maison Populaire qui consiste à inscrire durablement la Maison Populaire dans le paysage et dans la trame et dans l'histoire de Montreuil et surtout dans son avenir et deuxièmement à l'endroit même où le tramway et l'ancienne autoroute se trouvent nous venons aussi de faire un acte important qui consiste à ce qu'un grand établissement culturel montreuillois et dont la réputation est bien au-delà de notre commune sera dans quelques années situé dans un grand quartier populaire au côté de la piscine, aux côtés des jardins qui seront créés avec le projet tramway et, donc je vous remercie chacun des groupes de la majorité parce que ce travail collectif permet cela, construire l'avenir de la Maison Populaire merci Gaylord et merci à Alexie Lorca également pour leur implication sur ce sujet et je remercie la Maison Populaire aussi son conseil d'administration et puis l'ensemble de ses salariés et sa directrice dont je sais l'engagement et la force. »

DEL20230208_10 : Approbation de la convention de prêt d'œuvre d'art entre la Ville de Montreuil et l'Association NAJOON

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons la parole Alexie Lorca pour la délibération 10 et l'association NAJOON et ce qui va se passer porte de Montreuil. »

Présentation par Madame Alexie LORCA – adjointe au maire déléguée à la culture et l'éducation populaire

« Merci Monsieur le Maire. Donc c'est particulièrement émouvant au moment où la Syrie connaît en même temps que la Turquie d'ailleurs la catastrophe dont vous avez parlé en début de cette séance. L'histoire que nous avons avec la communauté artistique et culturelle syrienne a commencé en 2018 par un événement difficile qui était le décès de Fadwa Souleymane une comédienne et poétesse syrienne qui était devenue activiste et une grande figure de proue de la révolution syrienne qui l'a conduite à être contrainte à s'exiler en France où elle est décédée prématurément et à cette époque-là, la communauté syrienne a contacté la ville de Montreuil parce qu'elle cherchait un lieu pour rendre hommage à cette artiste et que c'est une artiste qui avait beaucoup fréquenté et beaucoup aimé Montreuil et c'est comme ça que nous nous sommes rencontrés et deux ans plus tard donc l'hommage a eu lieu à la Parole Errante à Montreuil et deux ans plus tard pendant le confinement un autre poète Hala Mohammad et puis son frère, le cinéaste Ossama Mohammad, m'a recontacté pour une demande extrêmement particulière je dois le dire qui était de demander à la ville de Montreuil l'asile politique pour une œuvre d'art. Alors petit retour en arrière en 2013 un groupe djihadiste a décapité la statue d'Al Maari une figure majeure de la culture syrienne donc de la culture arabe qui était érigée à l'entrée de Marat qui est la ville natale de ce très grand écrivain poète philosophe syrien qui a vécu à cheval entre le 10ème et le 11ème siècle, né en 973 est mort en 1057 et cet acte a profondément marqué la culture syrienne et la communauté syrienne et le peuple syrien. Via l'association NAJOON qui réunit des artistes, des intellectuels, des journalistes syriens réfugiés, la communauté en exil a demandé à un sculpteur d'origine syrienne Hacène El Bacha qui est lui-même réfugié en Espagne une œuvre monumentale qui figurerait la tête d'Al Maari Alors ce projet d'accueil d'œuvre en exil a été long à réaliser vous l'imaginez parce qu'il a déjà fallu trouver un endroit et je remercie particulièrement Gaylord Le Chequer qui s'est tout de suite mobilisé avec ses services pour chercher et trouver cet endroit. Cet endroit non pas dans un petit coin de la ville mais en entrée de ville. Le projet a aussi mobilisé autour de la direction de la culture, différents services de la Ville que je tiens vraiment à remercier. Je vais le faire de façon nominative ce que j'en oublierai mais particulièrement la DGST ses équipes qui sont derrière les équipes du service gestion de l'espace public notamment et puis c'est un projet qui va continuer à mobiliser l'ensemble des services et des équipements pour l'inauguration qui est prévue le 15 mars en fin d'après-midi. Le 15 mars étant la date anniversaire de la révolution syrienne donc seront mobilisés plusieurs services et directions de la Ville et notamment les établissements culturels en particulier les bibliothèques et le cinéma Le Méliès puisque je vous l'ai dit, l'un des membres de la communauté est un grand cinéaste syrien et puis à travers ce geste symbolique fort il est pour nous important de développer des actions et des programmations culturelles et artistiques qui permettent de mettre en lumière la culture syrienne et à travers elle, dépend de la culture arabe qui sont très mal connues en tout cas par la majorité d'entre nous et dont Al Maari est une figure phare, ce poète cet artiste était un défenseur de la justice sociale un ascète et un végétarien. Je regarde Catherine Dehay puisque c'était quelqu'un pour qui la cause animale n'était pas un vain mot. Il était devenu aveugle à l'âge de 4 ans et c'était un philosophe que l'on disait pessimiste alors il faut dire ce qu'il pensait par exemple qu'il ne fallait pas concevoir d'enfants pour leur épargner les douleurs de la vie.

Par ailleurs l'une de ces œuvres l'Épître du Pardon dans laquelle le personnage principal rencontre au paradis des poètes païens qui ont trouvé le pardon et considéré comme l'ancêtre de la divine comédie de Dante. C'est un être doté d'une intelligence, d'une sensibilité, d'une personnalité et d'une acuité exceptionnelle et qui pour moi je qualifierais son œuvre d'extrêmement avant-gardiste au regard de l'histoire mondiale que l'on a connue après sept siècles avant Voltaire et les encyclopédistes. Al Ma'arri interroge la condition humaine et la religion avec une force incroyable. C'est un esprit libre et sans doute un précurseur de la Libre Pensée si l'on en croit en tout cas quelques extraits de vers d'un poème que je vais vous lire. « Fois à croyance, rumeur colportée Coran, Thora, évangile prescrivant leur loi à toute génération ses mensonges que l'on s'empresse de croire et consigné. Une génération se distinguera t'elle un jour en suivant la vérité deux sortes de gens sur la terre ceux qui ont la raison sans religion et ceux qui ont la religion et manquent de raison tous les hommes se hâtent vers la décomposition, toutes les religions se valent dans l'égarément. Si on me demande quelle est ma doctrine elle est claire ne suis-je pas comme les autres un imbécile point d'interrogation. » Au dixième siècle quand même il faudra attendre en France, il faudra attendre 7 siècles plus tard pour lire dans le dictionnaire philosophique de

Voltaire qui dénonçait le fanatisme religieux de l'Église catholique cette définition du fanatisme. Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre ce que la rage est à la colère celui qui a des extases, des visions, qui prend des songes pour des réalités et ces imaginations pour des prophéties est un fanatique novice qui donne de grandes espérances, il pourra bientôt tuer pour l'amour de Dieu. Il semble donc que la philosophie des Lumières françaises étaient précédées 7 siècles plus tôt par une philosophie des Lumières arabes sans doute moins médiatisée moins exportée mais dont je pense qu'elle doit être portée très haut en tout cas à notre échelle montreuilloise autant que nous le pouvons les politiques culturelles je le pense ne sont pas là pour caresser dans le sens du poil la pensée dominante d'une époque pour renchérir sur les lieux communs qu'ils soient selon le côté où l'on se place bien pensant ou mal pensant je pense en toute humilité que les politiques culturelles sont là pour faire découvrir et faire émerger des artistes et des penseurs contemporains mais aussi pour faire connaître et reconnaître des artistes et des penseurs d'hier, d'avant-hier et d'avant avant-hier qui se sont mis en danger, qui ont renoncé au confort matériel et intellectuel en acceptant le doute et la réflexion comme mode de pensée du monde et de la condition humaine. La culture syrienne et à travers elle la culture arabe sont millénaires riches et diverses. L'arrivée d'Al Ma'arri à Montreuil va nous permettre d'en découvrir ou d'en redécouvrir une facette qui n'est sans doute pas actuellement la plus médiatisée alors bienvenue et vive Al Ma'arri et tout de même une pensée amicale pour Voltaire. »

Intervention de Mme Nassera DEFINEL – adjointe au maire déléguée à la vie des quartiers, des antennes et de la médiation

« Monsieur le Maire, chers collègues, citoyenne et citoyen de Montreuil,

La guerre et la tyrannie ne peuvent pas faire naître l'art. Le poète palestinien Mahmoud Darwich l'exprimait avec justesse quand il confiait qu'il ne connaissait pas « de grande poésie qui soit fille de la victoire » et qu'il avait choisi le « parti de Troie, car Troie est la victime ». Tout comme dans l'antique Troie, le peuple syrien est pris entre les feux croisés du régime brutal du président Bachar al-Assad et de la violence et de terreur de l'État islamique. La guerre civile qui fait rage dans le pays depuis 2011 a fait des centaines de milliers de morts et des millions de réfugiés. Heureusement que s'élèvent des voix qui résistent et construisent le chemin vers des Etats de droit, pour plus de liberté, de démocratie et pour la paix. Notre solidarité totale est acquise au peuple syrien. La souveraineté de la Syrie sur son territoire dans le respect des minorités et des droits kurdes doit accorder les voix internationales à celles du peuple Syrien aujourd'hui. Nous devons œuvrer selon la volonté du peuple, et non selon le cri des armes. Aujourd'hui, la ville de Montreuil a l'honneur d'accueillir en prêt la sculpture représentant le poète arabe Al Ma'arri. C'est la preuve dans l'action que nous exprimons notre solidarité à l'égard du peuple syrien. En 2013, la statue qui lui avait été érigée en Syrie a été jetée à bas de son socle et décapitée par un groupe djihadiste armé. Pour n'abandonner aucun peuple, les Montreuillois et Montreuilloises doivent s'emparer de nos histoires et cultures collectives. Montreuil porte dans ses veines les valeurs d'accueil, d'éducation populaire et une politique au plus près des habitantes et des habitants. Cette sculpture créée par Assem Al Bacha regardera en direction du ministère de l'intérieur. A sa façon, elle interpellera l'État sur ces responsabilités à soutenir les peuples dans leur lutte pour l'autodétermination, leur souveraineté et la paix dans le pays. Elle dénonce l'accueil sélectif des réfugiés de guerre en France, au détriment des Syriens, Yéménites, ou Birmans et du peu d'indignation que cause le régime d'apartheid d'Israël sur les Palestiniennes et Palestiniens. La France est aussi coupable de ne pas rapatrier ses ressortissants et ressortissantes, femmes et enfants des camps kurdes en Syrie, alors que des atteintes à leurs droits humains sont causées. C'est une responsabilité, grave et non assumée par l'État ! Permettez-moi, monsieur le maire et chers collègues, de vous livrer le témoignage d'une réfugiée politique syrienne arrivée en France en 2015. Al Maari est le nom qu'elle utilise pour son livre pour préserver sa famille restée à Alep, Elle raconte dans son livre « La-Rebelle-d-Alep » son exode forcé, le décès de son fils suivi quelques jours après de sa mère, son impatience à rencontrer son petit-fils pour la première fois. En Syrie elle a été arrêtée pour le simple fait d'avoir manifesté, elle a dû faire le choix difficile de l'exode à travers le Liban, l'Égypte, la Turquie, la Grèce, l'Italie... et enfin la solitude et le long parcours de l'intégration en France. Personnellement je suis marquée au fer rouge par cette rencontre, le sort du peuple syrien me révolte comme tous et je me sens impuissante, aider Al Maari, c'est un peu réparer cette injustice. Il y a 5 ans, elle a monté sa société de traiteur et intègre ses locaux situés à Montreuil. Le groupe des élus de la majorité se réjouit d'accueillir la statue de ce grand poète syrien sur notre commune. Merci de votre écoute et de votre attention. »

Intervention de Mme Halima MENDOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je remercie mes deux collègues qui ont fait de superbes interventions touchantes donc moi ça va être sur un sujet similaire sur l'accueil des réfugiés à Montreuil, des artistes plus précisément que nous accompagnons déjà depuis quelques années. La culture nous enrichit, nous rassemble. C'est aussi un des messages au travers de cette œuvre que nous allons accueillir sur notre territoire à l'heure où partout des barrières, s'érigent à nouveau. Il est important de montrer la richesse artistique possible d'une société mélangée comme la nôtre. Farès président de l'association NAJOON qui nous propose d'accueillir la statue Al Ma'arri pour être syrien est un acteur syrien célèbre réfugié en France et a été un grand organisateur d'un collectif de sculptures près de Homs, il fédère des artistes plasticiens en Syrie Farès Halou milite pour la liberté d'expression et les droits de l'homme conventionnés avec son association. Accueillir cette œuvre en exil est une chance pour Montreuil, pour faire connaître la culture arabe, il faut la montrer. La création artistique est une manière de vivre de percevoir le monde, de le traiter, de le communiquer une forme de liberté d'expression et de militantisme aussi c'est de créer en tant qu'artiste c'est aussi cesser d'être vu et entendu. Je profite donc de cette délibération pour rappeler que notre engagement. Nous avons inauguré en juin 2019 un incubateur qui accueille, conseille et accompagne les personnes réfugiées qui souhaitent entreprendre et créer en France notamment pour des projets avec un impact social et qui vise à améliorer la société, l'environnement mais pas seulement. Nous avons accueilli plusieurs artistes en exil venus de zones de guerre notamment de Syrie ainsi leur offrant la possibilité de poursuivre leur pratique en résidence et d'être mis en relation avec des structures culturelles. La ville de Montreuil a accueilli aussi dans ces lieux culturels plusieurs expositions afin de les faire découvrir au plus grand nombre ceci dans le but d'encourager le dialogue, de changer le regard sur les réfugiés et de faire prendre conscience ce que la diversité peut apporter une société. Certains des artistes sont passés par l'Atelier des artistes en exil, structure favorisant l'accueil et l'insertion des artistes réfugiés en France. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons accueillir en résidence au Théâtre Berthelot Nidal Abdo du collectif Nafass au mois de mai prochain créé en 2018 star réfugié syrien la compagnie poursuit une démarche de création interdisciplinaire, singulière à l'image de ce que la municipalité souhaite encourager, la pluralité des traditions et leur rencontre, la valeur du témoignage, l'innovation et la résilience depuis sa participation active au programme pour entrepreneur réfugié. La ville de Montreuil a ainsi souhaité accompagner Nidal Abdo dans le déploiement d'un projet artistique entamé bien avant son exil en Syrie. J'avais envie de partager avec vous ces mots pour réaffirmer ce soir que Montreuil est ville amoureuse du milieu artistique et fière que les artistes réfugiés participent à l'enrichissement de son écosystème. Nous pouvons donc tous ensemble aujourd'hui affirmer que notre ville est un magnifique voyage culturel.

Je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci. Sur cette délibération donc qui nous permet de nous élever un peu sur des questions culturelles et effectivement de parler d'un poète que je pense ne pas insulter les gens ici en disant qu'on ne le connaissait pas, forcément avant d'avoir lu cette délibération qui était effectivement

manifestement très en avance ou en tout cas à côté de son temps en étant un précurseur de l'écologie à la fois sur le végétal il était végétarien effectivement il s'intéressait à la condition animale et effectivement se posait la question de la démographie à l'époque en tout cas de faire des enfants qui est encore un sujet assez tabou quand il est posé par des écologistes c'est assez intéressant et il n'est pas très étonnant qu'il n'ait pas plu aux plus rigoristes des religions. La question qui se pose en fait avec cette délibération et que manifestement toute cette démarche de mettre cette statue d'Al Ma'arri est partie de si j'en crois Alexie LORCA d'une actrice syrienne décédée et d'une poétesse aussi syrienne dont elle a cité les noms et au final on se retrouve avec une statue d'un homme. Certes éminent mais d'un homme fait par un sculpteur homme et encore une fois l'espace public ne va pas permettre de mettre en visibilité des femmes imminentes et des artistes femmes alors vous me direz il y a il y aura peut-être d'autres occasions de le faire c'est quand même une occasion perdue et puis la question qui se pose c'est pourquoi dans ce cas, puisque nous recevons à Montreuil des artistes réfugiés pourquoi ne pas avoir demandé en fait à un artiste réfugié de faire une œuvre à Montreuil ? Pourquoi être passé par finalement une œuvre qui existe qui est en Espagne aujourd'hui, qu'on va faire venir d'Espagne par un sculpteur qui n'est plus en Syrie depuis les années 80 et qui donc n'est pas un réfugié syrien. En fait voilà on peut se dire que c'est une très bonne idée de rendre hommage à la révolution syrienne et de poser à travers ce que c'est ce qu'on a entendu ce soir. C'est que cette statue elle symbolise plein de choses et notamment le sort réservé aux réfugiés syriens et finalement peut-être qu'on rate un peu ce qu'on aurait le geste au bout duquel on aurait pu aller. J'aurai une dernière question c'est qu'il a été dit manifestement que cette statue regardait regarderait en fait le ministère de l'intérieur ce qui pourrait être assez fort effectivement quand on connaît l'attitude du ministère de l'Intérieur actuellement sur la question des réfugiés mais comme il est expliqué dans la délibération que cette statue elle est devant la CGT enfin le siège de la CGT je comprends pas très bien en fait comment elle peut regarder le ministère de l'intérieur dans le même temps donc si on peut nous expliquer comment ça se passe parce que pour le coup peut-être qu'il y aurait un autre endroit où elle serait encore plus symbolique, cette statue si effectivement on arrivait à l'installer réellement dans un lieu symbolique en face du ministère, d'un équipement du ministère de l'Intérieur là pour le coup ça aurait effectivement encore plus de force donc voilà. Je pose ces questions sans gros sabot et en toute légèreté mais j'aimerais savoir voilà comment s'est fait le choix en fait du sculpteur et pourquoi ne pas avoir été plus proche en fait de la question effectivement des artistes syriens réfugiés dans cette histoire. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et Alexie Lorca a déjà largement répondu aux questions que vous avez posées. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

1 abstention : Nathalie LELEU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de prêt d'œuvre d'art entre la ville de Montreuil et l'association NAJOON, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de fonctionnement de l'exercice concerné.

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous remercie j'interromps la séance pour passer la parole au collectif Thorez. Oui vous êtes là ? Je vous en prie Madame. »

Suspension de séance :

Intervention du Collectif de la piscine Maurice Thorez

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci, merci beaucoup Madame, Mesdames, donc je réouvre la séance et je passe la parole à Anne-Marie Heugas vice-présidente au sport d'Est Ensemble pour les réponses de l'exécutif. »

Intervention de Mme Anne Marie HEUGAS – conseillère municipale EELV Montreuil écologie

« Oui donc il est vrai que la fermeture du stade nautique qui avait été prévue du 1er avril au 1er septembre 2024 avait été annoncée et assez récemment des sondages complémentaires ont été réalisés et nous avons eu la mauvaise nouvelle donc effectivement de découvrir qu'il y avait un problème au niveau de la structure du bassin et qu'il fallait, il y avait une nécessité de soutenir ce bassin et les murs périphériques d'où cette nécessité. C'est vrai que c'est une très mauvaise nouvelle parce que effectivement ça complique je dirais la réorganisation de l'activité associative et scolaire sur cet établissement mais je voudrais quand même dire et être très claire sur le fait que c'est pas à cause des jeux ou de supposées mises aux normes que nous réhabilitons le stade nautique. C'est bien plus à cause d'une dégradation qui s'est faite depuis les années 60 puisque cet équipement date des années 60, 66 exactement et, donc il s'est dégradé au fil du temps. Il y a eu une réhabilitation en 2006 puis une tempête qui a effectivement arraché le toit et qui a fragilisé la structure. Donc cet équipement de fait devait être réhabilité dans les cinq années et je dirais que nous avons saisi l'opportunité des jeux justement pour pouvoir financer cette réhabilitation et avancer. C'est très bien si on pouvait mettre en place une politique de sport santé, de savoir nager et proposer un meilleur confort aux sportifs sur cet équipement. Donc je le martèle encore une fois c'est pas les jeux, à cause des jeux mais c'est bien au contraire se servir des jeux pour avoir des financements. Nous avons d'ores et déjà 10 millions d'euros de financement pour ces équipements ce qui est quand même assez exceptionnel en la période puisque on l'a vu à travers les commentaires sur l'Europe l'augmentation des matières premières et l'augmentation enfin le contexte qui est très incertain au niveau des finances publiques fait que beaucoup de villes ont je dirais limité leurs investissements et repoussé des réalisations et des réalisations d'équipements. Donc là nous avons l'opportunité avec les jeux olympiques et dans les financements sur des équipements qui soient sportifs ou culturels à partir du

moment où on a un financement c'est les dominos et ça permet d'autres subventions par la suite. Par ailleurs, cet équipement se veut aussi en terme énergétique on a parlé de la crise de l'énergie la sobriété énergétique. Enfin, Maurice Thorez comme les nombreuses piscines que nous avons sur notre territoire est une passoire énergétique et une empreinte carbone qui est juste catastrophique et donc ces travaux vont nous permettre au-delà de réparer tout ce qui est bassin structure d'avoir vraiment un effet sur la rénovation énergétique. On va pouvoir diminuer la consommation d'eau de 50 %, ce qui est énorme et voilà d'avoir des actions sur différentes cibles énergétiques donc cette réparation va permettre encore une fois de réhabiliter enfin cette réhabilitation va permettre donc générer de diminuer l'impact environnemental de cet équipement et de permettre aussi de diminuer le coût pour les collectivités et les habitants et les habitants de ce territoire. Justement par l'obtention de ces subventions alors bien évidemment en tant que vice-présidente au sport et la commande que nous avons faite au service c'est de bien évidemment trouver faire en sorte que toutes les activités au sein de cette piscine puissent être redéployées sur le territoire et au plus proche de la piscine et donc pour les publics scolaires du 1^{er} avril au 30 juin. Je peux vous dire et on l'avait d'ailleurs évoqué lorsqu'on s'est vu le 25 janvier que du 1^{er} avril donc au 30 juin donc les deux mois ajoutés à la période qu'on avait annoncée déjà depuis quelque temps, tous les cycles scolaires qui devaient être accueillis au stade nautique seront placés principalement aux Murs à Pêches donc et sans impacter les écoles du Haut-Montreuil qui sont déjà aux Murs à Pêches. On est en train d'étudier enfin la question des transports, pour cette période est réglée entre l'éducation nationale et Montreuil puisque nous travaillons de concert avec Montreuil. Donc Montreuil, Est Ensemble et l'éducation nationale pour la saison donc pour la saison 2023-2024, 95 % des classes sont déjà redéployées pour l'instant aux Murs à Pêches, Bagnolet, Romainville. Le travail complémentaire est en cours avec les services de Montreuil encore une fois et l'éducation nationale pour les collèges, 70 % des créneaux sont préservés pour l'année prochaine en privilégiant les 6e puisque on sait qu'effectivement en 6^e un enfant sur deux ne sait pas nager en Seine-Saint-Denis donc sur les piscines des Murs à Pêches, Bagnolet Romainville et les Lilas également pour ce qui concerne les associations sportives donc nous avons eu de nombreux échanges avec les associations depuis le mois de juin, toutes leurs propositions ont été validées et d'autres sont en cours d'examen comme pour par exemple que les clubs de plongée qui se réunissent la semaine prochaine pour se partager des créneaux à Bobigny, à Bondy. Nous avons rencontré des difficultés sur le kayak, pour le kayak et nous l'avons proposé, des stages pendant les vacances, ceux qui ont accepté pour ce qui concerne le RSM donc la natation toutes les activités comme les groupes savoir nager, groupe éveil, compétiteur, aquagym sont redéployés soit une quarantaine de groupes sur les Murs à Pêches, Bagnolet à l'exception des bébés nageurs, aquabike, aquafitness et grande profondeur. Donc vous voyez qu'on arrive à déployer quand même beaucoup d'activités. Nous avons maintenu des créneaux pour les compétiteurs sur la période du 1^{er} juin jusqu'à la mi-juillet et comme convenu donc avec la présidente du RSM pour ce qui concerne le groupe Elite on avait proposé une des solutions à la présidente mais qui a préféré une solution en restant ensemble à Fontenay pour la saison prochaine, toutes les demandes faites par le RSM en décembre donc pardon toutes les demandes faites par le RSM demandes qui avaient été faites en décembre sont satisfaites à l'exception de l'aquabike et pour les autres clubs ils ont des propositions à hauteur ou voire même supérieures à ce qui leur aurait été proposé en avril. Donc voilà, donc on a encore pour gérer aller au meilleur des solutions pour l'ensemble encore une fois des usagers et des usagers. Concernant votre proposition de la piscine mobile bon bah vous pensez bien qu'on y avait pensé puisque l'été on met des piscines éphémères grâce aux JO d'ailleurs, donc on avait envisagé effectivement un site Arthur Ashe mais pour des raisons techniques indiquées par les services techniques de Montreuil c'est pas possible parce que mettre un bassin ça c'est le site des investigations d'eau des circuits électriques ça a des obligations réglementaires pardon et il n'y avait pas un foncier suffisant pour avoir une emprise au sol de 400 mètres carrés avec des fondations suffisamment fortes pour soutenir un tel bassin. Vous citez Saint-Germain mais à Colombes donc Colombes avait eu aussi la même idée que nous puisqu'ils ont la même difficulté que nous puisque ils réhabilitent leur piscine également ils avaient pensé à mettre une piscine mobile dans un quartier et pour les mêmes raisons que j'ai évoquées ils ne le font pas donc c'est voilà malheureusement ça marche pas donc ce qu'on peut dire c'est qu'aujourd'hui on redéploie donc toutes les activités sur les piscines de Romainville, Bagnolet et pour les collèges au Lilas et encore une fois on travaille de concert avec l'Éducation nationale les associations et la ville de Montreuil bien évidemment donc pour je conclurai pour dire qu'Est Ensemble à travers la réhabilitation extension il y a 11 piscines nous avons réhabilité Bobigny, Pantin on a des piscines comme Bagnolet, Noisy qui sont dans un état catastrophique qui vont être réhabilitées et bien évidemment ces réhabilitations participent ou s'inscrivent dans cette politique sportive qui veut réduire les inégalités dans l'apprentissage du savoir nager et développer une offre de loisirs diversifiée pour nos publics et les rendre accessibles aussi aux personnes porteuses d'handicaps parce que j'ai oublié de souligner que grâce à la réhabilitation du stade nautique la piscine sera mieux organisée, plus fonctionnelle pour les PMR et les gradins accessibles ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Voilà ce que je peux dire j'ai essayé de pas être trop longue. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Quelques mots pour compléter d'abord vous dire que le sujet des travaux à Maurice Thorez m'a fait beaucoup hésiter sur la décision à prendre pour une raison d'abord simple c'est que pour ce qui me concerne en tant que votre maire le fait que la piscine ne soit pas aux normes tout à fait aux normes olympiques et qu'il manque un centimètre par ci ou un centimètre par là ça ne m'intéresse pas vraiment au sens où pour moi nos équipements sportifs ne sont pas centrés sur l'élite mais centrés sur la masse et la politique du sport pour tous donc ce n'est pas la mise aux normes olympiques qui a penché en faveur des travaux bien au contraire c'est le fait que allant sur place trois problèmes d'importance comme l'a dit Anne-Marie Heugas devaient de toute façon être réglés pour la plupart d'entre eux dans les cinq ans selon les disons les bureaux de sécurité que nous avons pour d'autres dans les 10 ans quels sont ces trois problèmes principaux. Le premier problème c'est la toiture et les effets de l'humidité et des problèmes de jointure sur la solidité du bois là qui porte je sais pas le terme technique des charpentes des charpentes du toit. Deuxièmement ça a été dit c'est évidemment la question des fondations et le problème de l'infiltration sur les bases porteuses du bassin et le troisième problème qui est plus invisible mais qui est tout à fait réel et que nous connaissons à peu près dans toutes les piscines puisque nous avons été amenés même pour des piscines provisoires à changer les systèmes d'aération de l'air, le problème de la filtration et du débit d'air dans la piscine du coup une fois que nous étions dans le raisonnement arrivé à la conclusion de la nécessité. Je le rappelle non pas de la modification olympique mais du changement de certains membres d'éléments structurels à moyen terme cinq ans pour la plupart et 10 ans. Il a fallu se poser la question de comment on allait financer cela et à ce point-là il y a eu cette opportunité que sont les Jeux Olympiques au fond pour permettre de prendre en charge des travaux nécessaires de rénovation de Thorez par les subventions qui sont beaucoup plus importantes que ce que nous pouvons avoir d'ordinaire en comparaison la piscine des Murs à Pêches ou encore la piscine qui va être reconstruite à Bagnolet ou en fait les taux de financement sont de l'ordre de 10 à 15 % et tout le reste est à la charge des collectivités locales. Voilà le contexte de notre décision et avec un élément supplémentaire qui nous a tous forts fâchés qui est d'être obligé d'expliquer maintenant que pour des raisons qui tiennent pour partie à des découvertes liées à des sondages et pour d'autres des choses que nous aurions pu prévoir devoir fermer trois mois plus tôt Thorez alors que nous aurions souhaité que toute la saison scolaire soit permise et donc nous commençons les travaux que fin juin on s'était résignés à fermer et on a dû encore une fois se résigner à fin mars de manière à éviter une séquence en trois-huit qui est on le sait d'expérience extrêmement difficile pour tout le monde voilà les explications, je sais qu'elles ne répondent pas à l'attente légitime des usagers de se dire mais au fond on aimerait bien que ça reste ouvert le plus longtemps possible ce qui est certain c'est que vous pouvez compter sur notre engagement pour essayer d'ouvrir toutes les options qui permettent de répondre comme l'a dit Anne-Marie Heugas au maximum sinon à 100 % des demandes et je précise que s'agissant du savoir nager nous avons aussi considérablement révisé notre politique de manière à ne plus avoir des choses étagées dans le temps mais une concentration des créneaux que nous donnons dont il s'est révélé dans les études qui ont été faites sur l'apprentissage des gamins que c'était beaucoup plus efficace d'avoir beaucoup de concentrer pour l'apprentissage de la natation plutôt que comme ça se faisait il y a encore 5 ou 10 ans

des choses trop étalées je vous remercie et je passe un instant la présidence à Gaylord Le Chequer pour la poursuite du conseil. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Chers collègues nous reprenons la séance et nous passons aux délibérations sans présentation des rapports je vais donc appeler les délibérations les unes après les autres et si une demande de parole est souhaitée merci de bien vouloir vous manifester. La délibération numéro 6 pour l'approbation de l'adhésion de la ville à l'association vacances voyage loisirs. La parole est à Pierre Serne. »

DEL20230208_6 : Approbation de l'adhésion de la ville à l'association vacances voyages loisirs (VVL)

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui j'ai posé des questions sur cette délibération aucune réponse ne m'a été apportée je ne prendrai donc pas part au vote et ne vous étonnez pas s'il y a déferrement. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Alors il vous a été répondu par le directeur de cabinet sur la base de l'ensemble des questions que vous avez posées que pour chacune d'entre elles les réponses vous seront apportées par l'exécutif pour vous permettre d'éclairer votre vote et, donc je donne la parole à Dominique Attia sur la question que vous aviez posée et que je rappelle, quel est l'intérêt pour la ville de Montreuil de rejoindre cette association et qu'est-ce que cela implique concrètement pour le fonctionnement des colonies de vacances de notre ville. La parole est à Dominique Attia pour la réponse et pour éclairer l'ensemble des élus. »

Éléments de réponse par Mme Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Alors c'est avec plaisir, donc je vous donne ces explications. L'adhésion à cette association nous permettra de mener un travail de mutualisation avec les communes membres de l'association afin d'offrir des séjours, des destinations diversifiées dans le respect des valeurs qui font notre ville, valeurs d'échanges et de partage, valeurs qui ouvrent sur la découverte du monde à l'inverse du consumérisme ambiant qu'on peut connaître dans d'autres associations.

Cette association effectivement porte comme Montreuil des valeurs de solidarité, de respect de l'autre et d'exercices de la citoyenneté. Prévalent donc toutes ces valeurs, prévalent pour cette association. Cette recherche donc avec VVL, cette recherche de séjour prenait dans le cadre de nos orientations politiques revendiquant le droit aux vacances pour tous et toutes s'inscrit dans la même veine du travail engagé avec les communes d'Est Ensemble et notre collègue Richard Galera avec Anne Ternisien. Donc avec ce travail où Montreuil a été motrice et qui aboutira à des échanges et des mutualisations de places de séjour entre nos communes pour offrir une offre variée à nos petites montreuilloises et nos petits montreuillois. Ben il s'en va donc il s'en fout. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup Dominique Attia. Il sera donc indiqué au procès-verbal que Dominique Attia a apporté les réponses de l'exécutif aux questions qui lui avait été posées mais que le conseiller municipal qui avait posé les questions n'était pas présent dans la salle au moment où les réponses ont été apportées. Je mets aux voix le principe de l'approbation de la ville à l'association VVL. Concernant la désignation des représentants conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de procéder au scrutin public pour cette désignation pas d'objection. Je vous remercie. Les candidats pour représenter l'exécutif sont Anne Ternisien et Méline Legourriec. S'il y a d'autres candidats ils sont invités à se manifester. Je n'en vois pas je mets donc aux voix cette désignation d'Anne Ternisien et Méline Legourriec. Qui est contre ? qui s'abstient ? une abstention (Mme Yonis). Donc conformément à l'article L2121 la seule candidature ayant été déposée celle-ci prend effet immédiatement sans que soit procédé au vote donc félicitations à Anne Ternisien et Méline Legourriec pour cette désignation. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
50 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL), association loi 1901, au titre de l'année 2023.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 1 393 euros au titre de l'adhésion de la Ville à l'association VVL pour l'année 2023.

Article 3 : Procède au scrutin public, à la désignation de deux représentant-e-s auprès de l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL).

Article 4 : Prend acte des candidatures de :

-Mme Anne TERNISIEN

-Mme Méline LE GOURRIEC

Article 5 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Anne TERNISIEN, et Mme Méline LE GOURRIEREC, représentantes du conseil municipal au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL), avec effet immédiat.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville à l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL).

Article 7 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné sous réserve des crédits alloués.

DEL20230208_7 : Demande de remises gracieuses pour des familles en grande difficulté

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux treize familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville, mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_8 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la caisse nationale d'allocations familiales (cnaf) pour l'attribution des places en crèches dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil du jeune enfant (ISAJE)

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Pour la délibération numéro 8 l'approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la Caisse nationale d'allocations familiales pour l'attribution de place en crèche dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil de jeunes enfants, est-ce qu'il y a des questions ? Il y avait une question qui avait été posée par Pierre Serne. Danièle Creachcadec avait eu l'occasion de répondre lors de la commission technique préparatoire s'il y a besoin éventuellement d'éléments complémentaires ou si Danièle Creachcadec souhaite compléter ce qui a déjà été donné en commission technique. »

Éléments de réponse de Mme Danièle CREACHCADEC – conseillère municipale déléguée à la petite enfance, au handicap et à la parentalité

«Donc la Caisse nationale des allocations familiales qui est un organisme public qui finance et anime les politiques en direction de l'enfance et de la famille dans un souci de respect d'égalité, de prise en compte de toutes les situations et de soutien au plus fragile. Dans le cadre d'une réflexion large autour de la mise en œuvre des dispositifs visant à la réduction des inégalités pilote actuellement à l'échelle du territoire national un projet visant à mesurer les effets de l'obtention d'une place en crèche pour le développement des enfants dans les compétences langagières, cognitives, motrices, socio-émotionnelle, les conditions de ressources des familles et l'activité professionnelle des parents, le bien-être subjectif des parents et l'organisation du couple et de la famille. Cette recherche est menée par une équipe pluridisciplinaire de la CNAF accompagnée par un polytechnicien et soutenu par un comité de pilotage, un comité scientifique et un comité éthique pour mener à bien cette recherche et c'est l'objet de la délibération qui vous est présenté ce soir il y a recours à une procédure informatique qui se substitue à la CAMA (comme mission d'attribution des modes d'accueil manuel) qui traitent environ 1500 demandes par an pour permettre d'attribuer les places de manière équitable et équilibrée en fonction du nombre de places disponibles dans chaque établissement et conformément à tous nos critères de pondération respect de la mixité sociale, d'âge et de genre en tenant compte des souhaits des familles en matière de localisation de la crèche, du nombre de jours dont ils ont besoin, du volume horaire. Les données concernées par cette recherche sont encadrées de manière détaillée par cette convention et conformément à la RGPD. Pour information, en ce qui concerne notre CAMA, les demandes sont classées en trois groupes qui prennent en compte pour le groupe 1 des situations de pathologies ou de handicap concernant l'enfant, pour le groupe 2 des fragilités sociales particulières de la famille, pour le groupe 3 il s'agit des familles lambda. Il n'y a pas de quota défini pour chaque groupe, cela est traité avec les directions de crèche en fonction des situations et du contexte de chaque établissement. Dans le cadre de la convention nous gardons un droit de regard d'intervention tout au long de la démarche de répartition, l'outil ne prend pas la décision à la place de la collectivité, il ne s'agit pas d'une gestion par algorithme. A noter que la ville de Valence qui s'est engagée dans le processus et avec qui nous avons échangé confirme qu'ayant fait le traitement parallèle du logiciel ils sont arrivés au même résultat en matière d'attribution. La démarche et les résultats sont transparents pour les collectivités et les familles. Pour la partie recherche cela fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention, un échantillonnage de famille ayant ou non obtenu une place sera constituée à partir du résultat de la CAMA et avec leur accord sera suivi pour trois ans afin de mesurer l'impact de l'attribution au nom de la place en crèche comme évoqué précédemment. A l'instar d'autres villes du territoire national nous souhaitons nous inscrire dans cette démarche qui constitue un outil d'évaluation et de valorisation des politiques publiques de la petite enfance dans une période où elle se trouve fragilisée par des contraintes économiques et financières qui conduisent de nombreuses collectivités à se départir de la gestion publique de leurs équipements et je signale que ce n'est pas le cas de Montreuil qui poursuit depuis le début de ce mandat l'élargissement du périmètre d'accueil malgré le contexte tendu qui nous a été présenté ce soir il s'agit là d'un soi politique important et courageux. Je rappelle que le rapport des 1000 premiers jours commandité par le Président de la République et présidé entre autres personnalités éminentes sur le sujet par Boris Cyrulnik et dont on a beaucoup parlé lors de sa publication préconisait la création d'un service public de la petite enfance en soulignant l'importance en matière de

prévention et de protection maternelle et infantile et cela prend tout son sens dans la situation économique et sociale que nous connaissons et qui risque de s'aggraver. Je vous remercie.»

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Je vous remercie merci beaucoup Danièle CREACHCADEC. Pierre Serne pour l'explication de vote ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Non j'ai peut-être droit à une intervention avant l'explication de vote ? »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Si vous voulez il y a pas de problème allez-y ! »

Prise de parole de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« De mieux en mieux... Très sincèrement alors déjà je veux vous rappeler que au terme du Code Général des Collectivités Territoriales une explication donnée en séance ne vaut pas, ça ne remplit pas les obligations de l'article 2121-13 sur le droit à l'information des élus. Si on vous a posé des questions avant la séance vous devez nous répondre avant la séance. Vous pouvez pas nous répondre en séance au dernier moment sans que l'on ait vous venez juste quand même de nous annoncer la fin de la CAMA c'est-à-dire que la CAMA va être remplacé par un ordinateur. Donc vous nous expliquez que ça donnera les mêmes résultats mais on pourrait le faire ça avec la justice aussi à la place des juges on met ordinateur, pour les commissions d'attribution pour les logements on met un ordinateur et tout ira mieux c'est bien ça, ça va faire de l'emploi ça ! Je comprends pas je ne comprends pas cette délibération, plus vous êtes en train de nous expliquer qu'en fait c'est pas la convention sur la recherche parce qu'à la rigueur le seul intérêt que ça pouvait avoir c'était qu'il y avait quand même une action de recherche mais c'est pas la convention sur la recherche c'est uniquement la convention sur le traitement informatique à la place de la CAMA donc d'une commission faite d'élus et de représentants va être remplacée par un ordinateur. Donc les attributions de place en crèche désormais à Montreuil seront faites par un ordinateur à la place d'une commission. Moi je suis désolé mais voter ça au détour comme ça d'une délibération sans débat sur lequel on n'a pas eu les réponses avant et où la seule réponse qui a été apportée à ma collègue Choukri Yonis aujourd'hui même était de lui redonner les critères d'attribution de la CAMA mais en l'occurrence on est en train de nous expliquer que la CAMA se réunira plus. Donc tout ça est obscur, il y a pas d'informations suffisante de l'assemblée délibérante pour ce vote et en plus je pense que c'est un vote sur lequel je vous invite vraiment à réfléchir les uns les autres parce que vraiment on est en train de nous faire un truc assez étrange de supprimer la commission d'attribution des places en crèche pour le remplacer par un traitement informatique. Moi je suis désolé ça ne me va pas, je ne comprends pas pourquoi on fait ça et pourquoi on le fait comme ça et dans ces conditions je ne veux pas participer à ce vote. J'estime que je n'ai pas été informé suffisamment et là encore je vous le dis je passerai en mode contentieux sur cette délibération. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Je vous remercie beaucoup. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure c'est que la question a été posée en commission technique préparatoire présidée par ma collègue Mireille Alphonse qu'à cette occasion Danièle Creachcadec a apporté des éléments de réponse qui viennent d'être complétées en séance pour permettre à chacune, à chacun de pouvoir se fonder une opinion. Vous vous êtes d'ailleurs fondé une opinion que vous venez d'exprimer et qui permet d'éclairer le vote que vous allez soumettre. Je vous propose que l'on en reste là, les réponses ayant été apportées et je mets donc aux voix la délibération numéro 8 sur l'approbation de la convention entre la ville et la Caisse nationale d'allocations familiales. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
51 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention entre la ville de Montreuil et la caisse nationale d'allocations familiales (cnaf), relative à une mission de sous-traitance pour l'attribution des places en crèche dans le cadre du projet de recherche sur l'investissement social de l'accueil du jeune enfant (projet ISAJE), annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention et les actes nécessaires à son exécution.

DEL20230208_9 : Approbation de la convention de mise à disposition et de gestion entre la ville de Montreuil et le syndicat de copropriété du 278 rue de Rosny d'une partie de sa parcelle, dans le cadre du budget participatif

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je tiens à signaler pour que ce soit inscrit au procès verbal qu'il y avait une demande de parole dans la salle d'une élue de la majorité à qui le président de séance n'a pas donné la parole sur la délibération précédente.

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Je vous remercie. »

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ce qui voilà ce qui en dit long sur la façon dont sont votées ces délibérations et sur leur régularité. Sur la délibération numéro 9 c'est quand même très étonnant cette délibération qui nous demande de voter sur une opération qui avait été décidée en fait, qui a été votée sur le budget participatif 2017. Donc ça a été validé en juillet 2018 et on nous demande de voter ça en février 2023. Alors ça interroge un peu sur les délais de réalisation des opérations décidées via le budget participatif. Qu'est-ce qui s'est passée sur cette opération-là pour que ça prenne plus de 4 ans ? Est-ce qu'on peut avoir du coup à l'occasion un état des lieux de la réalisation des opérations, qui ont été retenus au budget participatif sur les années enfin sur ces dernières années quoi puisque manifestement on est encore sur le budget participatif 2017 peut-être qu'on pourra avoir de 2017 à aujourd'hui l'état de réalisation est-ce qu'on peut avoir un taux de réalisation parce que c'est bien de faire beaucoup de communication sur ce qui est retenu au budget participatif mais si ça voit jamais le jour c'est un peu étonnant et dernière question on est donc là face à une opération qui va notamment, donc il met à disposition de la collectivité le temps de faire les travaux le bout de trottoir concerné ça va traiter des enrobés est-ce qu'il a été vérifié que ces enrobés et ce serait étonnant que ça ne soit pas hélas des enrobés amiantés puisque à peu près tous les enrobés de cette époque sont amiantés et dans ces conditions comment on peut maintenir un coup qui était un coup 2017 ou 2018 à 47 000 € qui va être explosé a priori déjà rien que l'actualisation des coûts qui a forcément beaucoup monté mais par ailleurs si c'est de l'enrobé amianté ça tiendra pas à 47000 €. Donc est-ce qu'on peut avoir des précisions là-dessus et surtout nous expliquer comment on a pu mettre autant de temps. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup. Vous avez cumulé deux fois une minute 30 maintenant donc vous avez fait votre présentation et explication de vote et donc Julien Consalvi va vous répondre. »

Éléments de réponse de M. Julien CONSALVI – adjoint au maire, délégué à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale et aux politiques du partage

« Merci déjà peut-être déjà présenté l'objet de la délibération puisque effectivement l'objet a pour « l'approbation de la convention de mise à disposition et de gestion entre la ville de Montreuil et le syndicat de copropriété du 278 rue de Rosny d'une partie de sa parcelle dans le cadre du budget participatif » et effectivement lors de la deuxième édition du budget participatif 36 projets ont été élus, 34 au sein de chacun des 14 quartiers et donc à l'échelle de la ville. Ce projet qui intitulé « Les petits pots dans les grands la suite » puisque il a été déposé par une habitante du quartier Ruffin Théophile Sueur au sein duquel il a été élu avec près de 209 points, il a été estimé lors de son instruction à 47000€ et vise à végétaliser par des plantations en pleine terre une portion de trottoir de la rue Nungesser afin de limiter les dépôts sauvages. Ce projet s'inscrit donc dans la continuité du projet « Des petits pots dans les grands » réalisés dans le cadre de la première édition du budget participatif avec le même objectif. La portion de trottoir à végétaliser se situe sur une propriété appartenant au syndicat de copropriété du 278 rue de Rosny à Montreuil sur une partie de la parcelle. Elle est néanmoins située sur un espace ouvert et accessible à tous, sur un trottoir emprunté par des piétons. Par ailleurs, le projet a été élu à l'issue d'un vote ouvert à tous les Montreuillois âgés plus de 11 ans. Il a ainsi considéré que la végétalisation de la portion de trottoir sur une parcelle une relevant pas du domaine public revêt un caractère d'intérêt général une convention est nécessaire à la réalisation de ce projet entre la Ville et le syndicat de copropriété pour définir les modalités de mise à disposition du site et de sa gestion. Ainsi la portion du trottoir à végétaliser étant située sur une parcelle privée je le redis sous réserve de l'autorisation des propriétaires la présente convention donc vise à mettre à disposition de la Ville à titre gratuit une partie de la parcelle et pour la transformation d'un portion de trottoir en espace végétalisé, autoriser la Ville à se constituer maître d'ouvrage sur ce projet et définir les modalités d'entretien de l'ensemble de l'espace végétalisé, réaliser dans le cadre des projets « Les petits pots dans les grands » et « Les petits pots dans les grands la suite » respectivement élus à la première et seconde édition du budget participe de la Ville voilà. Donc pour répondre succinctement sur la en tout cas sur le taux de réalisation sur la saison des précédentes effectivement il y a eu ce projet-là qui était qui est resté à réaliser un certain nombre notamment de difficultés, d'accords sur la destination de cet espace et en discussion avec les porteurs de projets ou les déposants donc ça a pris effectivement un peu de temps mais aujourd'hui les parties et les propriétaires donc du syndic et les porteurs de projets se sont entendus sur la réalisation définitive et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui on est en capacité de le mettre en œuvre voilà. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la réalisation du projet « Les petits pots dans les grands – la suite », validé dans le cadre du budget participatif saison 2.

Article 2 : Approuve la convention, annexée à la présente délibération, visant à mettre à disposition de la Ville, à titre gracieux, une partie de la parcelle cadastrée n°377 – feuille 000 CJ 01, pour la transformation d'une portion de trottoir en espace végétalisé, dont la Ville sera maître d'ouvrage et visant à définir les modalités de gestion de l'ensemble de l'espace végétalisé à l'occasion des saisons 1 et 2 du budget participatif.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention de gestion entre la ville et le syndicat de copropriété du 278 rue de Rosny.

Article 4 : Dit que les dépenses en découlant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_11 : Approbation du projet social du centre social Lounes Matoub 2022-2026

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La délibération numéro 10 a déjà été présentée et adoptée. Délibération numéro 11 Monsieur Serne vous avez la parole. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui j'avais demandé sur cette délibération enfin il s'agit quand même juste de la convention sur l'avenir et la programmation du centre social Lounès Matoub. C'est quand même pas un petit sujet qui intéresse quand même beaucoup d'habitants et voilà qui pourrait paraître quand même susceptible de faire l'objet d'une présentation et d'un petit débat. J'avais demandé qu'il y ait un temps de débat accordé ça a été refusé donc par conséquent voilà rien à dire à ce stade et j'estime que nous l'assemblée là encore n'a pas l'information nécessaire pour voter. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le projet social 2022-2026 du Centre social Lounès Matoub, annexé à la présente délibération.

DEL20230208_12 : Approbation du protocole transactionnel concernant la libération du terrain sis 25 rue Saint-Antoine à Montreuil entre la Ville et son occupant

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération n°DEL20211020_05 et le protocole d'accord transactionnel en date du 20 octobre 2021 concernant la libération du terrain sis 25 rue Saint-Antoine à Montreuil entre la Ville et son occupant.

Article 2 : Approuve le protocole d'accord transactionnel modifié conclu entre la Ville et la famille Marco et Nathalie MANCERA concernant la libération du terrain sis 25 rue Saint-Antoine à Montreuil (93 100), annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit protocole.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de fonctionnement de l'exercice concerné.

DEL20230208_13 : Approbation de la convention cadre entre la Ville et l'ADEPT pour la gestion d'une enveloppe financière dédiée aux travaux pour l'aide à la mobilité de son occupant

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention cadre entre la Ville et l'association ADEPT pour la gestion d'une enveloppe financière dédiée aux travaux pour l'aide à la mobilité de la famille Marco et Nathalie MANCERA concernant la libération du terrain sis 25 rue Saint-Antoine à Montreuil (93 100). Le versement de la subvention travaux fera l'objet d'une délibération postérieure avec le montant définitif, dans la limite de l'enveloppe financière globale de 80 000 euros.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention cadre ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

Article 3 : Dit que le montant de l'enveloppe financière consacrée aux travaux devra être précisé dans une prochaine délibération à venir pour valider le versement de la subvention.

DEL20230208_14 : Avis sur l'avenant n°6 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC de la Fraternité à Montreuil entre Est Ensemble et la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA)

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article unique : Donne un avis favorable à l'avenant n°6 au traité de concession de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fraternité à signer entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA), annexé à la présente délibération.

DEL20230208_15 : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de transfert définissant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAC Fraternité entre la Ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Mais c'est une explication de vote pour dire que là encore je ne prendrai pas part au vote comme la précédente c'était une abstention mais en fait c'est un NPPV. J'ai demandé, j'ai posé des questions précises sur ces deux délibérations 14 et 15 qui concernent juste pour signaler puisque manifestement ça passe à toute vitesse et ça n'intéresse personne mais c'est juste la ZAC Fraternité quand même. Il y avait des questions précises, j'avais demandé que ce soit transmis le CRACL 2021 enfin le compte-rendu d'activité à la collectivité qui est un document obligatoire qui doit être transmis chaque année à la collectivité et même voté en conseil, approuvé en conseil. J'ai demandé à ce que soit transmis ce compte rendu qui est visé dans la délibération. Il n'a pas été transmis. Je n'ai eu aucune réponse sur ces deux délibérations la 14 et la 15 dans ces conditions-là encore l'assemblée délibérante n'est pas suffisamment informée en tout cas vous n'avez pas rempli les obligations sur mon information en tant qu'élu vu que j'avais posé des questions et dans ces conditions je ne prends pas part au vote et je déferai ces deux délibérations. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Alors sur les questions que vous posez sur la 15, Monsieur Le Chequer. »

Éléments de réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui Monsieur Serne a posé la question de la communication du CRACL pour 2021 et de savoir si le conseil municipal l'avait ou non adopté et souhaitait avoir la communication de ce document. Il n'aura pas échappé à Monsieur Serne que le CRACL 2021 de la ZAC de la Fraternité a été approuvé en conseil de territoire d'Est Ensemble le 13 décembre 2022 ainsi que la délibération d'Est Ensemble. Ce document ne fait pas l'objet d'un avis du conseil municipal dans la mesure où il n'y avait pas de modification de flux financiers pour la Ville. La dernière fois qu'un CRACL était soumis pour avis en conseil municipal c'est celui de 2016 et je rappelle que les opérations transférées au territoire ne sont pas soumises au conseil municipal lorsqu'il n'y a pas d'impact financier pour la collectivité. Concernant votre demande de communication du document nous avons saisi Est Ensemble de cette demande. Vous avez fait la demande lundi soir, mardi était un jour de grève et de manifestation. Le document nous a été envoyé dans l'après-midi les mails en attestent et donc vous aurez ce document qui vous permettra donc de prendre plein de connaissances concernant les enjeux dont vous évoquez la nature ou l'importance ou la portée. Il est bien éclairé dans la motivation et opportunité qu'il est nécessaire simplement d'étendre de deux années la durée de la concession jusqu'à fin 2027 et de rééchelonner en conséquence la participation du concédant et qu'aucune dépense supplémentaire n'est prévue avec cet avenant donc du coup on reste sur les équilibres financiers de 2016. »

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je comprends de moins en moins enfin très sincèrement il y avait des questions qui ont été posées pas lundi soir ! qui ont été posées avant ! il m'a même pas été répondu que la demande avait été faite de me transmettre c'était pas compliqué de dire que c'était voté à Est Ensemble et pas à Montreuil ce qui par ailleurs pose d'autres questions parce que les CRACL doivent quand même être votés par la collectivité aussi qui est concernée et celle qui avait voté la convention de départ mais ça on y reviendra. Par contre vous êtes en train donc d'expliquer qu'il y a aucune incidence budgétaire alors que vous avez écrit dans le rapport d'orientation budgétaire que en 2023 on commencerait à payer l'effet du déficit de la ZAC Fraternité. Donc moi je veux bien que vous disiez tout et son contraire, que vous nous traitiez d'imbécile, de gros sabots, de ce que vous voulez, mais vous ne répondez à aucune des questions qui sont posées ni avant ni pendant le conseil municipal. C'est des sujets éminemment importants la ZAC Fraternité c'est pas juste voilà c'est des incidences budgétaires énormes quoi que vous en disiez. Combien le déficit de la ZAC Fraternité va coûter en 2023 ? et en quoi pourrait-il ne pas être impacté par l'avenant numéro 3 et par le transfert de propriété que vous nous faites voter maintenant ? Et donc vous nous faites voter ça, vous visez le CRACL dans les visas de la délibération et vous nous dites qu'on n'a pas à avoir le CRACL, que c'est pas, ça nous regarde pas, ça regarde qu'Est Ensemble. Bah non je suis désolé c'est pas comme ça que ça marche et vous ne pouvez pas donner aussi peu d'informations aux élus municipaux qui doivent voter des délibérations qui ont une importance aussi énorme. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. D'abord les montants de participation sont dans la délibération qui vous a été transmise et par ailleurs le Premier Adjoint a indiqué qu'il n'y avait effectivement pas de modification des flux financiers ce qui est effectivement le cas dans le cas de cet avenant numéro 3 et sa réponse a été faite dans les formes qu'il convient. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°3 à la convention de transfert définissant les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la ZAC Fraternité entre la Ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

DEL20230208_16 : Approbation de la convention de substitution à la convention d'intervention foncière n°3 entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble et la Ville de Montreuil

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui une explication de vote. Donc il y a eu aucune présentation de cette délibération dont je répète elle modifie profondément la géographie de l'intervention de l'établissement public foncier sur la commune de Montreuil notamment en passant l'entièreté de la commune en secteur de veille foncière. C'est juste énorme mais bon voilà créant six nouvelles zones d'intervention dont par exemple un pan entier de la place de la République sans aucune explication des projets qui sont derrière ces élargissements d'intervention de l'EPFIF. L'enveloppe passe de 50 à 70 millions d'euros tout ça avec une fin de convention en 2024, donc on est dans une accélération énorme de tout ça. Des questions étaient posées aucune réponse n'a été donnée ni avant ni pendant la séance par conséquent là encore je ne prendrais pas part au vote sur cette délibération et je déferrai cette délibération. Je préviendrai d'ailleurs Monsieur Boulot directeur général de l'EPFIF parce qu'il vaut mieux qu'il sache que cette délibération enfin que sa convention elle risque d'avoir quelques soucis juridiques et de sécurité juridique. Moi je serais vous je la ferai revoter en donnant des explications voilà. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Le Chequer est ce qu'il convient de faire des précisions ? »

Éléments de réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui des précisions concernant les questions qui ont été posées par Monsieur Serne sur la question d'élargissement du champ d'intervention de l'établissement public foncier. Je rappelle que c'est un organisme qui nous permet de pouvoir procéder à de la veille, de la maîtrise foncière et donc pour aller dans le sens y compris du débat qu'on avait en début de séance lutter contre les logiques de spéculations immobilières et de spéculations foncières qu'un certain nombre de secteurs sous forte tension était inclus dans des conventions qui avaient fait l'objet d'un avenant en 2000 en 2016 et qui a fait aujourd'hui l'objet d'un nouvel avenant puisqu'il accompagne des projets de transformation urbaine qui sont listés d'ailleurs dans cette délibération. Par exemple, la question des abords du métro ligne 11 ça faisait écho d'ailleurs à une de vos interventions pendant la séance c'est au tour de la place de la République avec des enjeux de mutation foncière qui font l'objet d'une veille et d'une intervention de l'établissement public foncier. Je pense en particulier à une parcelle bien connue à proximité de la place le NPRU de la Noue qui fait l'objet d'une veille, d'un partenariat avec l'établissement public foncier, les abords du tramway T1 sur lesquels l'établissement public foncier l'île-de-France est partenaire de l'étude et nous permet de pouvoir maîtriser sur la question très précise que vous avez posée sur la question du montant de l'enveloppe au 31 décembre 2021 le stock foncier de l'établissement public foncier était d'un peu plus de 27 millions, mais vous l'aviez relevé vous-même dans votre intervention préliminaire tout à l'heure et en élargissant finalement son enveloppe d'intervention de 50 à 70 millions d'euros l'établissement public foncier est en capacité de répondre aux enjeux de maîtrise de parcelles conséquentes. Je le redis l'ensemble des secteurs concernés qui sont des secteurs à enjeux sont listés dans la délibération là en particulier par exemple sur le secteur Stalingrad c'est un secteur qui est indiqué au plan local d'urbanisme intercommunal avec des évolutions et des cessions foncières qui sont à venir. Donc voilà les réponses. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

Article 1 : Approuve la Convention de Substitution à la Convention d'Intervention Foncière (CIF) n°3 entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville de Montreuil, et ses annexes cartographiques, annexés à la présente délibération.

Article 2 : Précise autant que de besoin que les fondements des précédentes acquisitions et cessions réalisées par l'EPFIF ne sauraient être remis en question par l'entrée en vigueur de cette Convention de Substitution à la Convention d'Intervention Foncière (CIF) n°3.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer la Convention de Substitution à la Convention d'Intervention Foncière n°3 entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble et la Ville de Montreuil dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20230208_17 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Ville et Madame LAMONICA relatif à l'indemnisation des dommages causés par l'effondrement d'un mur de clôture sis 101 rue Ernest Savart

Explication de vote de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui cette délibération m'a étonné et a étonné d'autres personnes. On est sur un montant quand même pour la réfection d'un mur qui n'est pas d'ailleurs pas encore tombé mais la réfection d'un mur et des ferronneries pour 13 000 euros quand même et puis ce qui nous est fourni une belle photo aérienne du secteur on a du mal à comprendre comment en fait les arbres qui sont censés être à la Ville et avoir fait pencher le mur des propriétaires privés de la parcelle mitoyenne l'arbre il est plutôt du côté justement des propriétaires privés. Donc c'est assez incompréhensible quand on connaît un petit peu les relations qui peuvent exister entre voilà lesdits propriétaires et un certain nombre d'élus. On s'interroge voilà et donc j'aimerais comprendre pourquoi le montant est aussi important et pourquoi on nous explique un arrangement amiable sur quelque chose qui manifestement sur lequel les assurances ne sont pas intervenues. »

Éléments de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors un mur est tombé, ce mur a fait tomber un autre mur. Nous allons évidemment vous fournir toutes les réponses sur les murs qui tombent. »

Éléments de réponse de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Oui puis je veux bien une explication parce que j'ai pas compris le propos sur la relation du propriétaire avec des élus. Si vous voulez vous expliquer sur ce propos je suis tout à fait preneur, pour le reste il suffit de se rendre sur place et de constater que vous avez un bien, propriété de la Ville, qui a eu pour la conséquence du fait de c'est un bien incorporé dans le domaine privé de la ville de provoquer l'effondrement d'une partie du mur qui est aujourd'hui par terre et qui fait l'objet d'ailleurs de beaucoup d'émoi de la part des habitants et notamment du collectif d'animation du conseil de quartier Barbusse avec lesquels nous étions en réunion avec Karine Poulard et Olivier Charles il y a quelques jours et qui n'attendent qu'une seule chose c'est que le mur soit remis en état selon les règles de l'art et sur la base des devis qui sont annexés à la délibération. Donc voilà les éléments de réponses. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel entre la ville de Montreuil et Madame Françoise LAMONICA, portant sur la réfection du mur de clôture de Madame LAMONICA sis 99 rue Ernest savart, cadastré section AD n° 31, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que le montant du protocole d'accord transactionnel s'élève à 13 002,30 € TTC.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_18 : Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil de la parcelle cadastrée section D n° 109 (lot B), sise 208 boulevard de la Boissière, appartenant à la RATP

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Montreuil auprès de la RATP de la parcelle cadastrée section D n° 109 (lot B), d'une surface de 51 m², sise 208 boulevard de la Boissière à Montreuil, libre de toute occupation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Intègre ladite parcelle dans le domaine public routier.

Article 5 : Transmet au service du Cadastre Départemental cette délibération pour une mise à jour des bases cadastrales.

DEL20230208_19 : Approbation de la convention portant remboursement par la Régie Eau et Assainissement de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble des coûts supportés par la ville de Montreuil-Opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue Pierre Brossolette sur le territoire de la commune de Montreuil

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je saisis juste l'occasion de cette déclaration pour demander s'il avait été dit que le passage en régie public de l'eau d'Est Ensemble pourrait apporter une diminution du prix pour les usagers est-ce que vous confirmez qu'il va y avoir dans les peut-être pas dès cette année mais qu'il va y avoir une baisse du prix de l'eau ? Ce qui serait un des rares trucs qui baissent et ce serait une bonne chose pour promouvoir le passage en régie de l'eau. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors ce n'est pas le sujet de la délibération, mais je dois quand même vous informer d'une chose que si et quand nous prendrons la décision vous serez l'un des premiers informés avec les 400 000 habitants d'Est Ensemble. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention portant remboursement par la Régie Eau et Assainissement de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble des coûts supportés par la ville de Montreuil dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue Pierre Brossolette à Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_20 : Adhésion à la Centrale d'achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Adhésion à la centrale d'achat du syndicat mixte Val-d'Oise numérique. Monsieur Serne vous ne souhaitez pas la parole, donc je mets aux voix qui est contre qui s'abstient proposition adoptée. Il a bien été noté que vous faites NPPV c'est ça ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je fais NPPV parce que j'avais posé des questions et je n'ai pas eu de réponse voilà. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Alors vous avez eu en commission les réponses, je le dis au fond à la fois pour l'assemblée mais si vous souhaitez je vous rappelle les règles d'une assemblée, la manière si vous souhaitez des précisions. Je vous en prie quelles sont les précisions que vous souhaitez sur le syndicat mixte Val-d'Oise numérique. Est-ce que vous avez une demande d'explication Monsieur Serne ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'aurai voulu mais c'est fini. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non pardonnez-moi, c'est moi qui a la police de l'Assemblée ! J'ai interrompu le vote ! Est-ce que vous avez une demande d'explication ? »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Non. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non ? Ça sera retenu par la vidéo, je mets aux voix un commentaire Monsieur Stern ? Avec grand plaisir ! »

Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

« Je me permets juste de rétablir une vérité, nous avons et nous faisons le choix de participer aux commissions techniques permanentes en amont du conseil municipal pour permettre d'évoquer ces sujets-là et je tiens à préciser que vous avez posé une question à laquelle j'ai moi-même répondu ainsi que Madame Véronique Tartié-Lombard, directeur général sur ce sujet donc j'aimerais bien, « directrice » oui pardonnez-moi, ma langue à fourcher, donc j'aimerais bien que voilà on ne raconte pas n'importe quoi en conseil municipal. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville de Montreuil à la Centrale d'achat du Syndic mixte ouvert Val d'Oise Numérique (VONum), en tant que pouvoir adjudicateur francilien.

Article 2 : Approuve la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique (VONum), annexée à la présente délibération.

Article 3 : Accepte et s'engage à respecter l'acte constitutif de la centrale d'achat précitée, en tant que tiers bénéficiaire.

Article 4 : Approuve le versement d'une cotisation annuelle à hauteur de 7 % du montant total HT de ses achats de l'année précédente.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 6 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_21 : Confirmation du renouvellement, au bénéfice l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT EST ENSEMBLE HABITAT, des garanties d'emprunts initialement consenties par la Ville de Montreuil au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM).

Monsieur Gaylord LE CHEQUER, en tant que Premier Adjoint, prend la présidence de la séance pour faire voter cette délibération

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 21 Monsieur Le Chequer va prendre la présidence pour faire voter cette délibération car pour ce qui me concerne je suis partie prenante. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Je vais donc mettre aux voix la délibération numéro 21 c'est la confirmation du renouvellement, au bénéfice l'Office Public de L'Habitat Est Ensemble Habitat, des garanties d'emprunts initialement consenties par la Ville de Montreuil au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois. La parole est à Choukri Yonis. »

Intervention de Mme Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Alors je vais faire une intervention en utilisant mes deux minutes. Je sais que la situation des locataires de l'office HLM est difficile dans de nombreux quartiers. Je voudrais évoquer ce soir les difficultés rencontrées par les locataires du parc social au Clos français. En effet, dans ce quartier on a l'impression que parce qu'un renouvellement urbain est programmé la gestion locative courante n'a même plus à être assurée. J'appelle effectivement celles et ceux qui pensent que j'exagère la réalité à aller se promener la nuit tombante au Clos et ils verront que par manque d'éclairage ils se déplaceront avec la lampe de leur téléphone portable. Dans certains bâtiments, les portes d'entrée ne sont même plus réparées à quoi bon les réparer puisque les travaux dans le cadre de la rénovation urbaine vont passer par là et peu importe s'il s'agit de problèmes qui durent depuis maintenant quelques années peu importe. Cette absence de fermeture provoque inmanquablement des nuisances pour les locataires. Dans certains immeubles, l'état d'abandon est tel que les lumières au palier ne s'allument que un étage sur deux, les gens ont froid dans leur appartement parce qu'il, bien souvent, il s'agit de passoire thermique. Je ne vous parle même pas des rats et autres rongeurs avec lesquels ils cohabitent et qui comme le froid remonte par des portes de caves qui ne se ferment plus et bien sûr il n'y a plus de gestion de proximité lorsque les locataires appellent l'Office personne ne répond. Cette situation s'est encore plus dégradée avec la fusion. Comment pensez-vous que de tels locataires puissent vivre une augmentation de 2 % de loyer comme cela leur a été notifié par un courrier en date du 27 janvier dernier ? Une hausse de loyer leur dit-on justifiée par les programmes de travaux ambitieux engagés par l'Office et le maintien des services de proximité. La situation que je décris à certes des liens avec le National, mais elle est aussi et surtout le fait des élus de Montreuil qui doivent se rendre compte que la situation ne peut plus durer ainsi. Vous me rétorquerez que la colère a été entendue et qu'il y a une rénovation urbaine engagée avec les fameux 100 millions d'euros pour le citer. Il faut voir justement comment cette rénovation est faite et comment elle est génératrice de colère. La rénovation urbaine ce ne peut pas être qu'une affaire financière. J'ai assisté à de nombreuses réunions d'informations sur le quartier je suis à chaque fois surprise par le décalage entre les besoins exprimés par les habitantes et les habitants et la feuille de route que se soit fixée les pouvoirs publics. Les locataires demandent en réunion publique d'avoir accès au diagnostic amiante réalisé dans leur appartement avant le début de travaux, on leur répond que l'Office n'a pas les résultats alors que les travaux sont imminents bien sûr et que ces diagnostics ont été réalisés en

2020-2021 voire chez certains en 2019. On notera juste que ces diagnostics sont un préalable aux travaux mais on en est plus à une contradiction près. Les locataires veulent une isolation phonique totale dans leur appartement, on leur parle d'un minimum d'isolation phonique et on met en valeur la création de balcons, l'agrandissement de la salle de bain et surpris qu'ils ne se réjouissent pas la présentation de ce qui a été prévu pour eux on leur répond c'est quand même une réhabilitation de 65 000 euros par appartement alors estimez-vous heureux. Un tel niveau de décalage confine au mépris et je pense que vous avez tort de ne pas prendre au sérieux la colère que cela provoque. Je pense qu'il y a urgence à arrêter de vouloir étouffer par une communication habile et massive ce que ces habitantes et ses habitants vivent au quotidien comme au niveau national je pense qu'il y a urgence à les écouter et à les associer réellement et concrètement aux évolutions de leur cadre de vie, je vous remercie. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je voulais réagir encore une fois enfin ça devient usant mais la pédagogie c'est la répétition paraît-il. Vous n'étiez pas à la commission technique permanente, le maire non plus, mais il n'y est jamais mais c'est vous qui présidez d'habitude, vous n'y étiez pas. Beaucoup de questions avaient été posées en amont, très peu de réponses ont été données en commission technique permanente, il nous a même été dit que c'était pas forcément le lieu pour ni le moment pour poser nos questions puisque de toute façon on y reviendrait en conseil municipal et quand on est en conseil municipal on nous dit vous aviez qu'à poser la question en commission technique permanente et vous aviez eu des réponses. Les réponses qui ont été faites en commission technique permanente ont été très parcellaires, il nous a été dit qu'on aurait d'autres réponses d'ici la séance, par ailleurs il faut des réponses écrites quand même un petit peu parce que juste comme ça à l'oral ça ne laisse aucune trace et on a aucun élément tangible ensuite pour savoir exactement ce qui a été répondu. Donc vous ne pouvez pas faire comme ça, vous ne pouvez pas répondre en séance au moment de la délibération sur les questions qui ont été posées. Je vous le répète la jurisprudence est constante sur le fait qu'il faut répondre avant les séances et pas pendant la séance quand les questions ont été posées en amont du conseil municipal. Donc vous pouvez tourner ça dans tous les sens qu'est-ce que ça vous coûtait de nous passer les réponses puisque manifestement en plus elles sont écrites avant la séance. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
42 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L. 2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la commune confirme le renouvellement à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Est Ensemble Habitat, des garanties des prêts initialement accordées au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM).

Article 2 : Le montant initial des prêts garantis s'élève à 323 769 881,30 euros et le capital restant dû à 261 061 178,45 euros au 1^{er} janvier 2023.

Les prêts concernés sont mentionnés dans l'annexe « Prêts en cours d'amortissement initialement garantis, à hauteur de 100 %, par la Ville de Montreuil au Bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) qui fait partie intégrante de la présente délibération.

DEL20230208_22 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'office public de l'habitat Est-Ensemble Habitat, de deux emprunts d'un montant global de 1 644 208,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des groupes Beaumarchais (107 logements) sise 10-18 rue Beaumarchais et Douy Delcupe (35 logements) sise 68-70 rue Douy Delcupe

Monsieur Gaylord LE CHEQUER, en tant que Premier Adjoint, prend la présidence de la séance pour faire voter cette délibération

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
42 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L. 2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 644 208,00 €, destiné à financer la réhabilitation des groupes Beaumarchais (107 logements) et Douy Delcupe (35 logements) à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur (Office Public de l'Habitat Montreuillois, devenu OPH Est Ensemble

Habitat au 1^{er} janvier 2023) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt N°140406 et N°137696.

Ces contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation pour les 21 logements réservés pour la réhabilitation Beaumarchais et les 8 logements réservés pour la réhabilitation Douy Delcupe à la Ville et identifiés en annexe 1 sont prorogés de 20 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

DEL20230208_23 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM ANTIN RESIDENCES d'un prêt de 2 123 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la démolition/reconstruction d'une résidence sociale de 160 logements collectifs PLAI sise 18 rue Bara / 27 rue Robespierre à Montreuil

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui là encore j'ai posé un certain nombre de questions. La réponse qui a été faite par Halima Menhoudj en commission technique permanente n'a répondu que sur une partie des sujets soulevés. Donc il s'agit de la reconstruction du foyer Bara qui se transforme en résidence sociale. Il est confirmé qu'il n'y aura que 160 places dans la résidence qui est prévue dont on n'a pas le calendrier d'ailleurs rappelé alors que ça commence à faire un bout de temps que c'est commencé. Donc est-ce que vous pouvez un, nous dire à quelle échéance cette résidence sociale sera ouverte et de deux 160 places alors qu'il y avait 410 lits. Je sais je suis peut-être un homme et c'est pas ... moi j'ai droit aussi de parler sans être interrompu, ça vaut pour tout le monde. Donc je le redis on m'a répondu j'ai le droit quand même de poser la question officiellement en conseil municipal sur un sujet important. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Faite vite si vous voulez garder votre minute pour une explication de vote. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Eux c'est une bonne technique de congrès de l'UNEF mais donc je le redis il y avait 410 lits, on sait qu'il y avait des surnuméraires, donc on dépassait largement les 410 résidents au moment où vous avez de façon très communicante évacué les résidents pour les mettre à l'AFPA. Il avait été dit que tout le monde serait relogé en tout cas ceux qui avaient droit et titre. La résidence va rouvrir avec 160 places. Qu'advient-il des autres et qu'on ne me réponde pas sur les lieux de desserements puisque en 2018 quand le foyer était évacué les lieux de desserements par exemple rue Voltaire voilà était déjà plein. Donc ça ne résout pas la situation des centaines de résidents qui étaient à ce moment-là au foyer Bara et donc en dehors des 160 places, où iront les autres résidents du foyer Bara. »

Éléments de réponse de Mme Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Merci Gaylord. J'ai répondu en commission technique mais là je vais répondre au dicton « derrière chaque mensonge il y a une vérité à naître ». Franchement là c'est faux enfin il faut absolument que tu arrêtes Pierre de transformer tout et d'instrumentaliser à chaque fois le sujet Bara. Pour rappel, un rappel historique. Le protocole de desserement du foyer Bara, il a été engagé par Dominique Voynet et Cécile Duflot à l'époque ministre du logement. Le protocole je l'ai sous les yeux signé le 13 février 2013 par Dominique Voynet à l'époque maire de Montreuil et Cécile Duflot prévoyait quatre emprises foncières qui ont été identifiées afin de permettre de réaliser 455 logements. A Hayeps, Voltaire, le Bara, le site historique 156 logements et Émile Zola. Ensuite, Patrice Bessac est devenu maire de Montreuil. Nous avons continué à négocier avec l'État. Nous avons, suite à la réquisition, obtenu, nous sommes passés à cinq résidences et à 526 résidents Bara avec en situation régulière avec titre comme il les appelle relogés et donc ce qui donne trois résidences livrées, Bara c'est 5 résidences sociales avec le site historique. La résidence Hayeps pour 42 logements, la résidence Voltaire pour 115 logements, la résidence Étienne Marcel pour 120 logements, la résidence Émile Zola pour 89 logements et enfin le site historique passe à 160 logements ce qui fait 500 quand 526 logements construits pour le foyer historique Bara. Donc voilà je tenais absolument à vous le dire aujourd'hui il n'y a aucun résident en titre qui ne sera pas relogé. Ils sont tous dans la résidence sociale rue Brûlefer, ils vont déménager au cours du printemps voire à l'été prochain et ils seront tous soit la résidence Émile Zola ou le foyer Bara historique. Donc je vous demande de cesser votre politique politicienne sur ce sujet et de toute façon je m'engage à publier le protocole de Dominique Voynet et Cécile Duflot qui est d'ailleurs téléchargeable ailleurs, on peut le retrouver très facilement afin que vous cessiez de mentir sur le sujet. Franchement ça mérite vraiment pas cette instrumentalisation moi ça me ça me rend furax. Bara c'est pas 160 logements c'est 500 je le répète 526 logements social à Montreuil. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup Halima un point d'information de Mireille Alphonse qui a présidé la commission technique. »

Éléments de réponse apportés par Mme Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Oui cher Pierre. Moi je voulais juste te dire pour que ce soit inscrit effectivement et que tous mes collègues l'entendent, je tiens explicitement à remercier ici un certain nombre de mes collègues qui ont été là lors de la commission technique. A commencer là justement par Halima Menhoudj et, donc tu sais pertinemment qu'ils ont répondu à tes questions. Donc ils ont répondu à tes questions pendant la commission technique. Peut-être que les réponses ne t'ont pas plu, peut-être qu'elles ne t'ont pas satisfaite mais en tous les cas ils ont répondu. Par ailleurs effectivement à un moment donné en commission technique la règle c'est de dire on pose les questions on y répond autant que faire ce peu mais le débat politique se fait en conseil municipal, donc on peut toujours dire et redire et redire que les questions n'ont pas été apportées. Je tiens solennellement ici à remercier mes collègues qui étaient là pour apporter des réponses et à dire que un mensonge répété dix fois reste un mensonge. Merci beaucoup. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 23 c'est la garantie à hauteur de la S.A. d'HLM. Vous avez fait deux fois une minute donc vous avez fait vos deux fois une minute donc dites un mot si vous voulez mais c'est la même règle pour tout le monde. Monsieur Serne pour un mot ? Vous avez dit deux fois une minute. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'ai pas d'explication de vote. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Allez-y vous avez le micro maintenant. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'avoue sincèrement quand on est mis en cause à ce point je viens de me faire traiter deux fois de menteur par deux élus différents. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Ok vous pouvez faire votre explication de vote. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Il faudra donc nous donner la règle exacte de fonctionnement de cette commission technique permanente dont on comprend plus à quoi elle sert. On nous explique au bout de 25 minutes que c'est bon, c'est terminé, on nous explique qu'il vaut mieux faire les débats en conseil municipal. Il n'a pas été répondu à la moitié des questions qui ont été posées et surtout il n'y a pas de compte-rendu de cette commission. Donc on a des réponses comme ça à l'oral qui sont éventuellement faites ou pas faites. Mais on a, j'ai redemandé que nous soit transmis par écrit les réponses qui avaient été faites et que et surtout celles qui étaient pas faites et on m'avait promis qu'on les aurait avant le conseil municipal. Ça n'a pas été le cas. Je suis désolé effectivement un mensonge des fois mais pas par ailleurs sur Bara. Enfin j'ai posé une question claire, j'ai dit les résidents qui étaient dans le foyer Bara en 2000 lors de l'évacuation de 2018. Évidemment il y avait déjà des résidents qui étaient partis sur les sites donc ce n'est pas une réponse. »

Intervention de M. Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« On refait pas le débat Monsieur Serne je vous remercie. Je vous rappelle qu'il s'agit de la garantie d'emprunt qui permet à la S.A. d'HLM ANTIN de pouvoir réaliser ce projet. Je mets aux voix. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
49 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la S.A. d'HLM ANTIN RESIDENCES, pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant global de 2 123 000,00 €, destiné à financer la démolition/reconstruction d'une résidence sociale de 160 logements PLAI sis 18 rue Bara / 27 rue Robespierre à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°136994 constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 123 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 160 logements que compte l'opération, soit 32 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention de réservation de logements au titre de la garantie d'emprunt ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention de réservation de logements lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20230208_24 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH Est Ensemble Habitat (Ex-OPHM), d'un emprunt d'un montant de 2 781 924,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation du groupe Paul Signac de 124 logements sise 9 avenue Paul Signac

Monsieur Gaylord LE CHEQUER, en tant que Premier Adjoint, prend la présidence de la séance pour faire voter cette délibération

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
41 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L. 2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 781 924,00 €, destiné à financer la réhabilitation des 124 logements du groupe Paul Signac sise 9 avenue Paul Signac à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur (Office Public de l'Habitat Montreuillois, devenu Office Public de l'Habitat Est Ensemble Habitat au 1^{er} janvier 2023) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 138 744.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation pour les 26 logements réservés à la Ville et identifiés en annexe 1 sont prorogés de 25 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

DEL20230208_25 : Acceptation du transfert de la garantie d'emprunt accordée à la CDC HABITAT SOCIAL SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ, d'un prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une résidence étudiante dans la ZAC Boissière Acacia, au profit de la SA d'HLM MEECAM

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville confirme le renouvellement à hauteur de 100 %, au bénéfice de la SA d'HLM MEECAM, des garanties des prêts initialement garantis pour le compte de la CDC HABITAT SOCIAL SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ pour le financement de la résidence étudiante située dans la ZAC Boissière Acacia Macro-lot B.

Sont concernés les prêts suivants : contrat n°126 237 pour un montant initial de 6 953 062,00€ et constitué de 5 lignes de prêt :

- Prêt PLUS Foncier (ligne 5444974) d'un montant de 1 088 780,00 € pour une durée de 60 ans
- Prêt PLS Construction (ligne 5444975) d'un montant de 1 078 081,00 € pour une durée de 40 ans
- Prêt PLS Foncier (ligne 5444976) d'un montant de 3 151 250,00 € pour une durée de 60 ans
- Prêt PLS Complémentaire (ligne 5444977) d'un montant de 526 499,00 € pour une durée de 40 ans
- Prêt PHB (ligne 5444978) d'un montant de 1 108 452,00 € pour une durée de 40 ans

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur, SA d'HLM MEECAM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au repreneur, SA d'HLM MEECAM, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je signale à la technique que je n'ai plus l'écran avec les...Une petite minute de pause j'ai un problème d'écran. »

DEL20230208_26 : Acceptation d'une opération de réaménagement d'un contrat de prêt intégrée à des contrats consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéfice de la SA HLM LOGIREP garantis par la Ville - renouvellement de la garantie d'emprunt accordée (modifie la délibération DEL20170927_55 du 27 septembre 2017)

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée n°5124148 (contrat n°58405), initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies par l'avenant n°138587 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée soit 100%, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Ledit avenant contractuel est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagée à taux révisibles indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 25 juillet 2022 est de 1,00 % ;

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

DEL20230208_27 : Approbation du rapport de la CLECT Est Ensemble du 16 janvier 2023

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
48 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur le calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2023, adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 16 janvier 2023.

DEL20230208_28 : Octroi par la ville d'une garantie autonome au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale – 2023

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Décide que la Garantie de la Ville de Montreuil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2023 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Montreuil est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2023,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Ville de Montreuil pendant l'année 2023 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Montreuil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire de la Ville de Montreuil au titre de l'année 2023 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, pendant l'année 2023, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Montreuil, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes.

DEL20230208_29 : Approbation de la cession d'un véhicule de la ville

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la vente du véhicule Renault Scenic, immatriculé FR-025-CJ, année 2020, pour un montant de 18 150 € (Dix-huit mille cent cinquante euros) à la société LCA AUTO, sise, 56 Rue Désiré Chevalier 93100 Montreuil.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_30 : Comité social territorial : Détermination du nombre de membres suppléants de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Décide, après avis du comité social territorial, que chaque membre titulaire de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, aura deux suppléants.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20230208_31 : Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la ville auprès du Centre communal d'action sociale

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le renouvellement de la mise à disposition, contre remboursement de sa rémunération et des contributions et cotisations afférentes, d'un agent appartenant au personnel communal, à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 ans, auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour exercer les fonctions et selon la quotité de travail ci-dessous décrites :

Fonction	Pourcentage de mise à disposition	Emploi/Catégorie
Directrice du CCAS	50 %	Catégorie A Cadre d'emploi Attaché Territorial

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération et qui sera annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20230208_32 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de représentants du conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires.

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

Intervention de réponse de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les désignations dans la modification de représentante de conseil municipal au sein des écoles maternelles et élémentaires c'est ce qui découle

de la démission de Mathieu Tomé suite à sa démission de conseiller municipal et je vous indique par précision que l'orthographe du prénom de Michelle Bonneau a été mal orthographié tel que vous voyez dans le document de séance c'est qu'elle sera évidemment corrigée. La proposition est donc de remplacer Monsieur Tomé par Monsieur Rezig. Peut-on procéder au scrutin public ? Pas d'opposition ? Proposition adoptée. Est-ce qu'il y a d'autres candidats que Monsieur Rezig ? Pas d'autres candidat il est donc réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Procède à la désignation de la représentante ou du représentant du conseil municipal au sein de l'école maternelle Méliès, au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de:

– M. Tarek REZIG

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Tarek REZIG, représentant du conseil municipal au sein de l'école maternelle Méliès, avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que les représentants du conseil municipal au sein des autres écoles maternelles et élémentaires restent ceux qui ont été désignés par les délibérations DEL20200624_20 du conseil municipal du 24 juin 2020, DEL20211208_74 du 8 décembre 2021, DEL20220928_38 du 28 septembre 2022 et DEL20221207_51 du 7 décembre 2022, comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

DEL20230208_33 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération N°DEL202006248_55 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation de deux représentants du conseil municipal au sein de l'association " Foyer montreuillois des anciens combattants et victimes de guerre"

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Procède à la désignation de la représentante ou du représentant du conseil municipal au sein de l'association « Foyer montreuillois des anciens combattants et victimes de guerre », au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de:

– Mme Méline LE GOURRIEREC

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne Mme Méline LE GOURRIEREC, représentante du conseil municipal au sein de l'association « Foyer montreuillois des anciens combattants et victimes de guerre », avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, représentant du conseil municipal au sein l'association « Foyer montreuillois des anciens combattants et victimes de guerre » reste désigné par la délibération DEL20200624_55 du conseil municipal du 24 juin 2020.

DEL20230208_34 : Modification d'un représentant du conseil municipal désigné par la délibération N°DEL20200624_41 du conseil municipal du 24 juin 2020 relative à la désignation d'un représentant au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Seine-Saint-Denis

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Procède à la désignation de la représentante ou du représentant du conseil municipal au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-Saint-Denis, au scrutin public.

Article 2 : Prend acte de la candidature de:

– M. Tarek REZIG

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Tarek REZIG représentant du conseil municipal au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-Saint-Denis, avec effet immédiat.

Article 4 : Dit que Mme Michelle BONNEAU, représentante titulaire du conseil municipal au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-Saint-Denis reste désignée par la délibération DEL20200624_41 du conseil municipal du 24 juin 2020.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2022_790	SACOP	Prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments et des vitres intérieures de la ville de Montreuil et de son CCAS – lot 1 nettoyage des bâtiments administratifs, des centres culturels et des centres municipaux de santé	04/10/22
DEC2022_791	SACOP	Prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments et des vitres intérieures de la ville de Montreuil et de son CCAS - lot 2 – nettoyage des locaux municipaux et techniques et du centre sportif Arthur Ashe	11/10/22
DEC2022_792	SACOP	Prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments et des vitres intérieures de la ville de Montreuil et de son CCAS - lot 3 – nettoyage des locaux municipaux et techniques n'accueillant pas d'usagers	10/10/22
DEC2022_793	SACOP	Marché de prestations d'entretien et de nettoyage de vitres, de voilages et rideaux pour les besoins de la ville de Montreuil et de son CCAS – lot 1 – entretien des vitres des écoles maternelles et élémentaires des crèches municipales et autres bâtiments municipaux	26/9/22
DEC2022_794	SACOP	Marché de prestations d'entretien et de nettoyage de vitres, de voilages et rideaux pour les besoins de la ville de Montreuil et de son CCAS – lot 2 – entretien des voilages et rideaux des écoles maternelles et élémentaires, des bâtiments communaux et des cars municipaux	22/09/22
DEC2022_795	SACOP	Fourniture et livraison de produits équipements à usage médical et paramédical – lot 1 – produits médicamenteux et paramédicaux	17/08/22
DEC2022_796	SACOP	Fourniture et livraison de produits équipements à usage médical et paramédical – lot 2 – consommables médicaux à usage unique	18/07/22
DEC2022_797	SACOP	Fourniture et livraison de produits équipements à usage médical et paramédical – lot 3 – petits équipements médicaux	19/08/22
DEC2022_798	Service Juridique	Indemnisation du sinistre 2022-19 XX	28/11/22
DEC2022_799	SACOP	Attribution du marché n° 2022509390 : Maintenance préventive et corrective des équipements d'alarme incendie dans les bâtiments de la ville de Montreuil et de son CCAS	23/11/22
DEC2022_800	SACOP	Travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre d'opérations d'aménagement et de travaux neufs de la ville de Montreuil	06/12/22
DEC2022_801	SACOP	Acceptation de l'avenant 1 au marché 2020S08005 de prestations d'assurance de la flotte automobile de la ville de Montreuil	05/12/22
DEC2022_802	DGST	Renouvellement de l'adhésion à l' association Electrons solaires 93	24/10/22
DEC2022_803	DGST	Renouvellement de l'adhésion à l' association européenne Energy Cities/Energie-Cités	10/11/22
DEC2022_804	DGST	Renouvellement de l'adhésion à l' association Plante et Cité	10/11/22
DEC2022_805	DGST	Approbation de la convention n°20-256 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative à une aide financière de Fonds de Modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants portant sur l'installation d'un climatiseur fixe au sein de la crèche Maurice TITRAN	28/11/22
DEC2022_806	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame et Monsieur XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil	10/11/22
DEC2022_807	Finances	Réalisation auprès de l'Agence France Locale d'un prêt long terme d'un montant	08/12/22

		total de 6 000 000 euros destiné à financer le programme d'investissement 2022/2023 de la ville	
DEC2022_808	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Halima MENHOUDJ, douzième adjointe, déléguée à la coopération décentralisée, à la population migrante et à la solidarité internationale, dans le cadre de la deuxième rencontre de l'Alliance Migrations organisée par l'OCU et l'ANVITA	7/12/22
DEC2022_809	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2016 - concession 80177	25/10/22
DEC2022_810	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 octobre 2022 - concession 80178	25/10/22
DEC2022_811	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 octobre 2022 - concession 80179	26/10/22
DEC2022_812	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2022 - concession 80180	26/10/22
DEC2022_813	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 mai 2022 - concession 80181	26/10/22
DEC2022_814	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2022 - concession 80182	27/10/22
DEC2022_815	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er septembre 2021 - concession 80183	27/10/22
DEC2022_816	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 27 octobre 2022 - concession 80184	27/10/22
DEC2022_817	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 octobre 2022 - concession 80185	28/10/22
DEC2022_818	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 octobre 2022 - concession 80186	28/10/22
DEC2022_819	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 août 2022 - concession 80187	29/10/22
DEC2022_820	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2021 - concession 80188	30/10/22
DEC2022_821	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2010 - concession 80189	30/10/22
DEC2022_822	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2021 - concession 80190	31/10/22
DEC2022_823	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 novembre 2018 - concession 80191	1/11/22
DEC2022_824	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 avril 2026 - concession 80192	02/11/22
DEC2022_825	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 avril 2020 - concession 80193	02/11/22
DEC2022_826	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2016 - concession 80194	03/11/22
DEC2022_827	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juillet 2015 - concession 80195	03/11/22
DEC2022_828	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 novembre 2019 - concession 80196	04/11/22
DEC2022_829	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 septembre 2014 - concession 80197	05/11/22
DEC2022_830	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 août 2021 - concession 80198	05/11/22
DEC2022_831	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 novembre 2022 - concession 80199	07/11/22
DEC2022_832	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mars 2026 - concession 80200	07/11/22
DEC2022_833	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mars 2013 - concession 80201	07/11/22
DEC2022_834	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 novembre 2022 - concession 8202	08/11/22
DEC2022_835	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2022 - concession 80203	08/11/22
DEC2022_836	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 9 novembre 2022 - concession 80204	09/11/22
DEC2022_837	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 avril 2022 - concession 80205	09/11/22
DEC2022_838	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 novembre 2022 - concession 8206	10/11/22

DEC2022_839	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 novembre 2022 - concession 8207	10/11/22
DEC2022_840	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 novembre 2022 - concession 8208	10/11/22
DEC2022_841	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 juin 2016 - concession 80209	10/11/22
DEC2022_842	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 octobre 2016 - concession 80210	10/11/22
DEC2022_843	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2017 - concession 80211	10/11/22
DEC2022_844	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2022 - concession 80212	10/11/22
DEC2022_845	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 octobre 2018 - concession 80213	10/11/22
DEC2022_846	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 août 2020 - concession 80214	10/11/22
DEC2022_847	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2018 - concession 80215	10/11/22
DEC2022_848	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2016 - concession 80216	10/11/22
DEC2022_849	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 août 2018 - concession 80217	10/11/22
DEC2022_850	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2022 - concession 8218	14/11/22
DEC2022_851	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 octobre 2021 - concession 80219	14/11/22
DEC2022_852	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 novembre 2022 - concession 8220	15/11/22
DEC2022_853	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 octobre 2027 - concession 80221	16/11/22
DEC2022_854	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 novembre 2022 - concession 8222	16/11/22
DEC2022_855	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2016 - concession 80223	16/11/22
DEC2022_856	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 août 2017 - concession 80224	16/11/22
DEC2022_857	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 septembre 2016 - concession 80225	16/11/22
DEC2022_858	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 novembre 2022 - concession 8226	17/11/22
DEC2022_859	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2021 - concession 80227	17/11/22
DEC2022_860	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 novembre 2022 - concession 80228	17/11/22
DEC2022_861	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mars 2013 - concession 80229	17/11/22
DEC2022_862	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 février 2021 - concession 80230	17/11/22
DEC2022_863	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2016 - concession 80231	18/11/22
DEC2022_864	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 novembre 2020 - concession 80232	18/11/22
DEC2022_865	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 août 2022 - concession 80233	18/11/22
DEC2022_866	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 août 2022 - concession 80234	19/11/22
DEC2022_867	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2021 - concession 80235	19/11/22
DEC2022_868	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 mai 2023 - concession 80236	18/11/22
DEC2022_869	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 septembre 2020 - concession 80237	21/11/22
DEC2022_870	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 novembre 2022 - concession 8238	21/11/22
DEC2022_871	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2020 - concession 80239	21/11/22

DEC2022_872	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juillet 2016 - concession 80240	22/11/22
DEC2022_873	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 avril 2021 - concession 80241	23/11/22
DEC2022_874	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 novembre 2022 - concession 8242	23/11/22
DEC2022_875	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 août 2025 - concession 80243	23/11/22
DEC2022_876	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 novembre 2022 - concession 8244	24/11/22
DEC2022_877	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2022 - concession 8245	25/11/22
DEC2022_878	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 novembre 2022 - concession 8246	25/11/22
DEC2022_879	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 décembre 2021 - concession 80247	25/11/22
DEC2022_880	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 janvier 2016 - concession 80248	26/11/22
DEC2022_881	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 décembre 2016 - concession 80249	26/11/22
DEC2022_882	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2016 - concession 80250	26/11/22
DEC2022_883	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 novembre 2022 - concession 80251	26/11/22
DEC2022_884	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 avril 2016 - concession 80252	26/11/22
DEC2022_885	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 avril 2016 - concession 80253	26/11/22
DEC2022_886	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mars 2015 - concession 80254	26/11/22
DEC2022_887	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 mars 2014 - concession 80255	29/11/22
DEC2022_888	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 décembre 2019 - concession 80256	30/11/22
DEC2022_889	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 décembre 2016 - concession 80257	01/12/22
DEC2022_890	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 décembre 2021 - concession 80258	01/12/22
DEC2022_891	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mai 2022 - concession 80259	01/12/22
DEC2022_892	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juin 2016 - concession 80260	01/12/22
DEC2022_893	Service Juridique	Indemnisation du sinistre 2022-13 XX	12/12/22
DEC2022_894	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention de mise à disposition consentie par l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France à la Ville de Montreuil, portant sur un pavillon sis 21, rue Jean-Baptiste Lamarck à Montreuil	22/11/22
DEC2022_895	annulé		
DEC2022_896	Espaces Publics	Renouvellement de l'adhésion à l'association Un Plus Bio pour la Mission Alimentaire	24/10/22
DEC2022_897	Immobilier (DUH)	Acceptation de la reconduction expresse de la convention d'occupation précaire consentie par la Ville de Montreuil à l'association La Factory & Co, pour le terrain « La Prairie » sis 61 rue Pierre de Montreuil à Montreuil (Seine-Saint-Denis)	16/12/22
DEC2022_898	Immobilier (DUH)	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame XX pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	7/12/22
DEC2022_899	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Julien CONSALVI, septième adjoint, délégué à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale, et aux politiques du partage, dans le cadre la 21ème conférence annuelle de l'Observatoire International de la Démocratie Participative	05/12/22
DEC2022_900	Education	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le fonds de dotation Montreuil Solidaire pour l'attribution d'une subvention pour le projet de concours d'éloquence des lycéens de Montreuil	20/12/22
DEC2022_901	Education	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le fonds de dotation Montreuil Solidaire pour l'attribution d'une subvention pour le projet les ateliers	20/12/22

		philosophiques de Montreuil	
DEC2022_902	Bâtiments	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris – fonds d'investissement pour le nouveau groupe scolaire Honoré d'Estienne d'Orves à Montreuil	26/12/22
DEC2023_001	Intégration	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et l'État _ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement_DRIDL_Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention pour les actions de résorption pérenne des bidonvilles et des campements illicites	23/9/22
DEC2023_002	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Patrice BESSAC, maire de Montreuil dans le cadre de la cérémonie des vœux 2023 et des 60 ans du partenariat franco-allemand	23/12/22
DEC2023_003	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Méline LEGOURRIEREC, conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, dans le cadre de la cérémonie des vœux 2023 et des 60 ans du partenariat franco-allemand	23/12/22
DEC2023_004	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Halima MENHOUDJ, douzième adjointe, déléguée à la coopération décentralisée, à la population migrante et à la solidarité internationale, dans le cadre de la cérémonie des vœux 2023 et des 60 ans du partenariat franco-allemand	23/12/22
DEC2023_005	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) pour le projet de sécurisation des groupes scolaires Anatole France, Angela Davis, Berthelot, Romain Rolland, Voltaire, Françoise Héritier, Paul Lafargue, Louise Michel, Joliot Curie, Henri Wallon, Nanteuil	02/01/23
DEC2023_006	DJEP	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) pour le projet de déplacement d'un groupe de jeunes montreuillois à Cottbus dans le cadre de la coopération franco-allemand	06/01/23
DEC2023_007	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 2 décembre 2022- concession 80261	02/12/22
DEC2023_008	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 décembre 2022- concession 80262	2/12/22
DEC2023_009	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juillet 2023- concession 80263	05/12/22
DEC2023_010	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 décembre 2022- concession 80264	06/12/22
DEC2023_011	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er octobre 2022- concession 80265	06/12/22
DEC2023_012	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mai 2020- concession 80266	07/12/22
DEC2023_013	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 décembre 2022 - concession 80267	07/12/22
DEC2023_014	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 décembre 2022 - concession 80268	07/12/22
DEC2023_015	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 février 2020 - concession 80269	09/12/22
DEC2023_016	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2025- concession 80270	09/12/22
DEC2023_017	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mai 2021- concession 80271	09/12/22
DEC2023_018	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2022- concession 80272	9/12/22
DEC2023_019	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2016- concession 80273	09/12/22
DEC2023_020	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juillet 2016- concession 80274	09/12/22
DEC2023_021	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 mars 2016- concession 80275	09/12/22
DEC2023_022	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 décembre 2022- concession 80276	12/12/22
DEC2023_023	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 mai 2017- concession 80277	12/12/22
DEC2023_024	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 décembre 2022- concession 80278	12/12/22
DEC2023_025	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 décembre 2022- concession 80279	14/12/22
DEC2023_026	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 décembre 2022- concession 80280	14/12/22

DEC2023_027	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 novembre 2016 - concession 80281	14/12/22
DEC2023_028	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 décembre 2022 - concession 80282	15/12/22
DEC2023_029	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2014 - concession 80283	15/12/22
DEC2023_030	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 avril 2019 - concession 80284	15/12/22
DEC2023_031	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mars 2019 - concession 80285	15/12/22
DEC2023_032	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 décembre 2022 - concession 80286	15/12/22
DEC2023_033	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 décembre 2016 - concession 80287	15/12/22
DEC2023_034	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 août 2016 - concession 80288	15/12/22
DEC2023_035	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 16 décembre 2022 - concession 80289	16/12/22
DEC2023_036	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 décembre 2022 - concession 80290	19/12/22
DEC2023_037	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2024 - concession 80291	19/12/22
DEC2023_038	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 décembre 2022 - concession 80292	20/12/22
DEC2023_039	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 décembre 2022 - concession 80293	20/12/22
DEC2023_040	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 décembre 2022 - concession 80294	21/12/22
DEC2023_041	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 décembre 2022 - concession 80295	21/12/22
DEC2023_042	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 décembre 2022 - concession 80296	21/12/22
DEC2023_043	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 mars 2020 - concession 80297	21/12/22
DEC2023_044	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 décembre 2022 - concession 80298	21/12/22
DEC2023_045	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2016 - concession 80299	21/12/22
DEC2023_046	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 janvier 2016 - concession 80300	22/12/22
DEC2023_047	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mars 2022 - concession 80301	21/12/22
DEC2023_048	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 décembre 2022 - concession 80302	23/12/22
DEC2023_049	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 décembre 2022 - concession 80303	23/12/22
DEC2023_050	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 décembre 2022 - concession 80304	23/12/22
DEC2023_051	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er septembre 2020 - concession 80305	23/12/22
DEC2023_052	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2022 - concession 80306	23/12/22
DEC2023_053	Enfance	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Préfet de la région Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour le projet « colos apprenantes » inscrit dans le plan « vacances apprenantes »	11/1/23

QUESTIONS ORALES

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'ai un rappel règlement parce qu'en fait j'avais posé des questions sur les décisions du maire. Je les ai posé plus de 48 heures avant la séance donc c'était normalement la règle pour avoir une réponse en séance manifestement ça aussi ça saute et j'avais, j'en profite pour dire il y a bien eu deux vœux qui ont été déposés vous avez décidé de pas les mettre à l'ordre du jour, mais vous pouvez pas dire qu'il n'y a pas de vœux déposés. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon j'avais le papier sur les décisions du maire et c'était pas indiqué dans mon conducteur. Alors sur les décisions du maire vous souhaitez avoir des informations sur les décisions 2022-900 et 901 sur la contractualisation avec le fonds de dotation Montreuil Solidaire notamment tous les

documents signés, les entreprises concernées, les opérations de communication prévues telles que décrit dans lesdites décisions. Voilà ma réponse : de nombreux échanges à ce sujet et nous avons déjà remis tout ce qui était en notre possession, le reste appartenant au fonds de dotation et donc je vous invite à vous adresser au fonds de dotation. Sur la décision 2023-005 sur la vidéoprotection des écoles de la Ville notamment la demande complète de subvention à la Région et les éléments précis devant être financés ma réponse est la suivante : nous vous transmettrons le dossier de demande de subvention. Par ailleurs, vous indiquez vouloir la communication des décisions d'attribution de protection fonctionnelle à des agents municipaux de ces six derniers mois, des conventions passées avec les avocats ou les cabinets d'avocats durant l'année 2022 sachant que ces éléments ont forcément des incidents sur les questions budgétaires que nous avons à discuter sur ce mercredi 8 février en conseil municipal. Je vous indique que ma réponse est que je ne donnerai pas suite car cela ne figure pas dans les décisions du maire. Je passe maintenant aux questions orales. Madame YONIS vous avez la parole. »

Question orale n° 1 de Madame Choukri Yonis et Pierre SERNE sur la piscine Maurice Thorez

« Dans le dernier numéro du journal municipal, vous annoncez la fermeture de la piscine Maurice Thorez à partir du 31 mars prochain. À la suite de 14 mois de travaux, la piscine sera fermée pour accueillir les entraînements de water-polo dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024. Ce n'est qu'à compter du 2 septembre 2024 que les usagers retrouveront l'accès à cette piscine. Cette longue fermeture au public impose une relocalisation de l'ensemble des activités qui avaient lieu dans cet équipement et les éléments de réponse que l'on retrouve dans le journal municipal soulèvent de nombreuses questions :

S'agissant du public scolaire : la piscine des murs à pêches ne pourra pas accueillir l'ensemble des enfants des écoles de Montreuil. Sur l'année scolaire 2021-2022, ce sont 3300 enfants qui se sont rendus à la piscine de la Croix de Chavaux dans le cadre scolaire. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les piscines qui vont accueillir ces élèves pendant les 18 mois de fermeture de l'équipement ? Par ailleurs, compte tenu des problématiques actuelles de transports en commun, quelles sont les solutions à l'étude ?

S'agissant de la pratique de la natation en club : Subir une fermeture de 18 mois ce n'est pas anodin et cela peut même mettre en danger la survie des clubs, quelles sont les solutions qui ont été trouvées par la municipalité et Est Ensemble pour permettre la poursuite des activités dans de bonnes conditions ? En effet, pour continuer à nager, aller à Bagnolet, à Bondy ou à Noisy-le-Sec compte tenu de l'état actuel des transports en commun peut devenir un vrai parcours du combattant. Lors de la précédente fermeture de la piscine, on sait que les conditions de redéploiement ont découragé de nombreuses familles qui ne pouvaient pas suivre sur le plan logistique. De nombreux parents qui ont eu à expérimenter la relocalisation des créneaux de natation à Bagnolet pendant la période de fermeture précédente de la piscine disent combien il est difficile de tenir dans la durée. Le bus 115 est saturé et rejoindre la piscine de Bagnolet à pied c'est 25 min de marche. Quel accompagnement de l'association est prévu durant ces 18 mois de fermeture ? Des cars seront-ils mis à disposition, le versement d'une subvention est-il à l'étude y compris pour permettre de faire face au remboursement de cotisations des familles qui seront contraintes d'abandonner ?

Par ailleurs, l'avenir des bébés nageurs et du jardin aquatique est posé. A Montreuil, aujourd'hui, ce sont 5 maîtres-nageurs et une psychomotricienne qui permettent l'accueil dès 6 mois des enfants dans l'eau et y compris des enfants porteurs de handicap. Qu'est-il prévu pour qu'une telle activité puisse survivre à 18 mois de fermeture ?

Au-delà de ces questions pratiques, dans un territoire comme celui d'Est Ensemble qui a un réel besoin en piscine on se demande pourquoi la piste de la piscine mobile n'a-t-elle pas été envisagée comme solution pour faire face à ces 18 mois de fermeture. D'autres collectivités confrontées à la réalisation de travaux dans le cadre des jeux olympiques ont trouvé des solutions pour que les jeux olympiques ne se fassent pas au détriment des habitantes et des habitants du territoire. En 2018, pour ne citer que cet exemple, à Saint Germain en Laye, le syndicat intercommunal en charge de l'exploitation de la piscine a mis en place un bassin dit « temporaire » de 25 m pour permettre la poursuite des activités pour les scolaires et les associations durant les 15 mois des travaux de réhabilitations du bassin olympique et de ses installations. Pourquoi, ce qui semble normal ailleurs n'est-il pas envisagé à Montreuil ? Pourquoi Est Ensemble pour faire face à ces 18 mois de fermeture ne met-il pas en place un bassin mobile, une structure hors sol avec une cloche (qui pourrait être réutilisée sur l'ensemble du territoire lorsqu'une fermeture pour réhabilitation d'une piscine est programmée) ? »

Réponse orale de Mme Anne Marie HEUGAS – conseillère municipale EELV Montreuil écologie

« Concernant la fermeture donc bien évidemment notre première préoccupation c'est de faire en sorte que l'activité soit redéployée à l'ensemble des piscines sur le territoire mais bien évidemment en priorité les piscines proches. Donc concernant la relocalisation des publics scolaires nous avons eu des discussions très tôt pour commencer à recaser les écoles pour la saison prochaine. Les 2 mois de travaux en plus ont donc un peu perturbé tout, ça, mais il n'empêche que du 1er avril au 30 juin tous les cycles scolaires qui devaient être accueillis à Maurice Thorez en avril et mai sont placés principalement aux Murs à Pêches et donc sans impacter les écoles du haut Montreuil qui sont déjà aux Murs à Pêche et la question du transport pour cette période est réglé et ça a été réglé entre l'éducation nationale et Montreuil pour la saison 2023 2024, 95 % des classes au jour d'aujourd'hui sont redéployés pour l'instant aux Murs à Pêches, Bagnolet et Romainville. Le travail est en cours entre les services de Montreuil, éducation nationale et Est Ensemble et j'insistai tout à l'heure au travail vraiment de concert. Voilà entre ces trois institutions. Pour les collèges au jour d'aujourd'hui 70 % des créneaux sont préservés pour l'année prochaine en privilégiant les 6ème puisqu'on veut vraiment effectivement que le maximum de gamins en 6^e sache nager. Donc Murs à Pêche, Bagnolet, Romainville et les Lilas. Je remercie vraiment les services d'Est Ensemble qui ont fait un maillage très fin des piscines et l'occupation des piscines pour identifier des créneaux ou qui sont pas forcément utilisés et donc voilà on a encore effectivement on va pouvoir aller encore un peu plus haut dans le dans la préservation des créneaux. Donc pour ce qui concerne les associations sportives toutes les propositions sont validées et d'autres sont en cours d'examen. Donc toutes les propositions qui nous avaient été faites et nous aussi ont été validés et d'autres sont en cours d'examen et notamment avec les clubs de plongée et ils ont une réunion la semaine prochaine pour se partager les créneaux à Bobigny. Donc la piscine qui a été rénovée dernièrement qui a une fausse de plongée et Bondy. Pour le kayak c'était un peu plus compliqué compte tenu du fait que oui il y a des kayaks et donc nous leur avons proposé des stages pendant les vacances et, donc on a eu leur réponse début janvier et, donc ils ont accepté cette solution. Concernant le RSM natation donc la partie compétitive du RSM sur avril-mai toutes les activités dans les groupes, toutes ces activités, comme les groupes de savoir nager, le groupe éveil et compétiteur, les groupes aquagym sont redéployés donc ça correspond à peu près une quarantaine de groupes. Donc sur les Murs à Pêches, Bagnolet à l'exception pour l'instant des bébés nageurs, aquabike, aquafitness, grande profondeur, nous manque maintenant aussi des créneaux pour les compétiteurs du 1er juin à la mi-juillet pour qu'ils puissent continuer à s'entraîner préparer leur championnat et donc ça a été convenu dès décembre avec la présidente du club et en ce qui concerne les groupes élites nous avons proposé à la présidente du RSM Bagnolet elle a préféré les envoyer à Fontenay. Voilà donc pour la saison prochaine toutes les demandes faites par le RSM en décembre 2022 sont satisfaites à part pour l'aquabike, donc on va voir ce qu'il est possible de faire et pour les autres clubs ils ont des propositions à hauteur voir même supérieures à ce qu'il aurait été proposé en avril et mai. Donc voilà pour toutes les activités en tous les cas pour l'instant ça se présente plutôt bien et on espère arriver à 100 % du redéploiement. Bien évidemment s'il y avait des activités qu'on serait dans l'incapacité de redéployer voilà une compensation pourrait être envisagée. Pour ce qui concerne la question sur la piscine mobile donc évidemment on vous a pas attendu pour y penser d'autant plus qu'on met ce genre de piscine enfin on met l'été des piscines éphémères c'est un peu les piscines éphémères soutenus dans le cadre d'un pack 2024 savoir nager. Mais en même temps pour pouvoir proposer des piscines mobiles pour de l'apprentissage scolaire c'est une piscine de 10 mètres sur 15 donc faut quand même une certaine surface et donc là on a cherché voilà une possibilité pour le faire à Montreuil et notamment à Arthur Ashe et on avait pensé mobilisé deux terrains de tennis extérieur mais une bulle et installée donc 400 mètres carrés ce qui permet d'avoir 25

mètres sur 10 et voilà c'est absolument pas possible pour des raisons techniques qui nous ont été présentés par les services techniques de Montreuil, pour des raisons d'évacuation d'eau, de circuler électrique et des obligations réglementaires et en fait on a demandé à Colombes et donc à son maire Patrick CHAIMOVITCH ce qu'il en était chez eux puisque ils ont aussi la même je dirais contrainte que nous il profite des jeux pour réhabiliter leur piscine qui est aussi vieille que la nôtre même pire et ils avaient pensé installer un bassin mobile dans un quartier de Colombes eh ben pour des raisons que j'ai évoquées, ils peuvent pas le faire c'est pas possible donc voilà. Donc aujourd'hui on redéploie en fait toutes les activités comme je disais sur les Murs à Péches, Romainville, Bagnolet et pour les collègues avec en plus les Lilas voilà ce que je peux dire aujourd'hui par rapport aux questions posées. Je peux développer sur les travaux aussi. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« C'était pas directement, mais je pense que c'est déjà très bien comme première réponse aux questions posées par Madame YONIS auquel il avait été répondu plus tôt dans la séance d'ailleurs, Monsieur Serne vous avez la parole pour la question suivante. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je demande que vous remettiez le temps de parole à ce qu'il était quand vous avez fait faire cette réponse. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pas du tout monsieur, le règlement intérieur est clair c'est 15 minutes pour les questions et les réponses de l'exécutif, donc il reste 4 minutes 22 sur la séance des questions. »

Intervention de M. Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Donc autrement dit si on pose une question de 20 secondes et que l'exécutif répond pendant 14 minutes 40 il y aura qu'une question. Donc ce qui prouve en fait que ce qu'on avait dit au moment où vous avez mis cette règle des 15 minutes que c'était pour empêcher les élus d'opposition de poser des questions était réelle. Il manquait ce point d'appui vous venez de le faire ce soir donc vous saurez les conséquences qui sont tirées mais si vous ne laissez pas, si vous ne remettez pas le temps qu'il y avait au moment où l'exécutif a commencé à répondre dans ce cas-là c'est plus la peine on ne posera pas ces questions et on ira chercher justice là où on ira chercher justice. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vous indique que je respecterai scrupuleusement le règlement de notre assemblée. Est-ce que Madame Yonis vous souhaitez poursuivre la lecture des questions dans les trois minutes 28 qui reste ? »

Intervention de Mme Choukri Yonis – conseiller municipal MOVICO

« Pas du tout, mais je rejoins ce qu'a dit mon collègue. Je trouve ça scandaleux que l'exécutif prenne le temps de parole imparti pour l'opposition, pour meubler en plus parce qu'on l'a bien senti enfin les échanges qui durent dans le temps pour juste meubler parce qu'elle répondait même pas l'exécutif, ne répondait même pas tout à fait à la plupart. »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous avons bien compris Madame, nous avons bien compris votre position seulement si vous posiez pas des questions auxquelles on a déjà répondu peut-être qu'on vous répondrait pas une deuxième fois aux questions auxquelles l'assemblée a déjà apporté une réponse. »

Intervention de Mme Choukri Yonis – conseiller municipal MOVICO

« Absolument pas la même question Monsieur le Maire »

Intervention de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je comprends que vous ne souhaitez pas continuer la lecture... »

Intervention de Mme Choukri Yonis – conseiller municipal MOVICO

« Je souhaitais continuer mais dans le temps qui était le nôtre Monsieur le Maire pas dans les deux minutes 40 que vous nous donnez, que vous nous octroyez gracieusement. Dans ces conditions effectivement nous ne jouerons pas le jeu. Vous voulez pas que nous parlions ? Ben nous parlerons pas alors ! »

Question orale n° 2 transmise par Madame Choukri Yonis sur le bus 102

« J'ai été alerté sur le travail actuellement en cours au niveau parisien s'agissant du terminus du bus 102. Serait à l'étude un déménagement du terminus du bus de Gambetta à Gallieni. Pour les Montreuilloises et les Montreuillois cette modification est préjudiciable, notamment pour les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap qui demain auront beaucoup de difficulté pour aller notamment à l'hôpital Tenon. En effet, la station Gallieni n'est pas accessible.

La ville est elle en négociation avec IDF M, la RATP et la ville de Paris pour trouver des solutions moins pénalisantes ? »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Madame la conseillère municipale,

Je vous informe qu'après plusieurs échanges avec la RATP et IDFM, il apparaît que la Ville de Paris prévoit en effet un aménagement de voirie cyclable sur la rue Belgrand dans le 20^e arrondissement, entre la Place Gambetta et la Porte de Bagnolet (700 m), pour réaliser une portion de la ligne V3 du Vélopolitain. Il s'agit également d'une voie « olympique ».

Le projet d'aménagement de la rue Belgrand consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle côté sud de 4 mètres de large, la conservation du stationnement pour les commerçants du marché et la mise en sens unique de toute la rue Belgrand dans le sens Est-Ouest suivant l'entrée dans Paris.

Plusieurs lignes du réseau de bus empruntent la rue Belgrand ; il s'agit des lignes 102, 501 et des lignes Noctilien N16 et N32, ainsi que les lignes 60 et 69 en terminus à Gambetta.

Ce projet dans son état actuel implique que l'itinéraire du bus 102 doit être modifié au moins dans le sens vers Montreuil. Cela aurait d'importantes conséquences sur le fonctionnement et sur la performance d'exploitation des lignes, en particulier la ligne 102. C'est la raison pour laquelle IDFM étudie la possibilité d'une coupure de la ligne à Gallieni, pour garantir la fiabilité de l'exploitation de la ligne.

Je considère qu'en l'état le projet n'est pas acceptable pour la ville de Montreuil. C'est pourquoi un courrier qui exprime la position de la ville et

demande à la ville de Paris d'étudier tout scénario alternatif qui n'impacte pas la liaison Montreuil / hôpital Tenon va être transmis à nos partenaires parisiens dans les jours qui viennent. Je ne manquerai pas de vous en faire copie.
Olivier Stern »

Question orale n° 3 transmise par Madame Choukri YONIS et Monsieur Pierre Serne, sur le suivi des arbres en ville

« Dans le dernier numéro du journal municipal, il y a urgence dites-vous à végétaliser les villes. Sur une période allant de 2023 à 2026, vous annoncez la plantation de 5000 arbres sur Montreuil. Cette action de plantation de 5000 arbres est une action qui va dans le bon sens et qui doit être soutenue. Toutefois, il ne faut pas surestimer l'action de ces 5000 jeunes arbres qui vont être plantés dans les 3 ans à venir. Un jeune arbre met plusieurs décennies avant d'avoir suffisamment grandi pour que son apport à la consommation de CO2 soit vraiment significatif. Ce que vous planter aujourd'hui ce sont des arbres sur lesquels nous pourrons compter dans 30 ou 50 ans. Notre meilleur allié contre la canicule dans le court terme, ce sont les arbres matures.

En parallèle de la plantation de ces 5000 arbres, il est donc nécessaire de suivre avec attention la place des arbres matures en ville. Même si dans les discours la place de l'arbre en ville est reconnue, même si une charte de l'arbre a été votée à l'unanimité du conseil municipal en 2021, pourtant dans les faits, l'arbre et d'une manière plus générale, la végétation en ville reste la variable d'ajustement des projets d'aménagement. Les pieds d'arbres toujours bitumés, les arbres abattus avenue Gabriel Péri, la viabilisation de terres agricoles en plein cœur des murs à pêches sont autant d'exemples récents qui montrent que les mentalités ont malheureusement encore beaucoup de mal à changer. Vous annoncez dans le journal municipal la mise en place pour les 5000 arbres qui vont être plantés d'un système d'information géographique, une carte permettant de localiser les plantations et de suivre leur évolution. Il me semble essentiel que cette carte aille au-delà de ces 5000 nouveaux arbres. De jeunes pousses ont été plantés sans qu'aucun suivi ne soit mis en place. Il est important d'avoir un suivi de l'ensemble des arbres plantés depuis le début du mandat.

Pour aller plus loin et afin d'avoir une vision globale de l'action de la municipalité depuis le début du mandat, peut-on avoir par année le nombre d'arbres abattus, le nombre d'arbres replantés et leur localisation respective ?
Par ailleurs, peut-on avoir le nombre d'agents de la ville affectés à l'entretien de ces nouvelles plantations ? »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« La plantation des 5 000 arbres votée par Est-Ensemble vient s'ajouter à toutes les plantations réalisées les dernières années par la Ville dans les parcs et squares, sur la voirie pour combler les fosses vides et remplacer les arbres morts ou en train de mourir ou dangereux.

Il est à noter que le patrimoine arboré de la ville est très abîmé :

- certains arbres n'ont pas été entretenus depuis des dizaines d'années ;
- de nombreux alignements ont été saccagés avec des coupes sauvages dites « en rideau », et malheureusement, on ne peut plus les laisser en port libre ;
- la qualité des sols n'a pas été respectée sur les arbres de la voirie ;
- des chocs à répétition et des pollutions ont entravé leur croissance et leur plein épanouissement ;
- enfin, la faible diversité d'espèces ne permet pas d'endiguer une maladie contagieuse.

Les jeunes sujets ne seront effectivement matures que dans 10 à 30 ans, même si nous choisissons des sujets assez « vieux » pour être plantés. C'est un geste fort du territoire pour préparer la ville de demain.

Les arbres abattus par les services municipaux sont uniquement des arbres morts ou voués à mourir dans un avenir proche en raison d'une maladie, d'un incendie à proximité, de chocs par les voitures, de casse à cause de travaux. La Ville étant responsable de la sécurité des citoyennes et des citoyens, il n'est pas souvent possible de laisser les arbres dépérissant sur pied. Dans les squares, si le périmètre en dessous et à proximité de l'arbre peut être sécurisé, ces arbres sont maintenus en place pour accueillir la faune.

Lorsque des arbres sont abattus, ils sont systématiquement remplacés par une essence dont le gabarit et les besoins en eau sont adaptés à la rue et à l'avenir.

Le suivi des plantations est réalisé pendant les trois premières années par l'entreprise qui a réalisé les plantations (arrosage, taille de formation, remplacement si non reprise). Néanmoins, les équipes municipales surveillent que les arrosages sont bien effectués et réalisent des bilans annuels de reprise des végétaux.

Ensuite, les arbres sont entretenus par une équipe spécialisée constituée de quatre personnes. Cette équipe assure le suivi sanitaire des arbres, les demandes d'élagage et parfois malheureusement d'abattage, ainsi que le traitement des pieds d'arbre.

Est-Ensemble travaille effectivement à la mise en place d'un SIG pour le suivi du projet 5000 arbres. Ces nouveaux arbres viendront s'ajouter au SIG répertoriant tous les arbres du patrimoine municipal qui est en cours d'élaboration. D'autres travaux statistiques sont mis en place et produiront des résultats fiables par la suite.

Par ailleurs, un grand travail de formation des agents du service Nature en ville a été mis en œuvre ces dernières années afin d'appliquer de bonnes pratiques concernant le traitement des végétaux et de leur écosystème. Je souligne que le soin des sols a été mis comme priorité à la bonne santé de la végétation.

Les agents municipaux sont particulièrement attachés à la préservation du patrimoine végétal actuel et à la perméabilité des sols. Des dizaines de pieds d'arbres ont déjà été désimperméabilisés et des copeaux de bois sont disposés pour permettre de recréer une vie dans le sol. La désimperméabilisation va se poursuivre tout au long de l'année 2023 partout où cela est possible en fonction des contraintes de réseaux et de circulation des piétons/poubelles/vélos... Les surfaces perméables seront agrandies dès que possible et des places de stationnement sont également en cours de désimperméabilisation.

Pour la protection des arbres des propriétés privées, Est-Ensemble fait évoluer son PLUi pour avoir plus de moyens pour agir et empêcher les abattages et l'artificialisation des sols. Mais les moyens des pouvoirs publics sont encore limités.

Pour information, voici le bilan des arbres abattus et plantés sur voirie depuis 2018. Les arbres du CD93 ne sont pas compris dans ce tableau. »

année	nb arbres abattus sur voirie	nb arbres plantés sur voirie	solde
2018	4	40	+ 36
2019	19	109	+ 90
2020	13	105	+ 92

2021	43	68	+ 25
2022	102	185	+ 83
Solde			+ 326

Question orale n° 4 transmise par Madame Choukri YONIS et Monsieur Pierre Serne, sur la création de l'office public de l'Habitat Est Ensemble Habitat

« À la suite de la fusion – absorption avec Est Ensemble Habitat, au 1er janv 2023, l'office public HLM de Montreuil est devenu l'office public de l'habitat Est Ensemble Habitat. Cette fusion-absorption et ses modalités n'ont jamais été abordés en conseil municipal.

Nous constatons que cette fusion permet de regrouper les offices publics de l'habitat de 4 des 9 villes qui constituent l'EPT Est Ensemble, pouvez-vous nous dire sur quels critères les choix ont-ils été faits ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous transmettre les statuts de ce nouvel office ainsi que son organigramme ? »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Six des neuf Villes d'Est-ensemble disposaient d'un office public de l'habitat (OPH).

La loi ALUR du 24 mars 2014 a contraint les OPH à un rattachement à l'EPT dès lors qu'il disposait de la compétence habitat. L'ensemble des OPH étant rattachés à Est Ensemble, à l'exception de l'OPH de Romainville, qui avait fait le choix de fusionner avec Seine-Saint-Denis Habitat, le conseil municipal n'a pas eu à délibérer sur leur regroupement.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 fait obligation aux organismes de logement social gérant moins de 12 000 logements de se regrouper. Depuis, l'OPH de Pantin a fait le choix de se transformer en coopérative et n'est plus soumis à l'obligation de regroupement.

Sous l'égide d'Est Ensemble, les Villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy et Montreuil ont fait le choix de se regrouper afin de constituer un opérateur de logement social public puissant permettant de mutualiser compétences et moyens et de devenir un opérateur de référence sur le territoire.

Avec près de 26 000 logements, 600 salariés et 6 agences de proximité, Est Ensemble Habitat a été créé le 1^{er} janvier 2023 et le conseil d'administration composé de 33 administrateur a été installé le 17 janvier 2023. »

Question orale n°5 transmise par Monsieur Pierre Serne et Madame Choukri Yonis sur un projet alternatif de réaménagement de la Porte de Montreuil

« Monsieur le Maire, la collectivité parisienne défend un projet de réaménagement de la Porte de Montreuil dont bien des aspects inquiètent et provoquent des oppositions, notamment d'associations et collectifs écologistes parisiens et nationaux ; ainsi que des élu-e-s et militant-e-s écologistes de Paris mais aussi de Seine-Saint-Denis.

Sans remettre en question la nécessité de revoir profondément ce site et de le requalifier, des alternatives ont été proposées, notamment pour éviter des abattages d'arbres matures, éviter de construire de nouveaux immeubles en plein site pollué, éviter aussi la relégation voire l'exclusion du marché aux puces dans son identité populaire historique.

Pouvez-vous nous dire si vous êtes prêt à discuter voire à soutenir ces propositions visant à faire de la Porte de Montreuil non seulement un lieu où l'on recoudrait Paris à sa banlieue mais aussi un modèle de la ville et de son aménagement post-carbone et adapté au changement climatique ? Merci. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Toute proposition visant à renforcer les performances environnementales et sociales du projet de réaménagement de la Porte de Montreuil adopté par le conseil de Paris en 2019 sont bonnes à prendre.

Un projet d'aménagement dans sa mise en œuvre s'adapte toujours. Nous en avons fait l'expérience en 2014 lorsque notre majorité municipale a hérité du projet de ZAC Boissière Acacia qui avait été confié à Nexity.

Les espaces de dialogue et de travail mis en place par Emmanuel Grégoire et l'exécutif parisien permettront sans nul doute de répondre aux enjeux posés mais surtout à la légitime impatience des habitant-e-s de nos villes. »

Question orale n°6 transmise par Monsieur Pierre Serne et Madame Choukri Yonis sur le site pollué de l'ancienne usine Berthollet suite au compte rendu d'intervention de l'ADEME montrant la persistance d'un danger réel pour les habitant-e-s du fait de l'entreposage sur place de dizaines de tonnes de déchets toxiques dans des bâtiments fragiles.

« Monsieur le Maire,

Le compte-rendu d'intervention terminée (CRIT) de l'ADEME sur son évacuation, en urgence impérieuse, de 35 tonnes de déchets toxiques du site de l'usine Berthollet en septembre 2021, a été communiqué en fin d'année 2022.

Il contient nombre d'informations inquiétantes qui appellent une action urgente.

En effet, si 35 tonnes de produits particulièrement dangereux ont été évacuées, il reste encore au moins le double de déchets stockés sur place, et cela dans des bâtiments dont il est à nouveau indiqué le caractère dangereusement fragile (sans parler de l'existence d'intrusions et de la présence d'amiante).

La conclusion de l'ADEME est claire, nette et glaçante : le site Berthollet « représente encore une menace élevée sur l'environnement et/ou les populations, considérant qu'il subsiste un risque élevé d'impact sur les personnes, activités humaines et milieux [...] du fait des quantités de déchets dangereux restant stockés sur le site, du mauvais état général des bâtiments ».

Au passage l'ADEME s'inquiète qu'un projet de construction d'école soit encore programmé sur ce site dans le cadre de la ZAC qui inclut ces espaces.

Enfin, elle rappelle que l'état de pollution des sols, de l'air et de l'eau est toujours à évaluer avec les risques afférents, le cas échéant.

Interrogée lors du conseil municipal du 7 décembre dernier, la municipalité a répondu, il y a quelques jours, envisager de faire des études de pollution sur une parcelle limitrophe du site Berthollet que la ville possède. Pouvez-vous en préciser le cadre et le calendrier ? Pensez-vous demander à l'État de faire procéder à l'évacuation totale des produits toxiques du site sans attendre le résultat, qui risque de prendre du temps, des contentieux judiciaires sur les responsabilités ? Avez-vous l'inventaire précis des produits qui restent sur le site Berthollet et, si non, comptez-vous le demander ? Où en est-on de l'éventuelle prise d'un arrêté de péril, qui devait être revue ? Quelle connaissance avez-vous des mesures de sécurisation du site et quel contrôle pouvez-vous exercer sur celui-ci ? Merci. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Sur les études de pollution :

La Ville réalisera bien un diagnostic sur la parcelle mitoyenne qui lui appartient.

Les services travaillent sur la définition de l'étude sachant que la parcelle possédée par la Ville aujourd'hui est relativement réduite et que celle-ci risquerait de fournir un aperçu trop partiel de l'état des milieux.

Sur les demandes au préfet :

Lors du CM du 7 décembre 2021, Monsieur le Maire a réaffirmé la position de la Ville pour que les déchets restants sur le site Berthollet soient évacués le plus rapidement possible et à la charge du détenteur des déchets. Un courrier en ce sens a été adressé au préfet de la Seine-Saint-Denis en date du 12 décembre 2022 demandant les dispositions qu'il entendait prendre afin de :

- procéder à l'évacuation des déchets restants ;
- procéder à la recherche des forages implantés sur le site et les reboucher ;
- conduire des études de l'état des sols.

Les échanges entre la Ville et les services de l'État ont été constants. Ainsi, dans le cadre du suivi de ce site ICPE, la préfecture a une nouvelle fois mis en demeure le propriétaire du site de procéder sous trois mois à l'évacuation des déchets restant par arrêté préfectoral.

Sur les produits restants :

Dans le cadre de son intervention de septembre 2021, l'ADEME a en effet réalisé un inventaire de l'ensemble des produits restants sur le site après leur mise en sécurité. La Ville a adressé une requête auprès des services de la préfecture afin d'en obtenir le détail et la description.

Sur la prise d'un arrêté de péril et les mesures de sécurisation du site

Dans le cadre du suivi de la procédure péril et surveillance du site Berthollet consécutive à l'action préfectorale, le SCHS poursuit sa procédure entamée avec la première visite de site du 6 avril 2022 mettant en demeure l'indivision dans un délai de six mois de réaliser les travaux suivants pour remédier aux désordres constatés :

- respecter l'injonction préfectorale du 23 décembre 2020 concernant la sécurisation des accès ou de l'usage des locaux ;
- mettre hors d'eau les locaux dans les zones exposées à l'eau et au vent ;
- réparer et contrôler l'état des revêtements dégradés mais ne justifiant pas la prise d'un arrêté de péril.

Une visite sur site a donc eu lieu le 20 février 2023. La situation est stationnaire, le tri a été effectué dans les différents endroits des locaux avec pose de rubalise permettant un passage aisé dans les locaux. Il y a également eu la pose d'un témoin de jauge sur les fissures visibles d'extérieur du bâtiment. Les lieux sont toujours sécurisés.

Des dégâts causés par l'intervention des pompiers lors de l'incendie survenu le 28/05/2022 ont été constatés. La toiture a été endommagée et n'est pas mise hors d'eau. Cette situation est prise en charge par les assurances respectives des parties concernées, il n'y a pas lieu là encore de prendre un arrêté de péril. »

Question orale n°7 transmise par Monsieur Pierre Serne et Madame Choukri Yonis sur les travaux de l'avenue Gabriel Péri, le manque d'information et de protection des riverains et les annonces de compensation suite à l'abattage des arbres d'alignement de cet axe

« Monsieur le Maire,

Après le dramatique abattage des 36 derniers arbres, sains et matures, de l'avenue Gabriel Péri, les travaux de voirie y ont commencé, fin janvier. C'est peu dire que le département, responsable du projet, n'a pas fait les diligences que l'on pouvait attendre vis-à-vis des riverains qui n'ont appris ces travaux et leurs nuisances, y compris nocturnes, que la veille ou l'avant-veille au mieux. Plus grave, le chantier, qui intervient sur des enrobés anciens amiantés, ne semble absolument pas sécurisé pour les habitants aux alentours.

Pouvez-vous rappeler au département ses obligations en la matière et veiller à ce que les Montreuillois.es soient, au moins, protégé-e-s, après avoir subi le massacre de leur cadre de vie ? Que pouvez-vous indiquer sur la prise en compte de l'amiante dans ce chantier qui va durer des mois ?

Par ailleurs, le département et la ville de Montreuil (notamment dans sa réponse à ma question sur le sujet lors du conseil municipal du 7 décembre 2022) ne donnent pas les mêmes informations quant aux compensations prévues suite à l'abattage des arbres de l'avenue Gabriel Péri.

Quels chiffres sont les bons ? Combien d'arbres seront replantés ? Pourquoi parle-t-on parfois de 60 arbres parfois de 75 ? Quel est le calendrier de ces replantations ? Quelle prise en compte des impacts sur la biodiversité (notamment oiseaux et chauves-souris protégés dont les habitats ont été détruits) ? Enfin pourquoi les compensations ne sont calculées que sur les 36 derniers arbres abattus et non sur les 66 abattus ces trois dernières années sur cette avenue ?

Merci. »

Réponse écrite de la municipalité, conformément au règlement intérieur du conseil municipal :

« Monsieur le conseiller Municipal,

Je vous informe que j'ai transmis votre question orale au département de Seine-Saint-Denis, afin qu'il puisse vous apporter des éléments complémentaires à ma précédente réponse sur le même sujet.

Je ne doute pas qu'il vous apporte les éclaircissements nécessaires.

Olivier Stern »

Conclusion de M. Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Très bien je vous remercie. Je lève la séance. Merci à tous »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 00h30.

Fait à Montreuil, le 29 mars 2023

Le maire,

Patrice BESSAC



La secrétaire de séance,

Baptiste PEREAU

Conseiller municipal

